



14

UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA  
CAMPUS UNIVERSITAIRE DE RUHENGERI  
FACULTE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

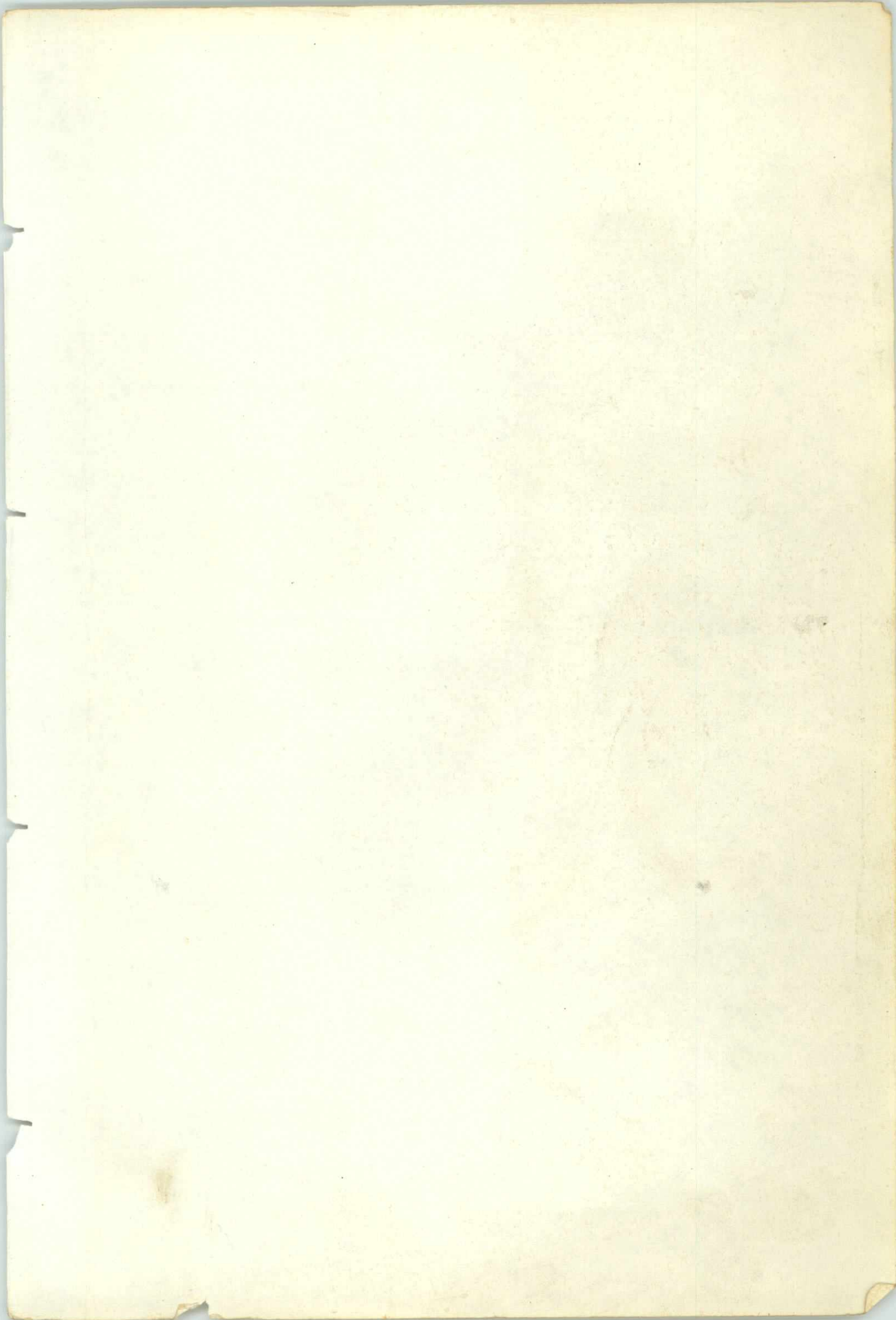


**DELINQUANCE JUVENILE EN  
COMMUNE KANAMA  
Facteurs et Mesures préventives**

**Mémoire Présenté en vue de l'obtention du grade  
de Licencié en Sciences de l'Éducation par  
Emmanuel NZITONDA**

Modérateur : Dr Anatole RWAGASANA

RUHENGERI, JUIN 1





UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA  
CAMPUS UNIVERSITAIRE DE RUHENGERI  
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION



**DELINQUANCE JUVENILE EN  
COMMUNE KANAMA  
Facteurs et Mesures préventives**

*Mémoire Présenté en vue de l'obtention du grade  
de Licencié en Sciences de l'Education par  
Emmanuel NZITONDA*

Modérateur: Dr Anatole RWAGASANA

RUHENGERI, JUIN 1988

A vous mes parents, mes frères  
et soeurs pour tous vos bienfaits.

REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permis d'abord de présenter nos hommages les plus respectueux au Docteur RWAGASANA Anatole et de le remercier vivement de l'insigne honneur qu'il nous a fait et de la grande joie qu'il nous a donnée en acceptant de diriger le présent travail. Malgré ses multiples fonctions de Doyen et de Professeur à la Faculté des Sciences de l'Education, le précité n'a menagé aucun effort pour nous donner conseils au cours de notre étude. "Dominus conservet eum et faciet eum beatus in terra et non tradat eum in animam inimicorum eius".

Nous remercions également messieurs NTAMAKILIRO Ladislav, NDINKABANDI Eneas, NAVIGIZENTE Ildephonse, Jean Pierre GODDING et le Major NTIWIRAGABO Aloys, pour divers documents qu'ils nous ont prêtés dans le cadre de ce travail. Ces documents nous ont d'ailleurs été d'une grande utilité.

C'est aussi avec le soutien sans défaillance des autorités communales de KANAMA en l'occurrence le Bourgmestre NZABONIMPA Marius Ananie, l'Inspecteur de secteur sur place, Monsieur MIHIGO Alphonse, l'encadreur communal de la jeunesse et des coopératives nommé IYAMUREMYE Siméon, les conseillers de secteurs et les membres des comités de cellules, que notre enquête a pu être menée à son terme surtout que certaines gens interviewés se refusaient de répondre aux questions posées sauf en présence de l'une ou de l'autre de ces autorités.

Nos remerciements s'adressent en outre à MÜNYESHULI Innocent, Directeur de l'usine à thé de Pfunda, et à NTAGANDA Félicien, Directeur du sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati, pour les données statistiques qu'ils nous ont fournies relatives à leurs services respectifs.

Nous n'oublions pas le soutien matériel que Messieurs MUJAWAYEZU Innocent, UKOBIZABA Alphonse et KAREKEZI Justin nous ont apporté lors de la confection du présent travail. Qu'ils trouvent

.../...

ici l'expression de notre sincère gratitude et de notre profond respect.

Nous voudrions en somme exprimer nos sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce modeste travail y compris les sujets étudiés.

NZITONDA Emmanuel

TABLE DES MATIERES

PAGES

REMERCIEMENTS .....III  
TABLE DES MATIERES .....V  
SIGLES .....IX  
INTRODUCTION ..... 1  
1. Etat de la question et motif du choix du sujet ..... 1  
2. Objectifs de recherche ..... 13  
3. Hypothèse et méthode de travail ..... 14  
4. Intérêt du sujet ..... 15  
5. Division du travail ..... 16

PREMIERE PARTIE :

PRECISION DES CONCEPTS D'EDUCATION ET DE DELINQUANCE ... 18

CHAPITRE 1 : DU CONCEPT D'EDUCATION ..... 19  
1.1. Education familiale ..... 23  
1.1.1. ~~Rôle du père~~ ..... 26  
1.1.2. Rôle de la mère ..... 29  
1.2. Education scolaire ..... 32  
1.3. Education permanente ..... 34  
1.4. Synthèse du chapitre ..... 37

CHAPITRE 2 : DU CONCEPT DE DELINQUANCE ..... 39  
2.1. Différence entre délinquance et déviance ..... 39  
2.2. Délinquance masculine et délinquance féminine .. 41  
2.3. Délinquance juvénile ..... 43  
2.4. Synthèse du chapitre ..... 45

DEUXIEME PARTIE :

DELINQUANCE JUVENILE AU RWANDA ..... 46

CHAPITRE 1 : PRINCIPAUX FACTEURS LE LA DELINQUANCE JUVENILE  
AU RWANDA ..... 47  
✓ 1.1. Insuffisance d'écoles et de la formation profes-  
sionnelle des jeunes non scolarisés et descola-  
risés ..... 47  
✓ 1.2. Insuffisance des ressources alimentaires, une  
conséquence du poids démographique ..... 51

.../...

1.3.	Manque d'emploi pour les jeunes non ou insuffisamment scolarisés et de l'exode rural .....	52
1.4.	Mouvements migratoires .....	53
1.4.1.	Migrations internes de régions en régions..	53
1.4.2.	Mouvements campagne-ville .....	53
1.5.	Inadaptation dans les milieux urbains et plus particulièrement à Kigali .....	54
1.6.	Schéma synthétique des facteurs explicatifs de la délinquance juvénile au Rwanda .....	55
CHAPITRE 2 : PRINCIPALES ACTIONS EXISTANTES EN MATIERE DE PRE-VENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE AU RWANDA ....		
2.1.	Limitation de la croissance démographique .....	57
2.2.	Formation des jeunes non ou insuffisamment scolarisés .....	58
2.2.1.	Action du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif .....	58
2.2.1.1.	Centres de formation des jeunes .....	59
2.2.1.2.	Encadrement des jeunes dans des groupements socio-économiques .....	60
2.2.2.	Concours des autres départements ministériels.	62
2.2.3.	Action des organisations confessionnelles: encadrement des jeunes au sein des mouvements de jeunesse .....	63
2.3.	Synthèse du chapitre .....	63
TROISIEME PARTIE :		
<u>ANALYSE DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA</u> .....		65
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE KANAMA DANS SON CONTEXTE GEO-SOCIO-CULTUREL ET ECONOMIQUE .....		
1.1.	Situation géographique .....	66
1.2.	Situation démographique .....	67
1.3.	Situation économique .....	69
1.4.	Situation scolaire .....	74
1.5.	Structure de l'emploi .....	76
1.6.	Synthèse du chapitre .....	78



CHAPITRE 2 : ETAT ACTUEL DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN  
COMMUNE KANAMA ..... 79

2.1. Analyse des principales infractions commises en  
commune KANAMA pendant la période 1984 - 1987 .. 79

2.2. Etiologie de la délinquance juvénile en com-  
mune KANAMA : le point de vue de l'enquête ..... 94

2.2.1. Dissociations familiales ..... 94

2.2.2. Attitudes éducatives des parents .....102

2.2.2.1. Carence d'autorité .....102

2.2.2.2. Excès d'autorité .....107

2.2.3. Problème des terres et de la dot .....109

2.2.3.1. Problème des terres .....109

2.2.3.2. Problème de la dot .....112

2.2.4. Drogue et alcool .....114

2.2.5. Structure et fonctionnement du système  
scolaire .....116

2.2.6. Absence d'emploi et insuffisance d'encadre-  
ment des jeunes non scolarisés ou descola-  
risés .....122

2.2.6. Synthèse du chapitre .....123

QUATRIEME PARTIE :

RECHERCHE DES SOLUTIONS AU PROBLEME DE LA DELINQUANCE JUVENILE  
EN COMMUNE KANAMA .....125

CHAPITRE 1 : MESURES MISES EN OEUVRE POUR PREVENIR LA DELIN-  
QUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA .....126

1.1. Renforcement du secteur de l'éducation for-  
melle .....126

1.1.1. Action du conseil communal pour l'ensei-  
gnement en vue de tenter la redynamisation  
des CERAI .....126

1.1.2. Le Collège Saint Wenceslas: Une action  
bénéfique pour la jeunesse de KANAMA .....128

1.2. Encadrement extrascolaire de la jeunesse .....128

1.2.1. Importance des coopératives et pré-coo-  
pératives dans l'encadrement de la jeunesse...129

.../...

1.2.2. Groupements socio-économiques de KANAMA .....	131
1.2.3. Action du sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati et de la théiculture de Pfunda en faveur de la jeunesse de KANAMA .....	132
1.3. Action des autorités communales de tout niveau pour combattre la délinquance juvénile dans KANAMA .....	133
1.3.1. Problèmes liés à la sécurité communale .....	133
1.3.2. Problèmes démographiques .....	134
1.4. Synthèse du chapitre .....	135
CHAPITRE 2 : PROPOSITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA .....	136
2.1. Pour une meilleure responsabilisation des édu- cateurs et des éduqués concernés par les problèmes d'éducation des jeunes .....	136
2.1.1. Responsabilisation des parents .....	137
2.1.2. Responsabilisation des enseignants.....	140
2.1.3. Responsabilisation des enfants .....	141
2.1.4. Responsabilisation des organes communaux pour l'enseignement .....	141
2.2. Pour une amélioration des conditions socio- économiques des jeunes et de leurs familles ....	142
2.2.1. Limitation de la croissance démographique ....	143
2.2.1.1. Planification familiale .....	143
2.2.1.2. Surveillance des immigrants.....	144
2.2.2. Nouvelle procédure de mariage et réglemen- tation de la dot .....	145
2.2.3. Réglementation des cabarets.....	145
2.3. Pour une promotion des structures d'accueil des jeunes non scolarisés et descolarisés .....	146
2.4. Synthèse du chapitre .....	146
CONCLUSION .....	150
BIBLIOGRAPHIE .....	156
ANNEXES .....	163

---

SIGLES

- A.M.K.G. : Association d'Extraction des Mines de la commune KANAMA en préfecture de Gisenyi.
- B.I.T. : Bureau International du Travail.
- C.C.D.F.P. : Centre Communal de Développement et de Formation Permanente.
- C.E.R.A.I. : Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré
- C.E.R.A.R. : Centre d'Enseignement Rural et Artisanal au Rwanda
- E.R.A.I. : Enseignement Rural et Artisanal Intégré.
- E.S.F. : Editions Sociales Françaises
- F.A.R. : Forces Armées Rwandaises.
- G.B.K. : Gishwati - Butare - Kigali.
- K.I.A.KA. : Koperative Iharanira Amajyambere ya Kanama.
- J.A.C. : Jeunesse Agricole Catholique.
- J.C.C. : Jeunesse Ouvrière Chrétienne.
- I.P.J. : Inspecteur de la Police Judiciaire.
- I.P.N. : Institut Pédagogique National.
- M.E.J.A.R. : Mouvement Evangélique de la Jeunesse au Rwanda.
- MIJEUCOOP : Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- M.I.I.C. : Mouvement International des Intellectuels Catholiques.
- MINEDUC : Ministère de l'Education Nationale.
- MINEPRISEC : Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
- MINIJEUNESPORTS : Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- MININTERDECO : Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal.
- MINITRAPE : Ministère des Travaux Publics et de l'Energie
- M.R.N.D. : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.
- ONAPO : Office National de la Population.
- Op.cit. : Opere citato
- P.U.F. : Presses Universitaires de France.
- S.N.E.C. : Secrétariat National de l'Enseignement Catholique
- U.G.A. : Umuryango Gatolika w'Abakozi
- U.L.B. : Université libre de Bruxelles
- UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization.
- U.N.R. : Université Nationale du Rwanda.

I N T R O D U C T I O N

1. ETAT DE LA QUESTION ET MOTIF DU CHOIX DU SUJET

Le problème de la délinquance juvénile ne date pas d'aujourd'hui. Il a existé de tout temps. Avec HEUYER, nous constatons en effet que tant de travaux ont été publiés sur ce sujet. Déjà, en 1914, dans l'introduction à sa thèse: Enfants anormaux et délinquants juvéniles, le précité écrivait qu'un des problèmes sociaux les plus importants de l'époque était celui que posait l'augmentation du nombre de délinquants juvéniles et la gravité de leurs délits (1).

Quelques chiffres à l'appui nous paraissent avoir une profonde force de conviction. Même si certains d'entre eux datent de quelque dix années, ils n'en conservent pas moins leur caractère démonstratif, d'autant plus que les chiffres actuels accusent dans l'ensemble les mêmes tendances. Ceci vaut aussi bien au Rwanda que dans les autres pays du monde même les plus développés.

En France, pour ne citer que ce seul exemple de pays développé, le recensement de 1975 donne 50.000 adolescents délinquants, soit 3,5 fois plus que 15 ans auparavant. La délinquance cachée dont nous parlerons plus loin au sujet de la délinquance féminine, ne figure pas dans ces chiffres. A cela, il faut ajouter 62.000 jeunes considérés comme mineurs en danger (délinquants potentiels). Cette même année, 10.000 mineurs de moins de 18 ans ont été condamnés à des peines de prison, dont 2.700 à des peines fermes, soit 8 fois plus qu'en 1960. Ces dernières années, les actes délictueux se répartissent dans le même pays comme suit:

- Plus de 70% d'atteintes aux biens dont la majorité consiste en vol de véhicules, vol à l'étalage, puis vol dans les lieux habités.

---

(1) HEUYER, G., La délinquance juvénile, Paris, PUF, 1969, p.5

- 7% d'atteintes aux personnes (agression), chiffre comprenant les bagarres entre jeunes.
- 3% d'atteintes aux moeurs.
- 20% d'infractions diverses, comprenant les infractions au code de la route (1).

sur base de ces chiffres, révélateurs de l'augmentation et du rajeunissement de la délinquance, PINGEON a formulé les remarques suivantes:

- "Le rajeunissement peut s'expliquer d'une part par les sollicitations de plus en plus fortes faites par le milieu environnant sur le jeune, d'autre part par le fait que les jeunes sont amenés à raisonner, à formaliser comme les adultes de plus en plus tôt, ce qui entraîne précocement une revendication justifiée de l'autonomie. Il n'en reste pas moins que subsiste le statut flou de l'adolescence, qu'il se rallonge, et que le malaise y étant lié ne peut que s'accentuer.

- L'augmentation de la délinquance juvénile comprend un phénomène relativement nouveau: le vol à l'étalage, dans les grandes surfaces, de même que les infractions au code de la route". (2)

Concernant notre pays, même s'il n'y a pas eu de recensement de ce genre, la tradition orale nous apprend que la criminalité enregistrée avant l'Indépendance Nationale se limitait aux vols, surtout les vols simples commis dans les champs par des gens affamés (fruits et légumes, régimes de bananes, haricots verts, patates douces etc...), aux coups et blessures, aux assassinats et aux emprisonnements ainsi qu'aux incendies et aux destructions des biens et des animaux. Or, de nos jours, le pays connaît presque toutes les formes de criminalité dont nous reprenons la liste ci-après:

---

(1) PINGEON, D., La délinquance juvénile comme alternative à la répression, Cahier de la section des Sciences de l'Education, n°7, Genève, Université de Genève, 1978, pp. 16-17

(2) Idem, *Ibidem*, p.17

Tableau n°1 : Les Principales infractions qu'on enregistre actuellement au Rwanda

Délits contre les biens	Délits contre les personnes
1. Vols qualifiés	1. Coups et blessures
2. Vols simples	2. Viol
3. Escroquerie	3. Enlèvement
4. Incendies criminels	4. Injures
5. Destruction des biens	5. Corruption
6. Extorsion	6. Attentat à la pudeur
7. Grivèlerie	7. Assassinat
8. Recel d'objets volés	8. Meurtre
9. Divagation des animaux	9. Emprisonnement
10. Atteinte aux biens d'autrui	10. Attaque aux agents de l'ordre
11. Braconnage	11. Avortement
12. Détention illégale des biens	12. Infanticide
13. Vol avec arme à feu	13. Suicide
14. vol avec effraction	14. Homicide volontaire
15. Vol avec menace	15. Homicide casiel ?
16. Vol de véhicules	16. Coups simples
17. Vols domestiques	17. Attentat à la vie
18. Détournement d'objets saisis	18. Menaces physiques
19. Destruction d'animaux	19. Lésion corporelle
	20. Parricide
	21. Violence et menace
	22. Noyade.

Source: Procès-verbaux dressés par la gendarmerie nationale et le Parquet de la République.

Ce tableau montre que les <sup>types d'</sup>infractions commises au Rwanda sont aujourd'hui très nombreuses alors qu'elles étaient jadis bien limitées. Il en est de même pour les armes utilisées. En effet, à côté des armes traditionnelles (épée, poignards, machettes, haches, houes, massues) et de l'arme à feu, des criminels utilisent, depuis quelques années, la fameuse pierre dite "GATARINA" pour défoncer les portes.

Les services de police (la Gendarmerie Nationale, le Service Central de Renseignements, le Parquet de la République) combattent sérieusement les criminels mais cette méthode est toujours utilisée dans nombre de coins du pays. Comme on peut bien se l'imaginer, la plupart des criminels sont des délinquants qui n'ont aucun autre moyen de vivre si ce n'est que voler.

A la question de savoir pourquoi on devient délinquant, les sociologues donnent des explications sur l'influence néfaste du milieu, les psychologues et les psychanalystes sur la carence maternelle de la première enfance (1).

Mais outre ces points, il paraît également utile de signaler le rôle et l'influence de plus en plus marquée du cinéma, de la télévision, de la presse et de la publicité. Les mass média de plus en plus puissants, peuvent également avoir une influence pernicieuse sur certains jeunes, voire mener à la délinquance (2).

Evidemment, la liste n'est pas exhaustive. Les facteurs imaginables susceptibles de déclencher la délinquance juvénile sont multiples. Nous n'avons pas besoin de les citer tous mais nous allons discuter des carences familiales, des inadaptations scolaires et professionnelles, étant donné que ce sont ces trois qui semblent contribuer fondamentalement à ce phénomène. En effet, la plupart des auteurs parmi lesquels CORDIER (3), VILLARS (4) et CHAZAL (5) montrent que les délinquants sont presque tous des inadaptés scolaires et qu'ils souffrent des carences familiales affectives ou des conditions socio-économiques déplorables.

---

(1) HEUYER, G., op.cit. p.11

(2) PINGEON, D., op.cit. p.24

(3) CORDIER, J., Une anthropologie de l'inadaptation. La dynamique de l'exclusion sociale, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1975.

(4) VILLARS, G., Inadaptation scolaire et délinquance juvénile. Des écoliers perdus, Tome I, Paris, Librairie Armand Colin, 1972.

(5) CHAZAL, J., L'enfance délinquante.

Collection Que sais-je?, Paris, P.U.F., 1953

Au sujet de la famille, facteur de la délinquance juvénile, HEUYER déclare effectivement que la majorité des enfants délinquants ayant fait l'objet de son étude sont issus des familles anormales, dissociées. En effet, dans son enquête de 1939 en France, il a trouvé dans 12% des cas une famille normale seulement. La même enquête indique que 40% des jeunes délinquants voleurs appartiennent à une famille dont les parents ne vivaient pas ensemble au moment du délit (1).

Les résultats de l'enquête des GLUECK sur 500 jeunes délinquants et 500 jeunes non délinquants vont dans le même sens. En effet, les enquêteurs trouvent 65,8% de foyers dissociés dans leur groupe de délinquants contre 39,6% seulement chez les non délinquants (2).

A son tour, CORDIER, dans son étude détaillée des observations de 91 sujets appartenant à 71 familles, ne trouve que 14 familles qui semblent à première vue être dans une situation normale. En dehors de ces familles pour lesquelles le climat des relations familiales n'a pas été non plus pris en considération, plus de la moitié des parents sont séparés (46 sur 71 familles) et dans près d'un quart des cas, la naissance est illégitime (3).

Quant aux travaux de VILLARS qui ont porté sur 566 jeunes délinquants en France, ils montrent que, pour près de la moitié d'entre eux (47,9%), le couple des parents naturels a divorcé (4). Les mêmes travaux soulignent que l'influence de l'absence ou de l'excès d'autorité du père, de même que l'incohérence des attitudes éducatives entre les deux parents jouent également un rôle non moins négligeable dans la délinquance des enfants comme le montre bien le tableau ci-après:

---

(1) HEUYER, G., Op.cit. pp.70-71

(2) LEAUTE, J., Criminologie et Science pénitentiaire: Paris, P.U.F., 1972, p.542

(3) CORDIER, J., Op.cit. p.128

(4) VILLARS, G., Op.cit. pp.238-240



Tableau n° 2 : Résultats d'une étude de VILLARS sur les attitudes éducatives des parents de 566 jeunes.

		ATTITUDES EDUCATIVES DE LA FAMILLE											
		Attitudes concordantes de l'homme et de la femme				Attitudes disconcordantes			Attitudes du parent unique				
	Autorité équilibrée												
	Sévérité excessive												
	Faiblesse , impuissance												
	Laisser-faire, attitude pathogène												
	Autoritarisme et faiblesse												
	Sévérité et assimilation												
	Autorité équilibrée												
	Sévérité excessive												
	Faiblesse , impuissance												
	Laisser-faire, attitude pathogène												
	Total des cas déterminés												
	Non déterminés												
	Effectif												
%	36,0	30,0	99,0	185,0	65,0	12,0	4,0	8,0	66,0	45,0	545,0	21,0	566,0
	5,5	5,7	18,2	33,9	11,9	2,2	0,7	1,5	12,1	8,3	100,0		

Pourcentages calculés par rapport à l'ensemble des cas déterminés

Source: VILLARS, G., Op.cit. p.305

De ce tableau, on relève seulement 6,2% des attitudes positives contre 93,8% des attitudes négatives. C'est donc l'énorme majorité des sujets, pour ne pas dire la quasi-totalité, qui est soumise à des influences éducatives familiales de caractère négatif. Ces influences négatives, quant à leur nature et à leur proportion sont:

1° des attitudes concordantes des deux parents ou attitudes du parent unique:

- laisser-faire, carence totale, attitude pathogène .....42,2%
- absence d'autorité, faiblesse, impuissance ..30,3%
- sévérité excessive ..... 7,2%

2° des attitudes disconcordantes du père et de la mère .....14,1%

Donc, plus les parents sont défaillants, plus leurs enfants sont susceptibles de devenir délinquants.

Il en va de même quand les parents sont adoptifs, à en croire HEUYER. En effet, on constate que ceux-ci sont généralement plus faibles à l'égard de l'enfant adopté qu'ils le seraient à l'égard de leur propre enfant. Ils ont en effet peur de révéler l'adoption.

Quand, par hasard, l'enfant connaît sa situation d'adopté, son comportement peut être troublé jusqu'à la délinquance. HEUYER et ses collaborateurs dont DESCLAUX et TESSEYRE en ont observé maints exemples: à 16 ans, brusquement, un adolescent apprend la vérité; le jour même, il fait une fugue, vole et est arrêté par la police. De même, une jeune fille de 15 ans, adoptée par un ménage dont le mari est officier, connaît son adoption, fugue, se prostitue et vole (1).

LEOMANT, quant à lui, impute la responsabilité de la délinquance juvénile aux déficiences de l'habitat. Dans son étude, portant sur les délinquants institutionnalisés, l'auteur déclare que les jeunes délinquants sont en général originaires des milieux les moins valorisés de la société: les fils d'ouvriers et de personnel de services sont sur-représentés tandis que les fils de

---

(1) HEUYER, G., Op.cit. p.75

professions libérales et cadres supérieurs et de cadres moyens sont sous-représentés (1).

De sa part, VILLARS, dans ses travaux précédemment cités, a trouvé que les parents des jeunes délinquants ayant fait l'objet de son étude se signalent, du point de vue de leur niveau socio-professionnel, par les caractéristiques suivantes:

- ils se situent sensiblement plus bas dans la hiérarchie des professions que l'ensemble de la population française;
- 88% des chefs de famille actifs appartiennent aux groupes professionnels inférieurs et à l'intérieur de ces groupes, ils se situent aux échelons les plus bas: manoeuvres et travailleurs non qualifiés;
- le niveau socio-professionnel des femmes est inférieur à celui des hommes (2).

Enfin, CORDIER, comparant à la fois les délinquants adultes et les enfants délinquants à la fin de l'école primaire et un groupe de référence de tous les enfants belges domiciliés à LALOUVIERE en fin d'école primaire, constate que tous les sujets étudiés appartiennent quasiment aux classes sociales inférieures, la classe la plus inférieure étant constituée à elle seule de plus d'un quart des sujets (3).

On constate donc qu'à côté de la dimension affective et éducative, la dimension socio-économique est aussi importante dans les facteurs de la genèse de la délinquance. Quand par exemple l'équilibre alimentaire est rompu au sein de la famille, un sentiment d'injustice, d'insatisfaction, de dévalorisation, se développe et aboutit à produire des comportements malhonnêtes et délinquants.

En résumé, on peut dire que la délinquance sous l'un ou l'autre aspect familial handicape généralement l'enfant dans son effort de développement, développement affectif surtout.

---

(1) Annales de VAUCRESSON n°12, Quelques déterminants sociaux de la délinquance juvénile, 1974, p.43

(2) VILLARS, G., Op.cit. pp.191-192

(3) CORDIER, J., Op.cit. pp.192-193

Nul ne doute que l'enfant qui grandit dans un climat malsain peut acquérir une mauvaise formation de départ, susceptible d'entraver son effort d'intégration sociale.

Comme le fait remarquer ROUMAJON, "le mal commence au niveau infantile le plus bas". (1) Il s'impose donc de prévenir ce mal très tôt, à la manière de ce proverbe rwandais: "Igiti kigororwa kikiri gito" (l'arbre se dresse quand il est encore jeune). Cette observation joint l'idée de TIECHE quand il dit que "l'éducation doit être soignée dans les premiers temps de l'existence de l'enfant parce que plus l'enfant est jeune, plus il est sensible et plus il est capable de contracter de bonnes habitudes." (2)

On comprend dès lors aisément que l'échec de l'éducation familiale joue beaucoup dans la délinquance des enfants. Rappelons néanmoins qu'il n'est pas le seul facteur important de ce mal. Les chercheurs ont entre autres impliqué les inadaptations scolaires. Concernant ces inadaptations scolaires et la délinquance juvénile, nous citerons les travaux de HEALY et BRONNET, de VERNET, des GLUECK, de VILLARS, de DEBUYST et de CORDIER.

HEALY et BRONNER ont comparé 105 jeunes délinquants, frères et soeurs. Ils ont montré que l'école buissonnière, l'échec dans le travail scolaire, le refus global de l'école ou l'opposition au maître, la non-intégration dans le groupe des camarades, sont en étroite relation avec l'accomplissement d'actes délictueux (3).

Pour sa part, VERNET, apportant le témoignage de son expérience auprès des condamnés à de longues peines, montre que l'école buissonnière est l'école du récidivisme (4).

Les GLUECK, quant à eux, ont noté l'indiscipline scolaire chez presque tous les délinquants qu'ils ont étudiés, notamment l'école buissonnière, « école primaire du délit ».

---

(1) ROUMAJON, Y., Ils ne sont pas nés délinquants, Paris, Ed. R. Laffont, 1977, pp.204-205

(2) TIECHE, M., Guide pratique d'éducation familiale, France, Ed. SDT 77190 Damarie-les - LYS, 1975 pp.37-38

(3) C.E.D.J., La délinquance juvénile et l'école, Colloque des vendredi 11 et Samedi 12 mai 1962, p.60

(4) VERNET, R.P., cité par HEUYER, G., Op.cit. p.101

Pour eux, les traits importants qui distinguent les délinquants des non-délinquants sont: un retard scolaire très fréquent, l'absence d'intérêt et d'attention dans le travail scolaire. (1)

Les travaux de VILLARS portant sur 566 jeunes délinquants ont montré que 80 à 85% d'entre eux avaient été inadaptés scolaires. (2) X

De son côté, DEBUYST, sur 33 jeunes détenus de la prison-école (10 auteurs de viols et attentats à la pudeur, 18 voleurs, 2 auteurs de coups et blessures et homicides involontaires), a trouvé les résultats scolaires suivants (3):

- irréguliers .....14
- réguliers .....12
- ont séjourné en institution pendant la période scolaire ...2
- sans renseignements précis .....2

Enfin CORDIER qui a étudié un groupe d'enfants nés en 1954 et en 1955, filles et garçons belges et étrangers, domiciliés ou non à LALOUVIERE, a montré que les sujets les plus adaptés à l'école sont nettement favorisés sur le plan social et inversement (4).

Avec HEUYER, on peut donc dire que les sujets inadaptés à l'école deviennent facilement des inadaptés sociaux. En effet, renvoyés d'une école, passant d'une école à une autre, ils deviennent des « instables conditionnés » et leur retard scolaire s'aggrave. (5)

Cependant, à la fin de la scolarité, il se pose un problème d'emploi. Les candidats ayant un niveau d'instruction peu élevé, il est évident qu'ils n'occupent que les places les moins payantes.

---

(1) LEAUTE, J., Op.cit. p.572

(2) VILLARS, G., Inadaptation scolaire et délinquance juvénile.  
Tome II, Paris, Librairie Armand Colin, 1973, p.88

(3) DEBUYST, Ch., cité par HEUYER, G., Op.cit. P.75

(4) CORDIER, J., op.cit. pp.30 et 192

(5) HEUYER, G., Op.cit. p.76

En fait, ils sont généralement casés dans des emplois non qualifiés situés au bas de l'échelle socio-professionnelle (1). Ainsi, avec des salaires insuffisants, les jeunes employés vont briller par l'instabilité professionnelle. Certains vont même jusqu'à l'abandon définitif de leur emploi, préférant chômer plutôt que travailler pour une rémunération insignifiante. Ces inadaptés professionnels ne sont en tous cas pas moins exposés à devenir délinquants.

Si beaucoup d'auteurs ont étudié le problème de la délinquance juvénile, les rwandais n'ont pas fait exception. Qu'il nous suffise de citer NYIRAMPABWA Jeanne Françoise (2), RWUBUSISI Jean Népomuscène (3), RUTAJOGA Védaste (4) et RUTAYISIRE Tharcisse (5). Néanmoins, en lisant leurs travaux, on constate que ces nationaux n'approchent le problème de la délinquance juvénile que dans les villes, les prisons, les centres de rééducation et de production. Nous nous sommes alors demandé si le milieu rural rwandais reste à l'abri de ce phénomène. C'est dans cette optique que nous avons été amené à analyser la délinquance juvénile dans la commune rurale de KANAMA en vue de dégager les causes premières de ce mal dans la région et proposer un système de prévention adéquat.

La raison en est que, à notre connaissance - et nous venons de le dire - aucune étude n'a approché le phénomène de la délinquance juvénile en milieu rural rwandais et loin de là dans une circonscription précise, la commune KANAMA. Plus encore, alors que notre étude est avant tout clinique, il n'y a pas un seul autre travail richement fouillé qui aurait été cliniquement fait à ce sujet au Rwanda, exceptées les petites monographies de

---

(1) CORDIER, J., op.cit. p.23

(2) NYIRAMPABWA, J.F., La Criminalité dans la ville de Kigali. Mémoire de licence, Bruxelles, U.L.B., 1983

(3) RWUBUSISI, J.N., L'Education dans les prisons au Rwanda. Mémoire de licence, Butare, U.N.R., 1986

(4) RUTAJOGA, V., La délinquance juvénile au Rwanda. Contribution à l'organisation des centres de rééducation et de production. Mémoire de licence, Butare, I.P.N., 1979

(5) RUTAYISIRE, Th., La délinquance juvénile au Rwanda. Etiologie, Prévention et Traitement. Mémoire de licence, Mons, Université de l'Etat à Mons, 1986

KARERA Augustin (1) et HABUFITE Pascal (2) portant sur la délinquance juvénile dans la ville de Butare ainsi que celle de NAYIGIZENTE Ildephonse (3) élaborée notamment à partir des observations faites au centre de rééducation de NDERA en préfecture de KIGALI et sur base des entretiens qu'il a eus avec 20 délinquants et 30 prostituées.

En outre, pour lutter contre la délinquance des jeunes adolescents et adultes, la répression semble la plus pratiquée. En effet, les criminels sont généralement placés sous Procès Verbal d'Arrestation. Malheureusement quand ils sortent de la prison, certains parmi eux n'attendent aucune minute pour récidiver. Ceci pour dire en fait que les prisons, malgré leur utilité, abrutissent et font récidiver le délinquant parce que là, "on apprend à devenir méchant, cruel, pire qu'avant" (4). Pour ce faire, il conviendrait de privilégier la mesure préventive que nous estimons plus susceptible d'améliorer sans faille les conditions de vie des jeunes sur collines. X

Une telle mesure ne serait que la bienvenue en commune KANAMA où les délinquants juvéniles augmentent chaque jour davantage. La sécurité est fortement menacée. La criminalité, « cancer permanent des communautés humaines » (5) évolue aussi. Devant cette situation, les autorités locales concernées, en l'occurrence l'I.P.J. près le tribunal de Canton sur place, dressent des statistiques et répriment les délits sans succès. En tant qu'observateur intéressé, nous tenterons d'analyser, au cours du deuxième chapitre de la troisième partie de ce travail, le pourquoi de tant de vols et crimes si répétés dans la région et dont la quasi totalité d'auteurs sont des jeunes comme les statistiques judiciaires le révèlent. X

---

(1) KARERA, A., La délinquance juvénile au Rwanda (garçons), Butare, I.P.N., 1976

(2) HABUFITE, P., La délinquance juvénile au Rwanda (Filles), Butare, I.P.N., 1976

(3) NAYIGIZENTE, I., La famille, facteur de la délinquance et de la maladie mentale au Rwanda, Butare, I.P.N., 1976

(4) Déclaration d'un détenu incarcéré dans la prison de Freness cité par MONTARON, J.P., Les jeunes en prison ON NOUS ENFONCE, Paris, Ed. du Seuil, 27, Rue Jacob, 1977

(5) Expression que nous empruntons à LARZENIE, in La criminalité aujourd'hui, n°57, Librairie Jules Tallandier, Paris, 1975.

Cependant, ces statistiques ne disent pas que la commune KANAMA abrite le plus grand nombre de délinquants par rapport aux autres communes du pays. Elle ne se classe même pas première au niveau de la préfecture. Nous l'avons plutôt choisie parce que, en plus de l'évolution manifeste de la criminalité dans la région, nous avions intérêt à travailler dans un lieu où notre enquête pouvait se dérouler sans difficultés. En effet, originaire de cette commune et y résidant, nous connaissons bien les habitants de la région autant que ceux-ci nous connaissent eux-mêmes. Il nous était donc facile de mener l'enquête auprès des gens qui nous sont familiers puisque nous estimions qu'ils allaient répondre à nos questions sans feinte et sans arrière-pensée.

## 2. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Le présent travail n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes ci-avant présentés. Ceux-ci supposent une étude très profonde et qui dépasse ce cadre. Nous tenons toutefois à permettre une vue particulière de la délinquance juvénile en commune KANAMA, à partir des faits observés. Notre ambition est d'identifier les causes de ce mal et, explicitement, notre attention portera sur les aspects négatifs, défavorables, du milieu familial, de la vie scolaire, ainsi que l'insuffisance de la formation permanente. Nous verrons bien sûr l'impact de tous ces éléments sur les jeunes et les adolescents.

Sur le plan pratique, notre objectif est de proposer des éléments de solution visant à sensibiliser davantage les parents, les responsables de l'éducation ainsi que les partenaires du travail dans le champ social, incluant les usagers. Dans cette optique, nous proposerons des changements et innovations à opérer dans l'un ou l'autre de ces différents secteurs éducatifs.

---



### 3. HYPOTHESE ET METHODE DE TRAVAIL

En vue de déterminer l'origine de la délinquance juvénile en commune KANAMA, nous avons mis en cause l'éducation familiale, la vie scolaire ainsi que les conditions socio-économiques de la population, comme cela a été toujours le cas chez la plupart des auteurs auxquels nous avons fait référence. A cet effet, une seule hypothèse regroupant tous ces éléments que nous venons d'évoquer a été ainsi formulée: La délinquance juvénile en commune KANAMA serait due aux défauts de l'éducation familiale et scolaire ainsi qu'aux problèmes socio-économiques de la population locale.

Parlant des problèmes socio-économiques de la population de KANAMA, nous pensons déjà à la rareté des terres, à l'élévation de la dot, au manque d'emploi et à l'insuffisance d'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés ainsi qu'à la consommation excessive des boissons alcoolisées et l'usage de la drogue.

La vérification de cette hypothèse nous a imposé une certaine méthodologie dont les points saillants sont résumés ci-après: nous avons d'abord lu un bon nombre de documents ayant trait au phénomène de la délinquance juvénile tels qu'ils sont repris dans notre bibliographie; ensuite, outre l'entretien social, le questionnaire et l'enquête statistique, nous avons usé de la méthodologie clinique pendant les trois mois de nos dernières grandes vacances de Juillet à Septembre 1987.

Par cette dernière méthode, nous avons repéré onze cas types de délinquants juvéniles à raison d'une personne par secteur administratif de la commune, nous avons suivi leur histoire personnelle et avons mené un entretien clinique avec eux et avec leurs parents sur leurs cas.

S'agissant de l'entretien social, nous avons à plusieurs reprises interviewé le Bourgmestre, l'Inspecteur de Secteur, l'Encadreur Communal ainsi que l'I.P.J. et le personnel du Tribunal de Canton de KANAMA.

Nous avons également touché tous les conseillers de secteurs en même temps que les responsables des comités des cellules et chacun d'entre eux devait nous faire état de la délinquance juvénile dans son ressort. En outre, dans la période de notre enquête, le Conseil Communal de Sécurité s'est réuni deux fois de suite et nous en avons profité pour nous entretenir avec les participants au sujet de la délinquance qui sévit dans cette commune. Pour approfondir nos recherches, nous avons été trois fois visiter la cellule RUNANDI dans le secteur NYUNDO parce que de tout temps, on y enregistre tantôt des vols, tantôt des assassinats. Un jour, le responsable de cette cellule a réuni sa population pour la sensibiliser aux idéaux du M.R.N.D. en notre présence. Après avoir examiné l'ordre du jour, le responsable de la cellule nous a permis de nous entretenir avec la population présente, forte de 219 personnes. A une autre occasion, nous avons visité une cinquantaine des irréguliers qui vivent dans la forêt naturelle de GISHWATI dont une bonne partie se trouve en commune KANAMA. Parmi ces irréguliers, on compte des bandits récidivistes qui sont venus s'y installer et qui ne cessent pas leurs activités criminelles.

Pour ce qui est du questionnaire, nous l'avons adressé à tous les enseignants qualifiés du primaire et des C.E.R.A.I. implantés dans la commune. Ces enseignants sont au nombre de 58 parmi lesquels 46 du primaire et 12 pour les C.E.R.A.I.

En fin de compte, nous avons consulté les documents judiciaires relatifs à la période de 1984 à 1987 et avons dressé quelques statistiques pour permettre un aperçu général sur la criminalité au niveau de la commune étudiée.

#### 4. INTERET DU SUJET

Notre sujet qui consiste en une étude de cas d'une commune rurale est d'actualité dans notre pays. En effet, le Gouvernement décourage la tendance des jeunes à quitter la campagne pour aller errer dans les centres urbains sans profession. Pour lutter contre l'exode rural, les autorités communales, en collaboration avec les

parents et les responsables de l'éducation, devraient arriver à occuper utilement les jeunes sur leurs collines respectives.

Cela contribuerait certainement au développement des communes que le Président de la République, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, veut renforcer aujourd'hui plus qu'hier. En effet, dans son discours à l'occasion du 25<sup>e</sup> Anniversaire de l'Indépendance Nationale, le 1<sup>er</sup> juillet 1987 à Kigali, le Chef de l'Etat a déclaré que - paraphrasons-Le - si les premières 25 années de notre indépendance étaient consacrées à la consolidation de l'Etat, les 25 prochaines années devront être consacrées à la consolidation de nos communes!

Si le premier quart de siècle était celui de l'Etat rwandais, le prochain quart de siècle sera celui des communes du Rwanda! Il poursuit sa réflexion en disant que 25 ans après l'accès à l'indépendance, le Rwanda se trouve à un carrefour important, décisif: l'avenir de notre pays, qui est l'ensemble de nos familles, de nos régions, de nos préfectures, dépendra essentiellement de sa capacité de renforcer les entités qui le constituent(1).

Il va de soi que si la commune va mal, le pays aura difficile à se développer parce que cette première en est la base. Dans cette optique, il s'impose de protéger la commune par tous les moyens notamment contre toute la forme de délinquance pour qu'elle puisse progresser dans la paix et dans le développement.

##### 5. DIVISION DU TRAVAIL

Notre travail s'articule en quatre parties. La première met en relief quelques considérations théoriques sur les concepts clés de ce travail: Education et Délinquance. Nous allons les définir et préciser, comme pour montrer la relation entre les deux, le sens que nous entendons leur donner tout au long de notre étude.

La deuxième partie traite de la délinquance juvénile au Rwanda. Cette partie se justifie par la raison suivante:

---

(1) HABYARIMANA, J., Discours du Président de la République Rwandaise, à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance Nationale, Kigali, le 1<sup>er</sup> Juillet 1987.

aucune étude scientifique n'étant encore faite dans ce sens sur la commune KANAMA, il est important, pour mieux comprendre ce phénomène, de partir des recherches menées sur toute l'étendue du pays en la matière, quitte à faire des réaménagements nécessaires et adaptés à la situation de notre région. Dans cette partie, nous aborderons les principaux facteurs de la délinquance juvénile sur tout le territoire national ainsi que diverses pratiques déjà mises en oeuvre pour relever la situation.

La troisième partie porte sur l'analyse de la délinquance juvénile en commune KANAMA. Mais, avant d'en arriver là, nous commencerons par une brève présentation de la commune sur le plan géographique, démographique, économique, scolaire et professionnel, lesquels aspects sont importants dans l'explication de la délinquance juvénile dans la région. Ensuite, par nos observations sur le terrain, nous allons décrire succinctement l'état actuel et les causes de ce mal, avec des statistiques judiciaires à l'appui.

La quatrième et dernière partie est réservée à la recherche des solutions au problème de la délinquance juvénile en commune KANAMA. C'est là que nous allons émettre nos avis, nos suggestions et nos propositions pratiques pour la prévention de ce phénomène dans la région étudiée.

P R E M I E R E P A R T I E :

P R E C I S I O N D E S C O N C E P T S D ' E D U C A T I O N E T  
D E D E L I N Q U A N C E

Pour plus de précisions et de clarté, il semble important de cerner avant tout les concepts d'éducation, d'éducation familiale, d'éducation scolaire et d'éducation permanente tout en essayant de montrer leur relation avec le phénomène de délinquance. Parlant de délinquance, nous tenons d'abord à souligner en quoi elle consiste comme pour la différencier de la simple notion de déviance. En outre, tout en distinguant la délinquance masculine de la délinquance féminine, nous allons mettre spécialement l'accent sur ce qu'on a appelé "délinquance juvénile."

En somme, notre réflexion va en grande partie s'articuler sur ces deux concepts fondamentaux d'éducation et de délinquance.

CHAPITRE 1 : DU CONCEPT D'EDUCATION.

Une seule définition est loin de suffire pour expliquer suffisamment la notion d'éducation. C'est pourquoi nous allons d'abord nous référer à certains auteurs qui ont défini ce concept au sens large, puis nous précisons le sens que nous entendons lui donner au long de notre étude.

Selon VEXLIARD, "l'éducation est une action exercée par un adulte qui en a la charge sur un être plus jeune, en vue du développement physique, intellectuel et moral de celui-ci et de son intégration dans le milieu où il est destiné à vivre"(1). Cette définition englobe à la fois l'instruction et la transmission des valeurs mais elle n'est pas aussi complète que nous le voulons.

Néanmoins, l'auteur ajoute que l'éducation désigne également "la mise en oeuvre des moyens propres à procurer le développement de l'homme, principalement de ses facultés morales: sentiments, volonté, sens des valeurs, etc"...(2). Ici, l'accent est mis spécialement sur l'aspect moral et caractériel de l'éducation mais cela ne suffit pas non plus pour traduire exactement ce qu'on doit entendre par éducation.

Pour DURKHEIM, "l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné"(3). Cette fois-ci, c'est l'aspect socialisation qui est mis en évidence.

Ces trois définitions sont toutes larges mais elles convergent sur certains points notamment:

---

(1) VEXLIARD, A., La pédagogie comparée, Paris, P.U.F., 1967, p.9

(2) Idem , Ibidem, pp.9-10

(3) DURKHEIM, E., Education et sociologie, Paris, P.U.F., 1973, p.51

l'éducation implique une action délibérée, une action des adultes sur les jeunes générations et les idées de perfectionnement, de développement, d'épanouissement des potentialités chez l'enfant.

selon HUBERT, "l'éducation est l'ensemble des influences et des actions exercées volontairement par un être humain sur un autre être humain, en principe un adulte sur un jeune, et orienté vers un but qui consiste en la formation dans l'être jeune des dispositions de toute espèce correspondant aux fins auxquelles, parvenu à maturité, il est destiné"(1). Cette définition est fort importante en ce sens qu'elle montre les grandes orientations de l'éducation. En fait, chaque société a un type d'homme qu'elle considère comme idéal. L'éducation qu'elle destine à ses membres doit être orientée vers un but déterminé et permettre au bénéficiaire de s'intégrer dans son milieu.

Au Rwanda, le M.R.N.D. définit l'éducation comme "l'ensemble des moyens, actions ou processus par lesquels tout citoyen est aidé dans son épanouissement personnel et dans l'acquisition des capacités, des modes de comportements, des valeurs considérées comme essentielles par le milieu où il est appelé à vivre"(2). Cette définition n'est pas moins importante que la précédente, mais elle ne précise pas l'agent devant aider le citoyen dont il est ici question et comment l'aider.

L'acception qui semble pour nous s'imposer est la suivante: "l'éducation est toute activité de formation directe ou indirecte, intentionnelle ou non intentionnelle, réalisée par une personne, un groupe de personnes, en institution ou en milieu, qui porte principalement sur les enfants et les adolescents, mais également et de manière croissante sur les adultes et qui a pour résultat de développement des aptitudes physiques, intellectuelles et socio-affectives d'une personne, en tant qu'individu et membre d'une société et suivant le développement des connaissances scientifiques et des technologies"(3).

---

(1) HUBERT, R., Cité par ERNY, P., in L'enfant et son milieu en Afrique Noire, Paris, Payot, 1972, p.15

(2) M.R.N.D., Politique de l'Education, de la culture, de la recherche scientifique et technique au Rwanda, Kigali, Présidence du M.R.N.D., 1984, p.114

(3) PAGE, A., L'économie de l'Education, Paris, P.U.F., 1971, p.8

Dans ce cadre et suivant leur philosophie d'éducation, les Rwandais cherchent spécialement à transmettre aux enfants leur héritage de valeurs, d'expériences et d'habitudes. Dans ce sens, ils considèrent l'éducation comme un moyen par lequel la société doit initier la jeune génération aux valeurs socio-culturelles des Rwandais. Elle doit permettre à chacun de s'intégrer harmonieusement dans la communauté au sein de laquelle il est appelé à vivre.

Ici, nous joignons l'idée de VINCENT, lorsqu'il s'exprime en ces termes: "On éduquera l'enfant d'abord et avant tout en fonction de la vie qu'il est destiné à mener au sein de la collectivité familiale, membre d'un groupe chez qui les motifs d'actions sociaux devront toujours l'emporter sur ceux qui lui sont personnels et qui ne pourra se concevoir lui-même qu'en fonction de l'ensemble auquel il est ainsi intégré." (1)

Dès lors, le but de l'éducation étant de former des citoyens responsables, la fille s'exercera sans tarder à son futur rôle d'épouse et de mère, tandis que le garçon se préparera notamment aux responsabilités du maître du foyer et de père de famille. Effectivement, dans le Rwanda d'hier, cela était facilement mis en pratique car les membres de la communauté devaient concourir tous à cette action éducative surtout face aux jeunes et aux adolescents. Il n'était pas question pour les parents d'accomplir seuls cette tâche qui n'est pas des plus faciles: s'il est difficile d'éduquer les hommes, l'éducation des jeunes et des adolescents est encore plus complexe.

Ainsi donc, tous ceux que la société reconnaissait comme adultes étaient concernés par l'éducation. "Même un simple passant se sentait tenu d'intervenir pour châtier un enfant en faute qu'il rencontrait sur son chemin" (2). Dans cette optique, les enfants étaient dès leur jeune âge recommandés d'obéir non seulement à leurs parents mais aussi à toutes les personnes surtout les plus âgées.

---

(1) VINCENT, M., L'enfant au Rwanda-Urundi, Bruxelles, Marnix, 1954  
p.56

(2) KAMIYA, I., Education familiale coutumière en Afrique, Kigali, S.N.E.C., 1954, p.5





Vous lui administrez un coup de bâton pour le ramener dans la bonne voie et il vous retourne bien des coups de poings et de bâtons en revanche. On se pose alors la question de savoir si ce sont les enfants d'aujourd'hui qui sont difficiles ou si ce sont les éducateurs qui sont défaillants. Dans tous les cas, c'est l'éducation qui est mise en cause. Ainsi donc, il faudrait repenser le système éducatif sur toutes ses formes dont on peut distinguer notamment l'éducation familiale et l'éducation scolaire, toutes deux comptant parmi les composantes de l'éducation permanente.

### 1.1. EDUCATION FAMILIALE

L'éducation familiale est "celle qui est donnée dans la maison même de l'enfant, pendant la petite enfance (en général), par les parents qui peuvent être aidés par les personnes étrangères à la famille (domestique, boy)" (1). C'est donc la famille qui est le premier responsable du développement physique, socio-affectif et psychologique de l'enfant. Dans ce sens, "elle contribue notamment à lui donner son statut d'adulte et lui permet de réaliser les aspects importants de sa personnalité" (2).

En fait, il n'y a "aucune autre institution quelle que soit sa qualification qui puisse être aussi directement sensibilisée à la manifestation des besoins, des faiblesses ou des potentialités développementales de l'enfant parce qu'aucune n'englobe des êtres liés d'une manière aussi directe et aussi vitale que le sont sa mère et son père" (3).

Aussi, pour mieux s'acquitter de leur devoir, les parents ne devraient-ils pas garder toujours l'oeil vigilant sur leurs enfants et les contrôler nuit et jour?

---

(1) FOULQUIE, P., Dictionnaire de la langue pédagogique, Paris, P.U.F., 1971, p.157

(2) GATANAZI, A.N., Les causes de l'exode rural au Rwanda in Rwanda carrefour d'Afrique, n°111, du 21 Septembre 1975, p.3

(3) HABIIYAKARE, E., Causes d'échec de l'éducation familiale actuelle dans Cyangugu, Mémoire de Licence, Butare, U.N.R., 1987, p.25

L'idéal serait que les parents soient fermes et affectueux, qu'ils ne se résignent pas à être absents de la vie de leurs enfants, mais qu'ils y soient effectivement présents. Cette présence ne doit pas être seulement physique mais aussi et surtout morale.

Dans cette optique, on peut rappeler que l'éducation morale était beaucoup considérée dans la société traditionnelle rwandaise. Cette morale, BUSHAYIJA l'a définie comme étant "une morale naturelle axée sur les grandes vertus naturelles, largement et sommairement connues et interprétées: l'honnêteté, la justice, la bonté, l'entraide mutuelle, le respect, l'amour des parents et des personnes âgées, le courage et la fidélité. Ces vertus étaient inculquées aux Rwandais de père en fils, de génération en génération. L'enfant était repris et réprimandé par ses parents, lorsqu'il manquait à l'une ou l'autre de ces vertus: il ne faut pas faire cela, c'est interdit, il ne faut pas frapper tes frères, ni tes camarades. L'enfant était sévèrement puni quand il se permettait un petit vol comme quand il refusait d'obéir" (1).

Faisant écho à BUSHAYIJA, RUTAJOGA ajoute que "le Rwandais d'hier, pour sauvegarder son honneur et sa dignité, valeurs auxquelles il tenait beaucoup, devait faire preuve d'honnêteté et de respect du bien d'autrui. Il veillait aussi à ce que sa progéniture suive ce bel exemple. Son prestige et sa fierté en dépendaient aussi. Passer outre cette morale impliquait des sanctions très sévères allant de l'amende et de la confiscation à la mise à mort en passant par une série de peines corporelles, de mutilations et de supplices" (2).

De nos jours, on a tendance à limiter l'éducation familiale à la seule action du père et de la mère. Or, cette éducation implique également l'environnement avec lequel l'enfant partage des émotions, met en commun des besoins et des idées, et forme des projets. Cette communauté et ce partage font que le milieu l'imprègne très fortement et que son style de vie épouse progressivement celui de son entourage. "L'associabilité ou l'antisocialité environnante s'empare vite de l'enfant" (3).

---

(1) BUSHAYIJA, S., Le mariage coutumier au Rwanda, Maison Ferdinand LARCIER, S.A.39, Rue des Minimes, 1966, pp 159-160

(2) RUTAJOGA, V., Op.cit. p.1

(3) CHAZAL, J., Op.cit. p.16

Cette influence prépondérante des membres de la société sur la personnalité de l'enfant, de ses qualités et de ses défauts est encore une fois soulignée par ISAMBERT. Cet auteur déclare également que " le développement normal de l'enfant, l'acquisition progressive aux environs de l'adolescence, de la maturité intellectuelle et morale qui doivent en faire un adulte véritable, ne s'opèrent facilement que s'il trouve dans ses géniteurs une image qu'il puisse imiter et admirer, qui lui assure confiance et sécurité" (1).

Donc, les parents devraient toujours garder à l'esprit leur premier devoir d'éducateurs. Bien sûr, dans le Rwanda d'antan, ils étaient plus conscients de leurs responsabilités et leur mission d'éduquer commençait même avant la naissance de l'enfant. C'est ainsi que la femme enceinte était épargnée des travaux lourds pouvant porter atteinte à la grossesse. Dès le premier âge de l'enfant, les parents faisaient de tout leur mieux pour lui donner une éducation sans faille. Ils étaient fidèles à ce proverbe rwandais qui dit: "Umwana apfa mu iterura" (l'enfant meurt au berceau), pour dire qu'en cas d'échec de l'éducation familiale, toute la vie de l'enfant est d'office compromise.

De nos jours, des parents n'éduquent plus leurs enfants comme il faut parce que les conditions de vie ne le leur permettent plus facilement. De plus, les gens d'aujourd'hui ne sont plus solidaires. L'individualisme devient de plus en plus la meilleure façon de vivre. Cette observation joint l'idée de RUHASHYANKIKO lorsqu'il dit que "le renversement des rapports individu-société a provoqué une brèche béante dans le système traditionnel. (...). L'individualisme s'affirme jusqu'à affaiblir les liens de solidarité traditionnelle" (2).

---

(1) FERRE, A., et REVAULT D'ALLONNES, M.H., Pour mieux élever nos enfants, Paris, Bourrelier, 1956, p.4

(2) RUHASHYANKIKO, N., L'évolution de la condition juridique de la famille et du droit de la famille rwandaise in Etudes Rwandaises N°2, Butare, U.N.R., Mars 1977, p.87

L'un des reproches formulés à l'endroit des familles actuelles est la carence d'autorité parentale. A ce sujet, RUTAJOGA regrette l'organisation sociale traditionnelle qui reposait entièrement sur le principe d'autorité. En aucun cas, "l'enfant ne pouvait contester l'autorité paternelle d'autant plus que celle-ci s'appliquait à tous les domaines où le père représentait le modèle à suivre. (...)

Dans les familles d'aujourd'hui, le père voit de plus en plus son autorité s'effriter et préfère démissionner. L'une des conséquences de cette démission est que le jeune adolescent refuse de s'appuyer sur son père. Même si la famille et la société traditionnelles avaient leurs points faibles, leur organisation avait le mérite de permettre une insertion facile"(1).

Ce relâchement manifeste des parents en matière d'éducation est encore une fois souligné par NYIRAMPABWA Jeanne Françoise en ces termes: "Jadis les parents exerçaient une autorité absolue sur leurs enfants. Actuellement, compte tenu de multiples bouleversements sociaux, les parents abandonnent leurs responsabilités d'éducateurs" (2).

La conséquence qui en découle est que les enfants profitent de cette situation pour faire ce que beau leur semble. Certains se permettent des loisirs exagérés. Ils estiment qu'ils n'ont que des droits et prennent des attitudes parfois bizarres. Les bandes criminelles s'emparent d'eux. Le vol devient pour eux le moyen d'obtenir ce qui leur plaît. Ils récidivent lorsque les délits commis ne sont pas punis par les parents. Dans de tels cas, on dira que les parents ne jouent pas bien leurs rôles que nous rappelons brièvement dans les lignes qui suivent.

#### 1.1.1. Rôle du père

En plus de son devoir d'éducateur, le père joue le rôle d'autorité sur son épouse et ses enfants.

---

(1) RUTAJOGA, V., Op;cit. pp20-21

(2) NYIRAMPABWA, J.F., Op.cit. p.30

A ce propos, ROBING déclare que "l'autorité du père est sans doute le pivot de l'harmonie familiale" (1).

De plus, le père est le protecteur du foyer. C'est à lui-même qu'il revient d'assurer et rassurer la sécurité au foyer. Son rôle est donc très important. Il doit protéger **les** siens contre tout mal et les punir quand ils s'écartent du droit chemin. Autrement dit, le père organisera son foyer et contrôlera les affaires de ses enfants en tant qu'autorité. Mais cette autorité ne peut être abusive. Elle sera plutôt équilibrée car l'enfant tolère mal autant ceux qui le tyrannisent que ceux qui sont trop défaillants pour le protéger.

Aussi, autorité et amour devraient-ils se compléter absolument. Le père doit cet amour aussi bien à ses enfants qu'à sa femme. Par exemple, le mari aidera son épouse et la reconfortera dans les moments de lassitude et d'inquiétude. Il devra la soutenir aux yeux des enfants quelles que soient les circonstances, quitte à enlever avec douceur les pailles qu'il croit voir dans les yeux de sa femme une fois qu'ils seront seuls. Il n'oubliera pas bien sûr d'ôter d'abord la poudre ou la poussière parfois traînante sur le visage de son épouse (2).

Outre le rôle d'autorité, le père est aussi l'objet d'attachement passionné de la part de ses enfants surtout sa fille, d'hostilité, d'admiration et d'identification pour son fils. Celui-ci, par exemple, souhaitera ressembler à cet être qui impressionne notamment par la prestance et la force physique. Cette force capable d'écarter toute menace a une valeur protectrice et rassurante pour l'enfant. Il est évident qu'il veut l'avoir de son côté, mais elle est aussi inquiétante surtout quand elle se retourne contre lui, par exemple en cas de colère. Le degré d'identification dépendra de la valeur morale du père, du niveau de vie, de la culture, du goût du risque, de la prestance, de la supériorité et de l'allure physique.

---

(1) ROBING, M., cité par POROT, M., in L'enfant et les relations familiales, Paris, P.U.F., 1979, p.158

(2) HABİYAKARE, E. Op.cit. p.30

Quant à la fille, l'image qu'elle aura des hommes dépendra de celle qu'elle aura eue de son père (1).

Il est donc clair que la personnalité du père est très importante dans le développement de la personnalité de l'enfant. Par exemple, quand le père est un irresponsable, de sérieux désordres au sein de son foyer se multiplient chaque jour davantage et conduisent parfois les enfants à la délinquance. C'est le cas des pères qui brillent par leur absence en famille. Nous ne voulons pas parler des absents physiquement car l'autorité ne veut pas dire forcément présence matérielle. Nous faisons plutôt allusion à ceux qui sont physiquement présents mais moralement absents. Pires encore sont ceux qui sont absents à la fois physiquement et moralement. Ce sont de véritables déserteurs de foyers dont certains vont jusqu'à chercher des concubines et rester la plupart du temps avec elles ou mènent purement et simplement une vie de célibataires, abandonnant définitivement leurs épouses légitimes. Dans tous les cas, grande est la probabilité que les enfants issus de ces ménages se méconduisent à l'instar de leurs parents.

Il en est de même pour les enfants dont les pères sont cruels. En effet, ces derniers s'imposent par excès d'autorité, prennent des décisions arbitraires et manifestent une cruauté morale sans pitié. Avec HABIIYAKARE, remarquons que de "tels pères font de leurs enfants des « martyrs »" (2). Leurs exigences sont ahurissantes et s'accompagnent de menaces et de sanctions sadiques. Ce sont ces pères qui donnent des châtiments propres à faire souffrir plutôt qu'à réparer la faute commise. Autant de mesures inhumaines qui peuvent révolter l'enfant et lui faire manifester sa rébellion dans la délinquance.

En fin de compte, il importe de stigmatiser la faiblesse constatée chez certains pères que l'on qualifierait de pères camarades.

---

(1) HABIIYAKARE, E., Op.cit. p.30

(2) Idem , Ibidem, p.31

Ces pères sont très faibles de caractère. Leur rôle d'autorité paraît ingrat. Et BALZAC devait ajouter que "ce sont des hommes pleins de tendresse dans leur coeur et de lâcheté dans leur caractère" (1).

### 1.1.2. Rôle de la mère

Son premier rôle est d'aimer. "Au cours des premières années de la vie, l'enfant et la mère sont tellement liés l'un à l'autre que l'on peut qualifier cette relation dyadique plutôt de fusion que de liaison" (2).

Devant la mère digne de son nom, il n'y a rien de plus cher que son enfant. Et POROT de commenter: "le nouveau-né n'est qu'un fragment maternel extériorisé, « la chair de la chair » maternelle" (3).

Dans le même ordre d'idées, HEUYER ajouta un jour: "De un à trois ans, on peut dire que le milieu naturel dans lequel vit l'enfant est la prolongation du stade foetal; malgré la ligature du cordon ombilical, l'enfant ne quitte pas le giron maternel" (4).

Durant la période du jeune âge, l'enfant est attaché beaucoup plus à sa mère qu'à son père puisque c'est celle-ci qui le côtoie nuit et jour, le père étant souvent absent du foyer pour des raisons diverses. Dans ce cadre, la mère devient le premier amour de l'enfant. Il va sans dire que sa personnalité doit jouer beaucoup dans le développement de la personnalité de l'enfant. Elle devient en quelque sorte un prototype et un modèle pour son enfant. La façon dont elle se comporte ne marque pas moins l'enfant qui est là pour tout apprendre de cet être qu'il idéalise.

---

(1) AJURIAGUERRA, I. Ed., Manuel de psychiatrie de l'enfant, Paris, Masson, 1980, p.861

(2) HABIYAKARE, Op.cit. p.33

(3) POROT, M., cité par DEBESSE, M., et MIALARET, G., Traité des Sciences pédagogiques, Paris, P.U.F., 1974, p.49

(4) HEUYER, G., cité par POROT, M., Op.cit. p.70

En définitive, le rôle primordial de la mère consiste à aimer les enfants, les initier et les guider sur le droit chemin. Néanmoins, certaines mères manquent grandement à leur devoir. Plutôt que d'influencer les enfants positivement, elles leur apprennent sans s'en rendre compte, à contracter de mauvaises habitudes et vont jusqu'à faire d'eux des délinquants. C'est le cas notamment des mères dites virago, des mères scrupuleuses à l'excès, des mères dépendantes, des mères instables et inconscientes ainsi que la plupart des filles-mères.

Concernant les mères virago, on notera qu'elles sont généralement hardies, intrépides et très courageuses. Selon HABİYAKARE, ces femmes manifestent un courage égalant presque celui des hommes pour être ainsi appelées « virago ». Mais, dit-il, ce qualificatif est ici péjoratif car elles infantilisent leurs fils par leurs exigences excessives. Il poursuit sa réflexion en disant que ce sont des femmes qui n'ont pas accepté leur féminité, qui sont agressives envers les hommes, féministes par haine et par plaisir, suffragettes des droits de la femme et pas des droits équitables dans le couple(1). Ce sont ces femmes qui veulent avoir des enfants pour elles seules et qui supportent mal l'autorité de leurs maris. A côté de tout élément mâle, elles ne se sentent presque jamais à l'aise. Les conséquences imaginaires qui peuvent s'en suivre doivent être multiples mais nous pensons surtout à la délinquance des enfants qui, ne pouvant pas tolérer que leurs mamans se montrent toujours supérieures à leurs pères, préféreraient aller vivre ailleurs.

Parlant des mères scrupuleuses à l'excès, POROT les qualifie "de bourrées d'anxiété, de culpabilité inconsciente, qui ne savent que faire pour bien faire, jamais satisfaites, écrasées par les obligations qu'elles se créent elles-mêmes, qui s'épuisent et épuisent les leurs à la recherche d'une perfection jamais atteinte"(2). Ces femmes oublient volontairement que le trop est toujours mauvais et abusent du rang qu'elles occupent en famille pour donner aux enfants des ordres difficiles à exécuter pour ne pas dire impossibles à mettre en pratique.

---

(1) HABİYAKARE, E., Op.cit. p.35

(2) POROT, M., Op.cit., p.122



Elles dictent des règles aux enfants et ne leur donnent pas le temps de s'exprimer. Quand elles ne réussissent pas à les obnubiler complètement, elles font d'eux des révoltés.

S'agissant des mères dépendantes, on remarque d'abord qu'elles sont démissionnaires, fuyant ainsi leurs responsabilités maternelles. Dans de telles situations, les enfants deviennent prématurément mûrs. Ils n'ont pas de choix pour assurer des responsabilités même s'ils ne sont pas à la hauteur de la tâche. Ils sont dès l'enfance soumis à des charges lourdes et certains parmi eux, ne parvenant pas à les supporter, démissionnent en quittant le toit familial.

Quant aux mères instables et inconscientes, par les variations de leurs attitudes, elles interdisent à leurs enfants de prendre position. Marqués par cette instabilité, ces derniers resteront sans constance. Ne sachant rien de ce qui les attend, ils seront anxieux et indécis. La délinquance les guette pour les absorber tôt ou tard. Dans cette même catégorie, pires sont les femmes sadiques et cruelles qui n'hésitent pas à abandonner leurs enfants en les privant ainsi de toute affection. Dans ce cas, l'enfant ne sera soulagé que quand il sera parvenu à se séparer de sa mère.

Enfin, le problème des filles-mères a également attiré notre attention parce qu'il semble être à la une aussi bien en ville qu'à la campagne. Sans doute, ces femmes ne sont pas moralement équilibrées. D'abord, elles n'ont pas de maris, ensuite, elles ont gagné le discrédit devant nombre de garçons dont leurs candidats fiancés. Elles se sentent perdues car leur avenir sur le plan conjugal est déjà compromis. Elles se méconduisent en disant qu'elles n'ont rien à sauver. Plus encore, certaines d'entre elles ne sont pas à même de nourrir convenablement leurs enfants, faute de moyens financiers. Ainsi, pour subvenir à leurs besoins elles se prostituent. Il va sans dire que leurs enfants sont touchés par cet état de choses. Si c'est un garçon, il ne supportera pas de rester longtemps à côté de sa mère surtout s'il est mal vu par ses concubins. S'il a la chance d'être récupéré par ses grands parents maternels, tant mieux pour lui.

Mais des fois, ces derniers le refusent sous prétexte que tel enfant est porte-malheur, ce qui l'expose davantage à la délinquance. Au cas où c'est une fille qui est née dans ces conditions, elle est beaucoup plus exposée à suivre les habitudes de sa mère. Rares sont les cas où les grands parents s'occupent sans faute de tels enfants.

## 1.2. EDUCATION SCOLAIRE

Selon OUSMANE SIDI TOURE, "c'est une éducation très institutionnalisée, hiérarchisée et contrôlée. Elle est structurée par l'Etat et recouvre l'éducation dispensée de l'école maternelle à l'université en passant par les jardins d'enfants, les écoles primaires et secondaires, et les écoles de formation professionnelle. Elle est dispensée dans les établissements prévus à cet effet par des maîtres et professeurs qualifiés, sur la base des programmes précis. Les études sont sanctionnées à divers niveaux par des diplômes officiels susceptibles d'ouvrir la voie à un emploi sur le marché du travail"(1).

Pour l'auteur et nous-même, l'éducation scolaire peut être aussi appelée éducation formelle. Néanmoins, outre l'instruction qu'elle dispense, l'école est aussi et avant tout un milieu éducatif. A ce propos, HEUYER déclare que "l'enfant attend plus ou moins consciemment de l'école, l'instruction mais aussi le développement de sa personnalité.(...) L'école qui ne donne que l'instruction ne remplit pas son but"(2).

Cette idée nous semble logique car, normalement, l'école doit compléter l'action éducative des parents et l'améliorer chaque fois que de besoin. En effet, l'entrée dans la vie scolaire constitue pour tout enfant un événement exigeant la mise en jeu d'un processus d'adaptation. C'est ainsi que de tout temps, on considère l'école comme premier terrain d'épreuve de l'enfant hors de l'atmosphère protectrice du foyer.

---

(1) OUSMANE SIDI Touré, cité par HABIIYAKARE, E., op.cit. p.12

(2) HEUYER, G., op.cit. p.99

Il est donc évident que l'école a une influence diverse sur l'élève. Selon HEUYER, "l'élève imite ce qui est sympathique. Mais l'école peut faire de lui un révolté, s'il s'oppose à ce qui lui est antipathique, maître ou matière enseignée. Elle peut le préparer à tout supporter et à accepter les suggestions et la vie de groupe, le conduisant ainsi à un véritable automatisme" (1).

Tant il est vrai que le rôle du maître n'est pas seulement d'enseigner mais aussi d'éduquer. Ainsi donc, il doit avoir toujours présent à l'esprit la maxime de Rabelais que nous citons de mémoire: "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme". Fort de cette idée, nous estimons que le comportement et les attitudes de l'enseignant sont plus éducateurs que les principes éducatifs qu'il prodigue à ses élèves. Ces derniers voient en lui leur deuxième père du fait même de sa présence permanente. Ils attendent de lui la justice et l'impartialité dans les sanctions éventuelles. S'il ne doit pas être caractérisé par un laisser-aller notoire, il lui faut une sévérité mesurée. Le calme, l'égalité d'humeur et la possession de soi-même sont autant de qualités qu'on attend de tout enseignant-éducateur.

La façon dont il fait la classe devrait normalement intéresser et motiver les élèves. C'est le climat de confiance et de dialogue permanent qui favorisera l'action éducative de l'enseignant. Ce climat de confiance est animé par une affection générale que l'enseignant sème dans la classe. Toutefois, il ne faut pas que l'affection s'oriente chez quelques uns mais plutôt à toute la classe et cela avec discrétion. C'est ce que CRINER affirme quand il dit: "l'affection du maître reste discrète dans son expression; elle est « atmosphérique », on la sent confusément plutôt qu'on ne la voit se manifester et l'attachement devient réciproque" (2).

---

(1) HEUYER, G., Op.cit. p.99

(2) CRINER, R., Caractérologie des instituteurs, Paris, P.U.F., 1962, p.103

L'amour de son travail, c'est-à-dire l'attachement à l'action éducative, qui implique par voie de conséquence l'amour de l'enfant, l'autorité mesurée, le dialogue sincère avec les élèves, voilà quelques unes des qualités qui vont favoriser la réussite de l'action de l'enseignant. A en croire HEUYER, "un maître qui comprend l'enfant et « dialogue » avec lui a une grande action sur la formation de l'enfant, sur l'orientation de ses tendances" (1).

Il va sans dire que si l'élève n'est pas satisfait sur le plan affectif, il sera vite dégoûté d'étudier et pourra éventuellement abandonner l'école précocement. L'élève n'aime ni ne supporte un enseignant agressif qui le persécute souvent à tort. A ce propos, HEUYER nous apprend que la plupart des élèves font l'école buissonnière par révolte. "Ils passent devant l'école et vont ailleurs; ils accusent le maître d'être toujours injuste à leur égard" (2).

En définitive, nous notons que les sentiments dépressifs de l'enseignant ont une importance toute particulière dans la délinquance des enfants. Selon VILLARS (3) de tels sentiments créent chez l'enfant un climat d'inquiétude, d'anxiété, d'insécurité foncière, une représentation de soi infériorisante et paralysante. Comme on peut bien se l'imaginer, on comprendra facilement que toutes ces perturbations au niveau de la personnalité de l'enfant vont retentir sur les conduites sociales et compromettre les adaptations nécessaires.

### 1.3. EDUCATION PERMANENTE

Alors que les uns parlent d'éducation permanente, les autres parlent de formation permanente. Dans notre travail, sans toutefois ignorer que chacun de ces mots a ses propres nuances, nous les considérons comme pratiquement équivalents.

---

(1) HEUYER, G. Op.cit. p.100

(2) Idem, Ibidem, p.97

(3) VILLARS, G. Tome I, Op.cit. pp.176-232

Selon MIALARET, "l'éducation permanente est un système global d'éducation dont les formations initiales et les différentes formations d'adultes seraient repensées et refondues de telle sorte que travail, loisirs et formation se confondent et s'échelonnent sur toute une vie"(1).

Cette réflexion donne en partie l'image de ce qu'est l'éducation permanente mais elle ne dégage pas son but, ses projets et comment elle se situe par rapport à la réflexion prospective notamment celle de SCHWARTZ (2). En effet, celui-ci fait une réflexion prospective globale et structurée sur l'éducation permanente, réflexion prospective dont l'échéance est l'an deux mille. Selon l'auteur, étant donné que la formation doit se poursuivre tout au long de la vie, il est important de repenser l'ensemble du système et cela demanderait de mettre en place les moyens qui permettraient aussi bien aux jeunes qu'aux adultes de suivre sans faute leur formation à tout moment. Cette éducation s'occupe non seulement du secteur formel que nous avons déjà défini en parlant de l'éducation scolaire mais aussi des secteurs non formel et informel.

Dans son secteur non formel, "l'éducation permanente correspondrait à un processus d'éducation à plus ou moins court terme systématiquement organisé dans les centres de formation extra-scolaire plus ou moins spécialisés. Ces centres peuvent s'occuper des activités d'éducation des adultes aussi diverses que l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes, la formation socio-professionnelle et civique des jeunes non scolarisés ou descolarisés, le recyclage ou le perfectionnement du personnel de différents niveaux de qualification et de spécialisation"(3).

- 
- (1) MIALARET, G., Vocabulaire de l'Education. Education et Sciences de l'éducation, Paris, P.U.F., 1979, p.195
- (2) SCHWARTZ, B., L'éducation demain, Paris, Aubier Montaigne, 1973, p.57
- (3) MBANGURA, P., Education permanente et réforme de l'enseignement au Rwanda, Conférence donnée à KIGALI, au Centre Culturel Franco-Rwandais, le 21/01/1985, p.13

Ces mêmes centres visent les éléments qui permettront au sujet de comprendre son environnement pour y avoir un impact, une place convenable permettant d'agir dans ce milieu. Pendant la formation aussi bien théorique que pratique, l'éducation devrait rester sans cesse disponible devant les situations nouvelles. De son côté, il faut que le sujet en formation apprenne tout avec intérêt et le travail doit se dérouler dans des conditions bien individualisées.

Ainsi conçue, l'éducation permanente veut fournir à chacun, selon ses moyens, la possibilité de :

- a) "renforcer des connaissances anciennes et en acquérir de nouvelles, maîtriser des techniques utiles à l'épanouissement de l'être par l'entraînement de la volonté et la stabilisation du comportement;
- b) conserver le pouvoir d'apprendre à apprendre en tout temps;
- c) contrôler le travail produit en développant le sens de la responsabilité (amour du travail bien fait, entreprises menées à chef, ce qui diminuera les échecs et l'insatisfaction qui en découlent);
- d) développer l'esprit d'invention et l'imagination pour pouvoir s'adapter au monde mobile qui est le nôtre;
- e) apprendre et vivre l'esprit d'équipe, puisque nous allons de plus en plus vers un monde dans lequel la création est le fruit d'un travail collectif;
- f) garder tout son courage pour vivre victorieusement (par l'acceptation des pouvoirs et limites personnels actuels)" (1).

Considérée dans son secteur informel, l'éducation permanente est constituée par l'ensemble des moyens éducatifs, publics ou privés qui permettent aux individus de s'auto-former continuellement. Cette auto-formation s'acquiert d'abord par le contact quotidien avec la réalité du milieu familial ou socio-professionnel. Tel est le cas de l'éducation pratique que chacun d'entre nous acquiert

---

(1) DUBOSSON, J., Aspects d'intégration socio-économique des handicapés mentaux, Cahier n°24, Genève, Université de Genève, 1981, p.29.

dans le cadre de sa famille, des organisations ou associations publiques ou privées dont il fait partie, ou de la formation sur le tas en cours d'emploi(1).

Notre souci n'est pas de savoir à qui reviennent diverses expressions sur le concept d'éducation permanente, la question pour nous est de montrer que le manque d'éducation permanente peut conduire le sujet à la délinquance juvénile. Au Rwanda, comme nous allons le voir par la suite, le problème est bel et bien l'insuffisance de la formation professionnelle et de l'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés. La plupart parmi eux ne trouvent pas d'occupations rentables dans leurs communes respectives. En conséquence, ils quittent le domicile parental sans destination fixe à la recherche de n'importe quel travail, en errant surtout à KIGALI, la capitale et la seule grande ville du pays. Quand ils restent longtemps chômeurs, ils finissent par se décourager; le vol et la prostitution deviennent pour eux le chemin le plus court pour subvenir à leurs multiples besoins.

#### 1.4. SYNTHÈSE DU CHAPITRE

Le terme d'éducation étant fort complexe, nous avons été obligé d'en parler un peu plus en détail pour montrer combien il est difficile, dans l'état actuel des choses, de déterminer ce qu'il est au fond. Dans nos explications, nous avons à certains passages établi la relation entre l'éducation et la délinquance des enfants pour commencer dorénavant à travailler dans l'optique de notre hypothèse.

Nous avons d'abord considéré l'éducation de façon générale, puis nous l'avons approchée au Rwanda pour montrer la situation actuelle en cette matière dans notre pays. En tous les cas, on aura remarqué que la famille et l'école sont des milieux éducatifs à tout point de vue et que leur influence a une grande part dans le développement de la personnalité des enfants.

---

(1) MBANGURA, D., Op.cit. p.29

Cela nous a amené à rappeler grosso modo le rôle du père, de la mère et de l'enseignant pour une bonne éducation des enfants. Pour ce qui est de l'éducation permanente, notre attention aura été surtout attirée sur la formation et l'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés. Dans l'ensemble, notre théorie de référence montre que la défaillance sous l'un ou l'autre aspect de l'éducation peut handicaper la personnalité de l'enfant voire le mener à la délinquance.



## CHAPITRE 2 : DU CONCEPT DE DELINQUANCE

Comme le mot de délinquance revient sans cesse dans le cours de la conversation, on pourrait croire que le sens en est connu de tout le monde et qu'il est superflu de le définir. Or, il s'agit d'un phénomène multidimensionnel et la réalité qu'il exprime n'est pas facile à comprendre, d'autant plus qu'il n'est pas possible d'en dégager un profil-type. La compréhension en est si peu circonscrite qu'elle varie d'un cas à l'autre suivant le contexte dans lequel le mot se trouve. Pour expliquer ce que c'est la délinquance, nous sommes d'abord amené à la distinguer de la simple notion de déviance parce que certaines gens ont tendance à confondre ces deux concepts qui ont pourtant des nuances tout à fait différentes.

### 2.1. DIFFERENCE ENTRE DELINQUANCE ET DEVIANCE

Selon PINGEON, "la déviance est un ensemble de comportements sortant de la variation admise autour de la norme sociale. Elle est la transgression des règles normatives, la rupture avec les images attendues, les moules définis, au-delà des variations admises, au-delà du degré de tolérabilité sociale.(...) La déviance est partout, sera toujours partout, quel que soit le système, le temps, le lieu. Tout groupe, tout individu a eu, a et aura son déviant. Autrement dit, tout se pose en fin de compte en termes de conformité et de non conformité"(1).

D'ailleurs, pour certaines gens, il est tout à fait naturel de dévier et cela a eu lieu dans toutes les couches de la société. Dévier, c'est en fait "opposer une contrariété à une autre contrariété. (...) La déviance n'est pas une propriété inhérente à certains comportements, c'est une propriété que les spectateurs (l'auditoire) lui attribuent"(2).

Donc, la déviance n'est que question de point de vue.

---

(1) PINGEON, D., La délinquance juvénile stigmatisée, Cahier des Sciences de l'Education N°27, Genève, Université de Genève, 1982, pp.7-8 et 15-16

(2) Idem, Ibidem, p.8

Nous avons tous au départ une norme et nous percevons l'autre comme déviant par rapport à cette norme. Il resterait à imaginer que le déviant lui-même nous considère comme déviant par rapport à lui-même.

Maintenant, il est à se demander ce qui se passerait si le déviant s'insérait dans la même problématique que le non-déviant: va-t-on lui permettre de manifester, d'exprimer ses désirs, de parler, et de quelle manière? Ou doit-on l'introduire manu militari dans le monde social en ne lui apprenant qu'à se conformer? A supposer par exemple qu'un pays détermine l'habit devant s'adapter à tous ses citoyens, détermine de manière rigide les mesures et le tissu, les mains disparaîtront honteusement dans les manches trop longues, les pas incertains seront gênés par des pantalons trop longs, les poignets robustes entraveront chaque mouvement. Et il ne sera pas possible de protester de peur de rester sans vêtements. En effet, rester tout nu sera sans doute qualifié d'attentat à la pudeur. Il est pourtant évident, pour nous, que celui qui acceptera aveuglément ces habits, sans réactions, sans résistance, sans expression, est un déviant largement plus inquiétant que celui qui, à ses risques et périls, aura manifesté son désaccord publiquement. C'est peut-être parce que « la vérité blesse » et que « toute vérité n'est pas bonne à dire » que nous avons tendance à accuser à tort d'inadaptés les gens qui s'expriment sans hypocrisie. En fin de compte, si tel ou tel autre individu est dit déviant, c'est toujours par rapport à celui qui l'observe, l'étudie, le dissèque ou le prend en charge. Celui-là pour nous n'est pas délinquant.

Que faut-il alors entendre par délinquance?

La « délinquance » n'est pas définie dans le code pénal rwandais. En droit, elle est presque toujours présentée en termes « négatifs ». "Qu'elle soit perçue comme une manifestation d'immoralité, un symptôme d'inadaptation ou de marginalité, ou bien comme la contrepartie d'un processus d'exclusion sociale, la délinquance est dans tous les cas lue comme un dysfonctionnement social. Elle est traitée comme une anormalité, un phénomène négatif traduisant un mauvais fonctionnement dans une société donnée"(1).

---

(1) Actes, Cahiers d'action juridique, Délinquance et ordre, petite collection Maspero n°213, Paris, F.M., 1978, p.12

De la même source, il nous revient que le contenu du terme de délinquance est la résultante de l'état des rapports sociaux dans une société donnée. Est-il besoin de rappeler que la délinquance n'est pas une qualité intrinsèque à certains comportements mais le résultat d'un processus de réaction sociale? "C'est l'existence, la forme et l'intensité de la réaction sociale qui confèrent à un type de comportement, dans un contexte donné, son caractère répréhensible ou non" (1).

En fin de compte, LAENG MANO désigne la délinquance par "toute infraction pénale punie par des lois correctionnelles" (2). Parlant d'infractions, on notera que certaines sont spécifiques aux hommes et certaines autres aux femmes. Autrement dit, la délinquance masculine est différente de la délinquance féminine.

## 2.2. DELINQUANCE MASCULINE ET DELINQUANCE FEMININE

La délinquance masculine est, dans l'ensemble, agressive contre les choses et les personnes, elle est musculaire: vols de qualité croissante, vol qualifié avec effraction, avec meurtre ou assassinat. Bref, elle est musculaire et violente, elle est mortrice (3).

quant à la délinquance féminine, elle est moins agressive que la délinquance masculine. Les délits et les crimes commis par les femmes sont spécifiques: infanticide, mythomanie calomnieuse, lettres anonymes, voleuses de magasins, empoisonneuses. On soulignera que la délinquance féminine, même quand elle est agressive, a généralement un caractère sexuel, elle est endocrinienne, hormonale. Enfin et surtout, la délinquance de la femme est la prostitution. Beaucoup de chercheurs l'ont constaté comme DUPRE et LOMBROSO.

---

(1) Actes, Cahiers d'action juridique, Op.cit. p.20

(2) LAENG Mano, Vocabulaire de Pédagogie Moderne, Paris, Ed. du Centurion, 1974, p.127

(3) HEUYER, G., Op.cit. p.212

En effet, DUPRE nous apprend que "La prostitution est la forme de la délinquance féminine" (1) et LOMBROSO, reprenant la même idée en d'autres mots, déclare que "la prostitution est le côté féminin de la criminalité." (2)

Ces formules s'appliquent au premier chef aux femmes, puisque la prostitution masculine, du moins pour notre pays, est encore très limitée et ne constitue nullement un problème majeur. Pour cela, notre étude ne tiendra compte que de la prostitution féminine tout en sachant qu'elle n'est pas la seule voie de délinquance pour les femmes quoique la plus fréquente.

Mais au fond, la prostitution c'est quoi?

Selon MANCINI Jean Gabriel, "la prostitution est le fait pour une femme de pratiquer contre rétribution, librement et sans contrainte, alors qu'elle ne dispose d'aucun autre moyen d'existence, des relations sexuelles habituelles, constantes et répétées avec tout venant et à la première réquisition, sans choisir ni refuser son partenaire, son objet essentiel étant le gain et non le plaisir" (3).

Le concept ancré femme-nature fait que beaucoup de gens attribuent la moindre délinquance des femmes à une particularité de leur nature. D'autre part, en plus de leur nature, on implique également leur système hormonal, leurs menstruations, leurs maternités, les mesures de leur crâne, un quelconque déterminisme biologique, mais rarement leur condition sociale, leur statut ou la division sexuelle des rôles. C'est ainsi que, les femmes étant définies comme particulières dans le phénomène délinquance, elles n'ont pas cessé d'être traitées particulièrement. Rappelons, à titre d'exemple, que certains codes européens témoignent de cette discrimination légale considérant la femme irresponsable quand le délit est commis en présence du mari (4).

---

(1) DUPRE, cité par HEUYER, G., Op.cit. p.213

(2) LOMBROSO, C., cité par HEUYER, G., Op.cit. p.213

(3) MANCINI, J.G., Prostitution et proxénétisme. Collection Qu'est-ce que...? Paris, P.U.F., 1962, p.15

(4) PINGEON, D., Op.cit. p.45

La définition de la délinquance est donc largement modifiée. Ce qui nous intéresse pour le moment, c'est ce qu'on a appelé "la délinquance juvénile", se référant non seulement à des infractions mais aussi à l'âge de ceux qui les ont commises.

### 2.3. DELINQUANCE JUVENILE

Par "délinquance juvénile", nous entendons des infractions à la loi pénale. Ces infractions peuvent être "des contraventions, des délits ou des crimes"(1). En tous les cas, pour parler de la délinquance juvénile, les auteurs des infractions doivent être ce que l'on appelle communément "mineurs".

Il est maintenant question de déterminer la période d'âge des mineurs. Au vème Congrès de Défense Sociale à Stockholm en 1938, l'étude comparative des législations européennes avait permis de dégager de façon approximative au point de vue de la jurisprudence, quatre catégories de mineurs:

1° "jusqu'à 14 ans, les mineurs peuvent seulement faire l'objet de mesures de rééducation et de protection;

2° de 14 à 16 ans, les mineurs peuvent, d'une manière générale faire l'objet de mesures de rééducation et de protection et, dans des cas prévus et déterminés par la loi, être soumis à des condamnations pénales;

3° de 16 à 18 ans, les adolescents sont traités comme les sujets de la catégorie précédente, mais ils peuvent toutefois, toujours à titre exceptionnel, faire l'objet d'une condamnation pénale;

4° les jeunes de 18 à 21-25 ans, en règle générale, sont soumis à la responsabilité pénale, mais celle-ci est souvent atténuée ou associée à des mesures de rééducation qui peuvent arriver à remplacer temporairement ou définitivement la peine"(2).

De leur côté, les législations des différents Etats d'Amérique du Nord fixent pour les mineurs la limite d'âge maximum entre 16 et 21 ans et la plupart à 18 ans, alors qu'au Canada, la loi con-

---

(1) HEUYER, G., Op.cit. pp.11-12

(2) Idem, Ibidem, p.18

sidère comme mineurs les garçons et les filles dont l'âge est effectivement ou "apparemment" inférieur à 16 ans seulement (1).

Donc, les âges limites, maximum et minimum, des mineurs sont fixés différemment selon les pays considérés. Dans cette étude, nous nous limiterons, du moins pour l'étude clinique, aux jeunes filles et garçons de 15 à 25 ans. En effet, notre vécu quotidien dans la région que nous étudions permet de constater que la majorité des infractions sont commises par les jeunes de cette catégorie d'âge (voir quelques statistiques judiciaires dressées à cet effet au deuxième chapitre de la troisième partie de ce travail).

Néanmoins, on peut commettre des infractions à tout âge. D'ailleurs, une analyse profonde de la société humaine ferait découvrir, c'est l'idée de PINGEON (2), que nous sommes tous - ou presque - des délinquants occasionnels, mais alors des délinquants ne comptant pas parmi la minorité interpellée, officialisée et stigmatisée. Poursuivant sa réflexion, l'auteur déclare que la délinquance juvénile est une contre-violence instituante aux violences instituées. C'est parce que la famille, l'école, le travail, les mass media, le système de consommation et de production portent en eux-mêmes, à des degrés divers, la violence, qu'existent dans notre société des comportements contre agressifs ne pouvant pas être réduits à des pathologies individuelles. Le délinquant n'est donc pas un monstre, un cas pathologique appartenant à une minorité inquiétante, issu d'une sous-culture de bas-fonds. Même si quelques cas, très rares, semblent relever de la monstruosité ou de la psychopathie, ils ne permettent pas de conclure que tout délinquant leur est assimilable. Les plus grandes stigmatisations se fondent précisément sur ce type de généralisation abusive et c'est à partir d'elles que se construisent les "psychoses collectives".

Cependant, les délinquants victimes de la maladie mentale tels que les arriérés, les névrotiques, les psychotiques, les psychopathes constitutionnels ou intoxiqués ne font pas l'objet de notre étude. Il en est de même pour les débiles, les épileptiques, les impulsifs incontrôlés, les pervers sexuels et autres sujets handicapés sur le plan psychique et physiologique.

---

(1) HEUYER, G., Op.cit. p.19

(2) PINGEON, D., Op.cit. pp.37-51

Redisons-le, comme pour celui qui se contente de juger, le délinquant n'est rien d'autre qu'un handicapé social mais mentalement équilibré. La délinquance juvénile est, en fin de compte, "une construction humaine dépendant de la convention, du conformisme, du subjectif, donc d'une construction fluctuante. Le délinquant d'aujourd'hui sera peut-être le juge de demain. Le délinquant d'ici est peut-être le juge d'ailleurs"(1).

Pour nous, l'enfant délinquant est celui qui est tantôt ici, tantôt là, qui vagabonde d'une région à une autre aussi bien en ville qu'à la campagne, sans destination connue. Celui-là vit du produit de son vol ou de sa mendicité. Quand c'est une fille, elle vit généralement de sa prostitution. En tous les cas, un tel enfant se sera affranchi précocément de l'autorité familiale et/ou scolaire. Il est désobéissant, insoumis et indiscipliné. En guise de complément, GATANAZI dit que "nous devons rester nous-mêmes et considérer comme délinquants juvéniles, les jeunes chômeurs qui pour se nourrir recourent à des comportements dirigés contre les biens d'autrui, les personnes, ou, eu égard de la vie marginale, rompent les canons sociaux traditionnellement établis"(2).

Le présent travail tient compte de tous ces éléments tout en respectant la période d'âge précédemment délimitée.

#### 2.4. SYNTHÈSE DU CHAPITRE

La délinquance, avons-nous dit, est différente de la notion de déviance. En effet, un déviant n'existe pas en tant que tel, il l'est toujours par rapport à celui qui l'observe, alors que le délinquant est un handicapé social qui commet des infractions pénales. La délinquance masculine étant agressive et musculaire, la délinquance féminine est d'abord et avant tout sexuelle. Quant à la délinquance juvénile, elle se rapporte à l'un ou l'autre des deux cas précédents, selon que le sujet est masculin ou féminin. Cependant, outre l'infraction qui le caractérise, un autre élément dont il faut absolument tenir compte est l'âge de l'intéressé qui ne doit pas être adulte.

---

(1) PINGEON, D., Op.cit. p.8

(2) GATANAZI, A.N., Op.cit. p.3

DEUXIEME PARTIE :

DELINQUANCE JUVENILE AU RWANDA

La présente partie se compose de deux chapitres. Le premier porte sur les principaux facteurs de la délinquance juvénile dans notre pays, tandis que le second fait état des grandes actions menées en vue d'endiguer ce fléau.



CHAPITRE 1 : PRINCIPAUX FACTEURS DE LA DELINQUANCE  
JUVENILE AU RWANDA.

Reconstituer l'ensemble des facteurs susceptibles de déclencher la délinquance juvénile au Rwanda n'est pas chose aisée. Qu'il nous suffise alors de parler de l'insuffisance d'écoles et de la formation professionnelle des jeunes non scolarisés et descolarisés, des problèmes liés aux ressources alimentaires peu suffisantes et au manque d'emploi pour ces jeunes, des mouvements migratoires et enfin, de l'inadaptation en milieux urbains et plus particulièrement à Kigali.

1.1. INSUFFISANCE D'ECOLES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DES JEUNES NON SCOLARISES ET DESCOLARISES.

Alors que l'enseignement primaire rwandais est dit obligatoire, le taux de scolarisation est encore faible. Par exemple, ce taux était estimé à 59 % pour l'année scolaire 1966/1967. Curieusement, il a peu après diminué, à telle enseigne qu'il a atteint 40,8 % dans les années 1974/1975 (1)

Il est ensuite remonté progressivement comme le montre bien le tableau suivant :

---

(1) MINEDUC, Statistiques de l'enseignement,  
Année scolaire 1980/1981, p. 6.

Tableau n° 3 : Elèves inscrits du primaire de 1978/1979  
à 1986/1987.

Année scolaire	Total des effectifs	Taux d'accroissement	Taux de scolarisation	
			à 7 ans	7 - 14 ans
1978/1979	515 715	11,3		
1979/1980	607 480	17,8	61,1	49,3
1980/1981	704 929	16	63,8	55,5
1981/1982	743 067	5,8	63,8	56,7
1982/1983	747 172	0,5	65,2	55,7
1983/1984	761 955	2	61,5	55,7
1984/1985	790 198	3,7	64,4	54,9
1985/1986	836 877	5,9	66,3	55
1986/1987	904 378	8,06	74,3	56
			74,1	58,6

Source : MINEPRISEC, Etat actuel de la réforme de l'enseignement primaire, Rural et Artisanal Intégré et secondaire, Kigali, Décembre 1987, p. 14,

De ce tableau, il ressort que le taux de scolarisation au Rwanda va légèrement croissant depuis les années 1978/1979 jusqu'à nos jours. Néanmoins nous ne pouvons pas compter le maintenir longtemps élevé parce que la population nationale croît fortement. En effet, il y a 150 000 enfants (1) supplémentaires à scolariser chaque année dans notre pays.

Ces enfants entrent directement dans la catégorie de la population active sans aucune qualification professionnelle ni formation générale élémentaire. Là, ils sont rejoints par les finalistes du primaire qui n'arrivent pas à entrer au secondaire. Ceux-ci sont du reste très nombreux puisque chaque année, environ 50.000 enfants terminent la huitième année primaire parmi lesquels 10 % à peine peuvent entrer au

(1) VIVANT UNIVERS n° 357 / Bimestriel Mai - Juin 1985, p. 22

secondaire tandis que près de 20 % sont admis dans les CERAI. Dans les tableaux n°s 4 et 5 qui suivent, il est respectivement question de l'évolution du taux d'admission au secondaire de 1981/1982 à 1987/1988 ainsi que du nombre de recrutés dans les premières années des CERAI, depuis 1982/1983 jusqu'à la rentrée scolaire 1986/1987.

Tableau n°4 : Evolution du taux d'admission au secondaire depuis 1981/1982 jusqu'à la rentrée scolaire 1987/1988.

Année scolaire	Admis 1ère année secondaire	Inscrits en 8ème primaire de l'année précédente	Taux d'admission
1981/1982	4.011	45.965	8,7 %
1982/1983	3.294	44.899	7,3 %
1983/1984	3.620	47.996	7,5 %
1984/1985	3.369	45.767	7,3 %
1985/1986	3.325	48.655	6,8 %
1986/1987	3.850	51.535	7,4 %
1987/1988	5.335	56.000	10 %

Source : MINEPRISEC, Etat actuel de la Réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, Kigali, Décembre 1987, p. 167.

Alors qu'un des premiers objectifs de la réforme scolaire était d'augmenter à long terme les effectifs de l'enseignement secondaire par un recrutement d'au moins 10 % des élèves terminant la huitième année primaire, le tableau que nous venons de présenter montre que l'objectif gouvernemental n'a été atteint qu'en 1987-1988. Néanmoins, nous remarquons que ce taux est encore trop faible pour permettre de résoudre le problème qui est ici posé. Le tableau suivant fait état du recrutement dans les premières années des CERAI depuis les cinq dernières années.

Tableau n° 5 : Nombre de recrutés dans les premières années des CERAI, par rapport aux finalistes des huitièmes années du primaire depuis 1982/1983 jusqu'à la rentrée scolaire 1986/1987.

	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987
Sortants	47.996	45.767	48.655	48.656	56.000
Recrutés	11 747	12.227	11.255	10.271	11.229
%	24,4	26,7	23,1	21,1	20

Source : MINEPRISEC, Etat actuel de la réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et Secondaire, Kigali, Décembre, 1987  
p. 77

A l'analyse de ce tableau, on constate qu'en moyenne, les CERAI accueillent entre 20 et 27 % chaque année des élèves qui terminent la huitième année primaire. Pourtant, selon les mesures générales d'application de la réforme de l'Enseignement, les CERAI devaient accueillir 90 % des élèves issus de l'école primaire. Mais, suite à la rectification du tir intervenu en 1981, les effectifs doivent dorénavant correspondre au nombre de places disponibles dans les établissements en place.

Concernant les jeunes qui ne dépassent pas le cap de la huitième année primaire, de même que les non scolarisés et les déscolarisés, généralement de 15 à 25 ans, le Ministère de la jeunesse et du Mouvement Coopératif les prend en charge. Or, alors que ce Ministère devrait leur dispenser une formation professionnelle dans les centres de jeunesse et les encadrer dans des coopératives de production dans le cadre du développement national, cela ne se fait que théoriquement (1). Sur le plan pratique cependant, l'action de ce

(1) MINIJEUNESPORTS, Bilan 1962/1982, Mai 1982

Ministère est très limitée. En effet, sur 1.200.000 jeunes dont il était censé s'occuper en 1985, seule l'infime minorité (estimée à 200 seulement) est accueillie dans les centres de formation de la jeunesse (1). Au niveau de l'encadrement, nous remarquons que 97 % des jeunes ne sont pas non plus sensibilisés à l'action du Ministère (2), parce que les moyens financiers dont il dispose sont très limités. En guise d'exemple, en 1983, le budget alloué à l'achat du matériel technique (instruments agricoles et de menuiserie) destiné aux coopératives de production et aux centres de formation des jeunes ne dépassait pas vingt millions de nos francs, soit 17 FRW pour chaque enfant (3)

#### 1.2. INSUFFISANCE DES RESSOURCES ALIMENTAIRES, UNE CONSEQUENCE DU POIDS DEMOGRAPHIQUE.

De nos jours, la nourriture coûte de plus en plus cher. La situation est assez critique dans les milieux urbains où se concentrent beaucoup de gens de toutes les catégories parmi lesquels les chômeurs forcés. Ces derniers, n'ayant pas d'autres moyens pour se nourrir et subvenir à leurs besoins, volent et se prostituent.

Il en est de même dans les milieux ruraux où les espaces agricoles deviennent de plus en plus rares. La situation est d'autant plus grave que certaines gens déclarent déjà qu'ils n'ont plus de parcelles à cultiver. Cela s'explique par le fait que la population croît fortement alors que les terres n'augmentent guère. Il en résulte que la récolte est insuffisante pour une population toujours galopante.

Remarquons que le taux d'accroissement démographique est de 3,7 % en 1982. Or, s'il se maintenait là, la population

---

(1) MIJEUCOOP, Réflexions pour l'élaboration des stratégies sectorielles : Jeunesse, Sports, Loisirs et mouvement coopératif, Juin 1985

(2) MINIJEUNESPORTS, Bilan 1962/1982, Mai 1982

(3) Journal Officiel de la République Rwandaise n° 3, Février 1983

rwandaise serait de 10,5 millions de personnes à la fin de ce siècle (1). Par ailleurs, l'exploitation familiale étant évaluée à moins d'un hectare, toutes les terres cultivables seront complètement occupées en moins de 10 ans (2).

1.3. MANQUE D'EMPLOI POUR LES JEUNES NON OU  
INSUFFISAMMENT SCOLARISES ET L'EXODE RURAL.

Dans l'ensemble, sur tout le territoire national, la structure de l'emploi est très peu développée. Le seul bureau du travail devant s'occuper des chômeurs se trouve à Kigali pour dire que les sans emplois restent encore nombreux dans notre pays. En effet, l'emploi salarié occupe 120.000 personnes seulement en 1977, soit 6 % de la population active (3)

Dans le même cadre, les résultats de l'enquête réalisée par le B.I.T. sur la promotion de l'emploi rural et de l'emploi des jeunes ont été tels que le sous-emploi en milieu rural s'élève à 30 % en 1982 dans notre pays. Les activités au sein de l'exploitation traditionnelle semblent se répartir d'une manière peu économique puisque seuls 40 % du temps du travail sont effectivement consacrés aux travaux agricoles (4)

Les places disponibles sur le marché du travail sont très réduites spécialement pour les éléments non qualifiés. Ces derniers, n'ayant pas d'autres activités rémunératrices et fuyant le travail manuel à la campagne, se réfugient dans diverses villes du pays. Après plusieurs efforts vains d'embauchage, ils usent de tous les moyens même néfastes pour survivre.

(1) ONAPO, Actes du Colloque "famille, population et développement", Kigali, du 27 Septembre au 1er Octobre 1982, p. 52

(2) ONAPO, op. cit. p. 46

(3) NYIRAMPABWA, J.F., op. cit. p. 41

(4) ONAPO, op. cit. p. 123.

#### 1.4. MOUVEMENTS MIGRATOIRES.

Il s'agit soit des migrations internes de régions en régions, soit des migrations à partir de la campagne vers les milieux urbains et plus particulièrement vers Kigali, la capitale du pays.

##### 1.4.1. Migrations internes de régions en régions.

Comme nous l'avons déjà dit, la population rwandaise croît à un rythme très accéléré. En conséquence, comme cela a été souligné par RUTAYISIRE dans son mémoire déjà cité, "les paysans se trouvent maintenant à l'étroit sur leurs terres, ce qui pousse une partie d'entre eux à aller à la recherche de nouvelles terres libres et de bonne qualité dans d'autres régions (...). Ces migrations contribuent à l'accroissement de la population de certaines régions et au ralentissement de la croissance dans d'autres, les régions sous-peuplées devenant le déversoir de celles relativement surpeuplées" (1).

Toutefois, ce type de migration s'effectuant entre les régions de même niveau économique n'entraîne pas l'accroissement de la délinquance juvénile à en croire VEILLAR D. (2). La délinquance juvénile absorbe facilement les sujets en provenance de la campagne pour les villes parce qu'en milieu urbain, ils ont peine à s'adapter.

##### 1.4.2. Mouvements campagne - ville.

Nous savons qu'à la campagne, les grandes richesses comme les troupeaux et les terres, le pouvoir et l'honneur sont réservés aux seules personnes les plus âgées. L'observation de NYIRAMPABWA Jeanne Françoise va dans le même sens : "Depuis l'introduction de l'économie monétaire en milieu rural, les

---

(1) RUTAYISIRE, Th., op. cit. p 71

(2) Centre Européen de Coordination et de documentation en sciences sociales, la délinquance juvénile en Europe, Actes du Colloque de Varsovie, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie U.L.B, p. 100.

jeunes ont de plus en plus du mal à réaliser leur projet de mariage, du fait que le montant de la dot devient de plus en plus élevé" (1), alors que les vieillards ont presque toutes les richesses en mains. C'est ainsi que les jeunes s'en vont en ville surtout à Kigali comme pour se révolter contre ces vieillards qui ne veulent pas les aider matériellement alors qu'ils ont beaucoup de capitaux.

Grâce à cet afflux d'immigration, Kigali connaît un rythme d'accroissement spectaculaire de 10 % par an et sa population augmente chaque jour davantage. En effet, en 1938, Kigali comptait 3.903 habitants seulement mais ces derniers augmentèrent jusqu'à 12.940 en 1949, puis à 57.400 en 1970, et enfin à 117.749 en 1978 (2)

Dans le même ordre d'idées, signalons les résultats de l'enquête urbaine de 1977 à Kigali. Les enquêteurs ont montré que 40,5 % de la population totale de Kigali-ville, soit environ 90.000 personnes, est âgée de 15 ans, et que 54,6 % a moins de 20 ans (3)

L'évolution démographique de Kigali est tellement rapide que la capitale comptera plus de 500 000 habitants en l'an deux mille, selon le schéma du plan directeur de cette ville (4).

#### 1.5. INADAPTATION DANS LES MILIEUX URBAINS ET PLUS PARTICULIEREMENT A KIGALI.

Quand ils arrivent en ville, sans formation professionnelle suffisante, les jeunes ruraux se heurtent d'abord au grand problème de chômage. Ils vivent ensuite l'expérience de la misère et la crise de logement. La situation les rend vite marginalisés et les mène à la délinquance parce que pour survivre ils n'ont

---

(1) NYIRAMPABWA, J.F., op. cit. p. 20

(2) ONAPO, op. cit. p. 95

(3) NYIRAMPABWA, J.F., op. cit. p. 24

(4) MINITRAPE, Croquis directeur de Kigali : Synthèses des études analytiques, 1978, p. 38



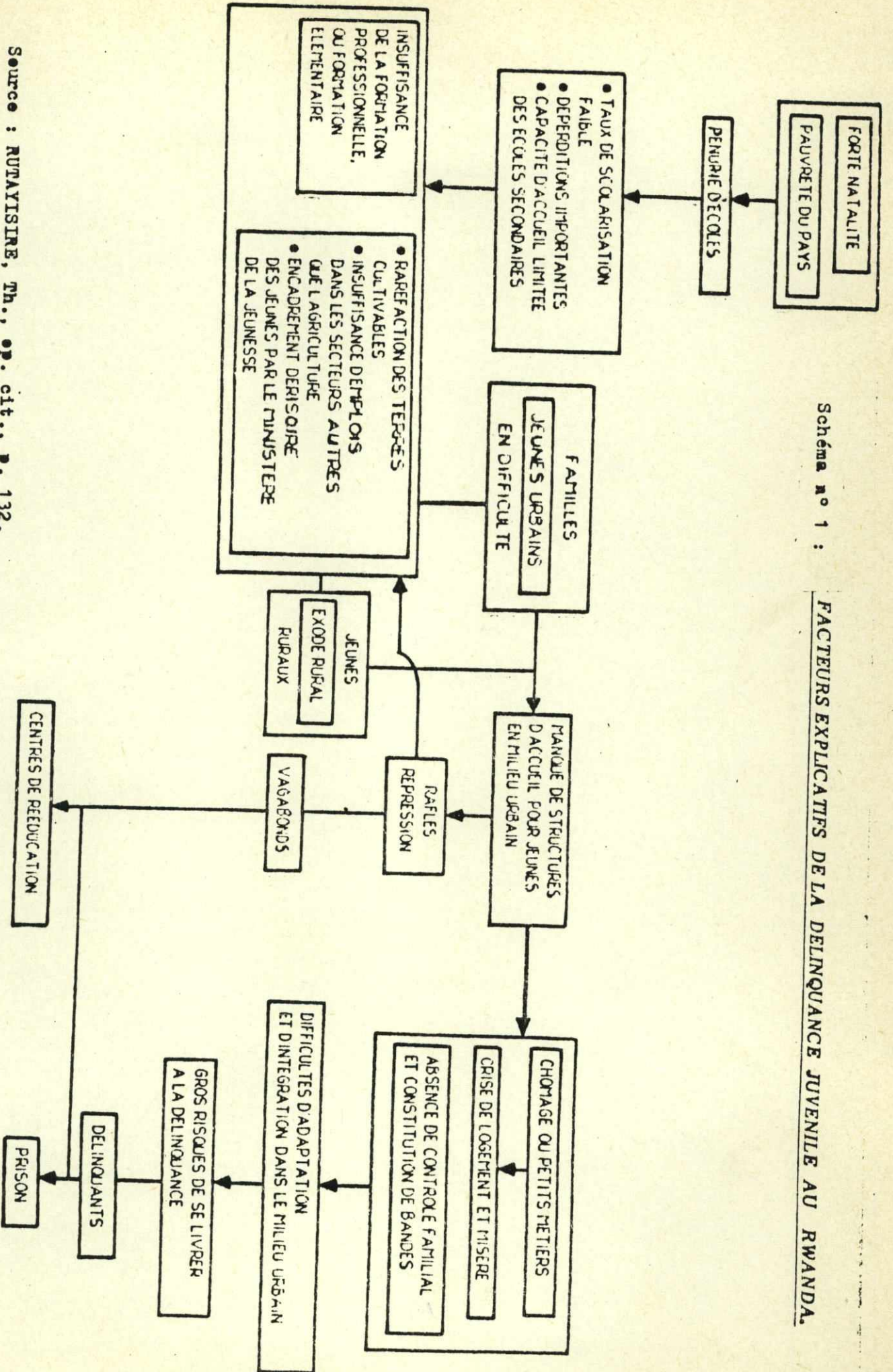
pas d'autres moyens que de voler et de se prostituer.

1.6. SCHEMA SYNTHETIQUE DES FACTEURS EXPLICATIFS  
DE LA DELINQUANCE JUVENILE AU RWANDA.

Nous venons de mettre en exergue les facteurs explicatifs de la délinquance juvénile dans notre pays. Pour plus de rigueur et de clarté, nous avons eu le souci de les présenter séparément. Néanmoins, nous remarquons qu'ils s'impliquent les uns dans les autres et forment tout un processus évolutif comme le montre le schéma suivant :

Schéma n° 1 :

FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DELINQUANCE JUVENILE AU RWANDA.



Source : RUTAYISIRE, Th., op. cit., p. 132.

CHAPITRE 2 : PRINCIPALES ACTIONS EXISTANTES  
EN MATIERE DE PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE JUVENILE AU RWANDA.

Les principales causes de la délinquance juvénile au Rwanda ayant été identifiées, les autorités du pays ne pouvaient pas rester les bras croisés. Un coup d'oeil rétrospectif sur tout le territoire national ferait sans doute découvrir quelques réalisations du Gouvernement pour protéger la jeunesse contre la délinquance. L'une des pratiques importantes déjà mise en place, c'est la formation et l'encadrement des jeunes par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif avec le concours de certains autres départements ministériels et des organisations confessionnelles.

Néanmoins, pour certains facteurs évoqués parmi lesquels l'urbanisation et l'exode rural, l'action préventive est encore peu tangible mais nous espérons que tout finira par être résolu à force de sensibiliser sans cesse les jeunes à rester dans leurs communes où ils peuvent s'occuper utilement. }} *longues!*

S'agissant des écoles, elles restent encore très peu nombreuses pour accueillir tous les enfants scolarisables. Bien que les initiatives privées se multiplient chaque année davantage, le problème reste posé et le restera toujours aussi longtemps que le pays n'arrivera pas à remédier à la forte pression démographique nationale.

C'est pourquoi, pour faire face à la délinquance juvénile et aux divers problèmes causés par la surpopulation nationale, la limitation de la croissance démographique semble être l'une des premières solutions à envisager.

2.1. LIMITATION DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.

Le problème de la limitation de la croissance démographique ne peut trouver solution qu'au secteur - clé de la société qu'est la famille. Il s'impose donc de planifier

sérieusement la famille à cet effet. C'est dans cette même optique que l'O N A P O fut créée en 1981 avec pour mission principale de chercher et de proposer des remèdes possibles à ce problème si inquiétant. Dès sa création, l'O N A P O n'a cessé de sensibiliser la population à ce phénomène mais les pratiques de planification n'ont pas encore été mises en oeuvre. Cependant, nous estimons que grâce à cette sensibilisation, la population est déjà consciente du problème, et qu'un véritable programme de planning familial s'en suivra au niveau de chaque ménage rwandais.

## 2.2. FORMATION DES JEUNES NON OU INSUFFISAMMENT SCOLARISES.

La formation des jeunes non scolarisés et descolarisés intéresse au premier chef le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Mais, nous n'oublions pas les actions des autres départements ministériels comme le MINEPRISEC et le MININTERDECO ainsi que l'encadrement des jeunes par les organisations confessionnelles comme la JOC, la JAC, le mouvement XAVERI, le MEJAR, le Scoutisme et le Guidisme.

### 2.2.1. Action du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

La formation des jeunes rentre directement dans les attributions du MIJEUCOOP. Déjà, dans son premier discours-programme du 1er Août 1973, le Président de la République Rwandaise, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, a souligné que le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national. Il doit, c'est toujours le Président HABYARIMANA qui parle, s'intéresser plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation agricole et artisanale de base doit leur être donnée. L'organisation des

loisirs de cette jeunesse non scolarisée tant en milieu rural qu'en milieu urbain doit retenir l'attention de ce Ministère (1).

A une autre occasion, le président HABYARIMANA réitère que l'action dudit Ministère doit être poursuivie pour une meilleure intégration des jeunes non scolarisés ainsi que les lauréats des C.E.R.A.I. dans leur cadre de vie naturel. De cette façon, il sera possible d'endiguer le mouvement d'exode rural vers les centres urbains où ils ne tardent pas à être désorientés et à se livrer, par la suite au vagabondage et à la délinquance (2).

Très récemment en 1984, le Chef de l'Etat a de nouveau rappelé la mission de ce même Ministère qui est celle de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir la vocation nationale de nos jeunes, filles et garçons. C'est certainement à travers des coopératives et des associations qu'il sera possible de trouver les premières solutions rapides et adéquates aux problèmes de conférer à nos jeunes une occupation utile, productrice, et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité, au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et à l'assurance d'une vie meilleure (3).

Dans le cadre de cette mission, le MIJEUCOOP a, à son tour, créé des centres de formation de jeunes ainsi que des groupements socio-économiques dans différentes régions du pays.

#### 2.2.1.1. Centres de formation des jeunes.

Vers la fin de l'année 1985, le pays comptait 63 centres de formation de la jeunesse. Parmi eux, 18 dépendent directement du MIJEUCOOP, 20 sont sous la gestion des communes et 25 autres sont entre les mains des organisations non gouvernementales (4).

---

(1) HABYARIMANA, J., Discours-Programme, Kigali, 1er Août 1983

(2) HABYARIMANA, J., Message du Chef de l'Etat à l'occasion de des F.A.R. le 26/10/1976

(3) HABYARIMANA, J., Discours-Programme du 8 Janvier 1984

(4) MIJEUCOOP, Réflexions pour l'élaboration des stratégies sectorielles: Jeunesse, Sports, Loisirs et Mouvement Coopératif, Juin 1985, p.2

Ces centres sont encore loin d'être suffisants puisque les écoles du pays sont encore trop peu nombreuses pour accueillir tous les enfants scolarisables.

2.2.1.2. Encadrement des jeunes dans des groupements socio-économiques.

Plutôt que d'augmenter, les groupements socio-économiques du pays diminuent manifestement du moins avant les années 1981. En effet, alors qu'ils étaient au nombre de 1.542 en 1977, ils sont tombés à 1.047 en 1981 (1).

Même s'ils ne sont un peu élevés à 1.101 en 1982, le nombre des jeunes encadrés reste très bas. Les statistiques reprises ci-après en disent davantage:

Tableau n°5: Effectif des jeunes dans les groupements socio-économiques au 31 Décembre 1982.

Préfecture	Nombre de groupements socio-économiques	Effectifs des Jeunes			Adultes
		Garçons	Filles	Total	
KIGALI	116	1.249	969	2.218	887
GITARAMA	135	1.671	1.303	2.974	3 425
BUTARE	109	2.086	685	2 771	172
GIKONGORO	92	652	502	1.154	502
CYANGUGU	196	1.896	802	2.698	2 167
KIBUYE	41	500	353	853	220
GISENYI	72	1.077	456	1.533	321
RUHENGERI	132	902	495	1.397	627
BYUMBA	109	1.462	375	1.837	413
KIBUNGO	90	514	329	843	643
TOTAL	1.101	12.009	6.270	18.278	9 377

Source: MIJEUCOOP, Rapport Annuel 1982.

(1) MIJEUCOOP, Rapport Annuel exercice 1984.

Nous lisons dans ce tableau que seuls 18.278 jeunes sont encadrés dans les groupements socio-économiques en fin de l'année 1982 alors que la population totale des jeunes rwandais de 10 à 24 ans est estimée à plus d'un million. Ceci montre que la majorité de nos jeunes gens n'ont pas d'occupations rémunératrices. Plus encore, même pour ces soi-disant encadrés, le revenu annuel moyen de chaque jeune reste très faible dans ce sens qu'il s'élève à 939 FRW seulement (1).

Le même tableau montre que nos groupements comptent plus de garçons que de filles. Cette faible participation des filles dans les groupements socio-économiques serait due notamment au fait que nombre d'entre elles s'orientent dans les C.C.D.F.P.

Quant à la présence massive des adultes dans lesdits groupements, elle est une garantie de la stabilité de ces derniers. En effet, il a été constaté que les groupements comptant le plus d'adultes sont les plus stables non seulement structurellement mais aussi économiquement(2).

Ces derniers temps, ces groupements socio-économiques ont sensiblement augmenté au point qu'on en a dénombré entre 1200 et 1.500 (3) à la fin de l'année 1987. Néanmoins, ils sont confrontés à plusieurs difficultés telles que (4):

- le manque de terres cultivables et de matières premières (argile, bois de menuiserie, tissus, peaux, fer; etc...);

---

(1) MIJEUCOOP, Rapport annuel 1984

(2) MINIJEUNESPORTS, Bilan 1982-1983

(3) Estimation du Chef du bureau des Equipements Socio-économiques au MIJEUCOOP, le rapport annuel 1987 n'étant pas encore finalisé pour nous préciser le nombre exact.

(4) RUTAYISIRE, Th., Op.cit., p.92

- les difficultés d'ordre financier;
- les problèmes d'élaboration et de gestion des projets dus au manque de compétence de la part des membres et de quelques responsables surtout quand la réalisation de ces projets nécessite le concours des bienfaiteurs;
- le manque de techniciens pour l'encadrement des coopératives agricoles;
- le manque de marché d'écoulement des produits.

Malgré ces difficultés, les groupements socio-économiques du pays ne contribuent pas moins à résoudre le problème des jeunes dans notre pays.

#### 2.2.2. Concours des autres départements ministériels(1)

Au niveau de l'encadrement technique des jeunes sur le terrain, grande est la contribution des services d'agriculture et d'élevage ainsi que des services industriels et artisanaux.

Au niveau de la formation, les centres communaux de développement et de formation permanente jouent un rôle important. En effet, ils animent, encadrent et mobilisent la population pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. Nous devons en outre souligner l'action du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire qui a créé des centres d'enseignement rural et artisanal intégré. Ceux-ci, comme nous l'avons dit, accueillent à peu près 20% des enfants n'ayant pas pu accéder au secondaire et leur dispensent en premier lieu des cours pratiques pouvant les aider à s'intégrer facilement dans la vie pratique sur leur colline.

---

(1) RUTAYISIRE, Th., op.cit., p.93



2.2.3. Action des organisations confessionnelles:  
encadrement des jeunes au sein des mouvements  
de jeunesse(1).

Les mouvements de jeunesse dont il est ici question sont en majorité d'action catholique tels que le mouvement XAVERI, la J.O.C., la J.A.C., le Scoutisme et le Guidisme, le MEJAR etc... Dans l'ensemble, ces mouvements ont pour objectif de développer chez les jeunes l'esprit d'initiative, le sens de l'entraide, de la responsabilité et de l'organisation. Ils s'efforcent de faire profiter à leurs membres une formation théorique et pratique axée sur l'esprit évangélique. Le Mouvement XAVERI en particulier vise aussi à transmettre aux jeunes la vérité et la vie du Christ. Mais les activités de tous ces mouvements sont surtout centrées sur l'élevage, l'agriculture et l'artisanat, sans toutefois négliger les activités culturelles, de sports et loisirs. Au niveau de leur viabilité, ces mouvements connaissent généralement les mêmes difficultés que les groupements socio-économiques.

2.3. SYNTHESE DU CHAPITRE

Dans le cadre de la protection des jeunes contre la délinquance au Rwanda, nous reconnaissons l'énorme effort mis par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour motiver la jeunesse non ou insuffisamment scolarisée à aimer la campagne, abandonnant ainsi l'idée d'aller vivre en ville sans emploi. Rappelons que l'action de ce Ministère consiste à former les jeunes et les encadrer dans des groupements socio-économiques.

D'autres départements ministériels qui s'intéressent aux problèmes des jeunes sont le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal ainsi que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire qui, comme pour permettre aux jeunes de s'occuper utilement à la Campagne, ont respectivement mis sur place les C.C.D.F.P. et les C.E.R.A.I.

---

(1) Séminaire de réflexion sur la promotion de la jeunesse rwandaise, Ruhengeri, U.N.R., du 5 au 9 mai 1987, pp.69-76

A./B.-

ORDONNANCE N° 4I/8 DU 23 JANVIER 1951 FIXANT LE PRIX MINIMUM  
D'ACHAT DES FRUITS DE PALME A L'INDIGENE.

-----  
Le Commissaire Provincial, remplaçant le Vice-Gouverneur  
Général du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-  
Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exé-  
cution de cette loi;

Vu l'ordonnance législative du Gouverneur Général du Congo  
Belge, n° 4I/222 du 17 juin 1948, relative à la production, au com-  
merce, à la détention et à la transformation des produits végétaux,  
d'élevage, de chasse et de pêche;

Revu l'ordonnance n° 4I/121 du 7 octobre 1950 fixant le prix  
minimum d'achat des fruits de palme à l'indigène,

O R D O N N E :

Article premier:

Le prix minimum d'achat à l'indigène pour les fruits de  
palme est fixé à 60 centimes par kilogramme, sans préjudice des  
primes existantes.

Article deux:

L'ordonnance n° 4I/121 du 7 octobre 1950 est abrogée.

Article trois:

La présente ordonnance entre en vigueur le 23 janvier 1951.

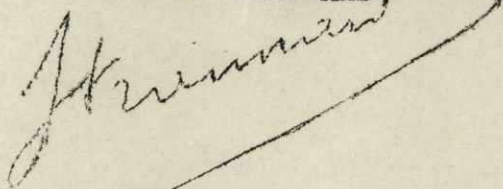
Usumbura, le 23 janvier 1951.

DE RYCK.

Copie certifiée conforme aux  
fins d'affichage aux Résidences  
du Ruanda et de l'Urundi.

Usumbura, le 23 janvier 1951.

Le Directeur Provincial du Service  
du Personnel, S.A. STRAINARD,



ORDONNANCE N° 41/3 DU 15 JANVIER 1951 RENDANT EXECUTOIRE AU  
RUANDA-URUNDI LES ORDONNANCES DU SECRETAIRE GENERAL DU CONGO  
BELGE N° 41/419, 41/420, 41/421, 41/422 ET 41/423 DU 20 DECEMBRE  
1950 PORTANT REGLEMENTATION CONCERNANT LA VERIFICATION DES  
BALANCES ET BASCULES, LES TAXES A APPLIQUER LORS DES OPERATIONS  
PERIODIQUES POUR LE RAJUSTAGE ET POUR LA REFECTION DES POIDS  
ET INSTAURANT DES MESURES TRANSITOIRES POUR LA VERIFICATION DES  
APPAREILS DE PESAGE.

-----  
Le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du  
Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à  
l'exécution de cette loi;

Vu l'ordonnance n° 17/Just. du 18 février 1947, rendant  
exécutoire au Ruanda-Urundi le décret du 19 novembre 1946 rela-  
tif aux pouvoirs du Secrétaire Général,

O R D O N N E :

Article unique:

Sont rendues exécutoires dans le Territoire du Ruanda-  
Urundi les ordonnances du Secrétaire Général du Congo Belge,  
-n° 41/419 du 20 décembre 1950 portant réglementation concernant  
la vérification des bascules à lecture directe;  
-n° 41/420 du 20 décembre 1950 portant règlement concernant la  
vérification des balances de comptoir à lecture directe;  
-n° 41/421 du 20 décembre 1950 portant réglementation des balan-  
ces à lecture directe pourvues d'un abaque indicateur de prix;  
-n° 41/422 du 20 décembre 1950 déterminant les taxes à appliquer  
lors des opérations périodiques pour le rajustage et pour la  
réfection des poids;  
-n° 41/423 du 20 décembre 1950 instaurant des mesures transitoi-  
res pour la vérification des appareils de pesage.

Usumbura, le 15 janvier 1951.

PETILLON.

Copie certifiée conforme aux  
fins d'affichage aux Résidences  
du Ruanda et de l'Urundi.

Usumbura, le 24 janvier 1951.  
Le Directeur Provincial du Service  
du Personnel, S.A. STRAUNARD,

*[Signature]*

Par ailleurs, nous apprécions beaucoup l'intervention des organisations confessionnelles dont le Mouvement XAVERI, la JOC, la JAC, et le MEJAR qui s'occupent réellement de l'encadrement des jeunes rwandais.

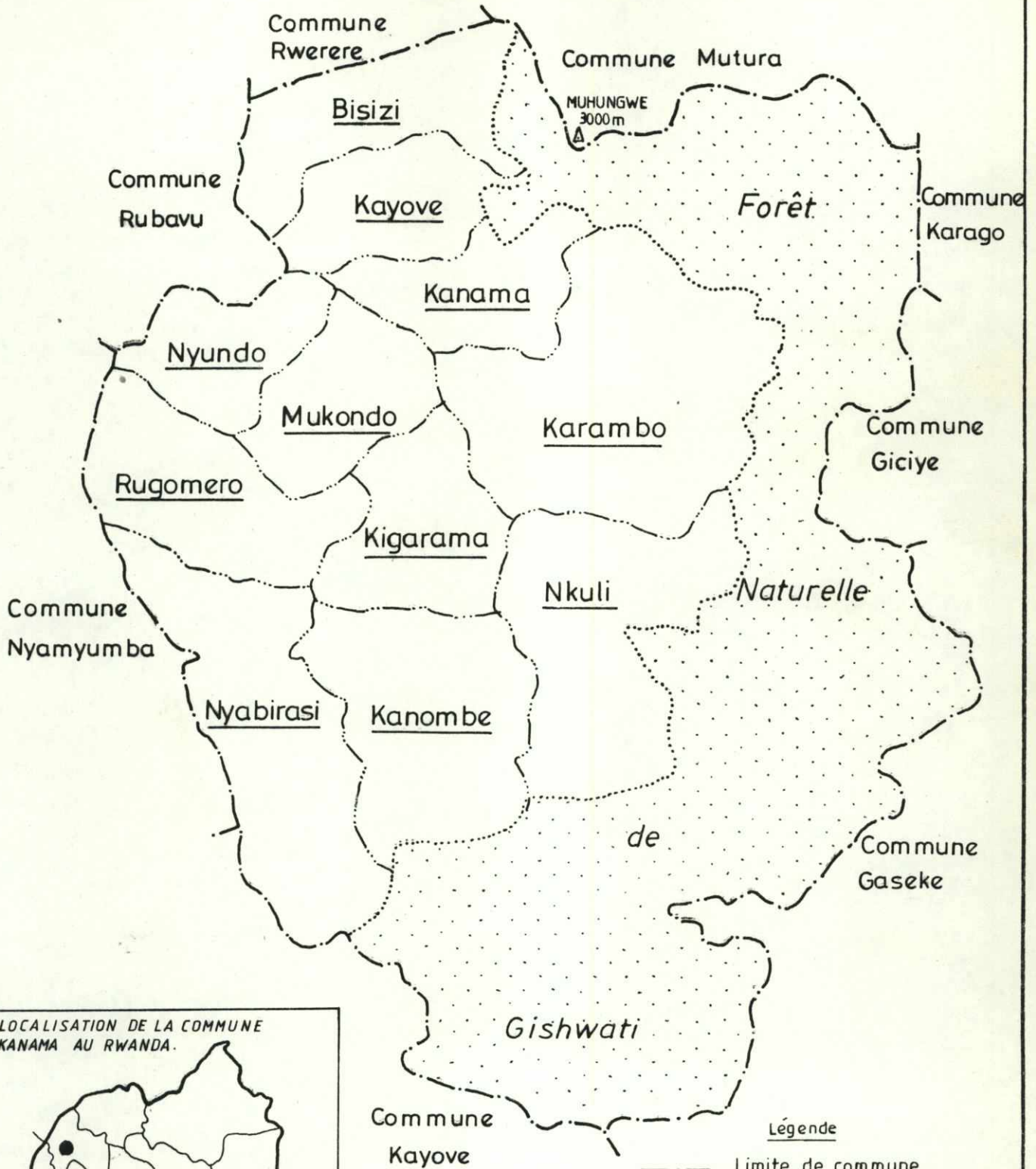
Cependant, le résultat de toutes ces actions reste minime car, comme on le sait, les moyens financiers dont dispose le pays sont très limités.

TROISIEME PARTIE :

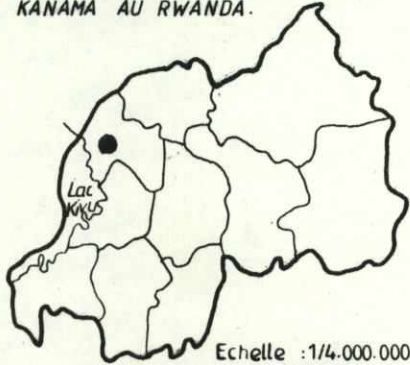
ANALYSE DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA

Au cours de cette troisième partie qui se compose de deux chapitres, nous allons d'abord présenter le contexte géo-socio-culturel et économique de la commune KANAMA. En deuxième lieu, nous dégagerons les causes possibles de la délinquance juvénile dans la région, selon le point de vue de l'enquête menée. Nous aurons également l'occasion de présenter des statistiques judiciaires relatives à la période de 1984 à 1987 afin d'avoir un aperçu général sur la criminalité dans cette commune.

CARTE DE LA COMMUNE KANAMA  
En Préfecture de Gisenyi



LOCALISATION DE LA COMMUNE  
 KANAMA AU RWANDA.



Echelle : 1/4.000.000

Légende

- Limite de commune
- Limite de secteur
- ..... Limite de la forêt

**Nyundo** : Nom de secteur

ECHELLE : 1/100.000

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DANS  
SON CONTEXTE GEO-SOCIO-CULTUREL ET  
ECONOMIQUE.

Nous allons présenter le contexte géo-socio-culturel et économique de la commune KANAMA pour permettre une vue particulière de cette région faisant l'objet de notre étude. Ainsi, notre lecteur prendra connaissance à la fois des réalités naturelles, des grandes institutions, ainsi que de l'appareil social et économique de la commune afin qu'il se retrouve aisément dans nos propos ultérieurs.

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Comme on peut le lire sur la carte ci-avant présentée, la commune KANAMA se situe au Nord-Ouest du pays et plus précisément au Centre-Ouest de la préfecture de GISENYI. Elle touche, au Nord, aux communes de MUTURA, RWERERE et RUBAVU; à l'Est, aux communes de GASEKE, GICIYE, KARAGO, et RAMBA; et enfin au Sud, à la Commune de KAYOVE.

Le relief de la commune KANAMA est dominé par la Crête Zaïre-Nil. Celle-ci traverse la commune dans sa partie orientale et toute sa longueur du Nord au Sud. Dans la région de la Crête, les collines sont très élevées et l'érosion y est très importante. A l'extrême-Nord de la commune s'élève le mont MUHUNGWE avec ses 3.000 m d'altitude. C'est le plus haut sommet non volcanique du pays. L'extrémité Nord-Ouest, quant à elle, appartient à la plaine de laves de la région naturelle du BUGOYI et le relief y est moins accidenté. Là encore, même si les terres sont très bonnes, les sources d'eau et les rivières y sont quasi inexistantes. Mais dans les autres coins de la commune, les cours d'eau existent en quantité suffisante et se déversent en grande partie dans la rivière SEBEYA qui elle-même se jette dans le lac Kivu à Gisenyi.

Cette rivière qui prend sa source dans la forêt naturelle de GISHWATI, du côté de la commune RAMBA. "a un parcours de plus de 28 km dans la commune KANAMA et poursuit son parcours encore une dizaine de kilomètres plus loin jusqu'au lac KIVU (1)".

S'agissant du climat, signalons que la température moyenne varie avec l'altitude entre 20° en basse altitude, 18° au dessus de 2.000 mètres et 15° dans la forêt naturelle de GISHWATI qui occupe une partie de la commune. La pluviosité dépasse généralement 1.600 mm par an et les précipitations sont abondantes à la suite de l'évaporation du lac KIVU.

### 1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Le recensement national du 15 Août 1978 donne 43.154 habitants dans la commune KANAMA qui totalise une superficie de 192 km<sup>2</sup> dont 12.090 ha de terres habitées et cultivables, et 7.110 ha occupés par la forêt naturelle de GISHWATI. A partir de ces chiffres du recensement national, la densité moyenne de la population de KANAMA a été calculée à 354 habitants au km<sup>2</sup> sans tenir évidemment compte des 7.110 ha de la forêt naturelle non habitée.

Sur base de ce même recensement, la population de la commune est estimée à 59.933 habitants au 31 décembre 1986, soit une croissance de près de 2000 habitants par an. A la même date, la densité moyenne de la population devait s'élever à 495 habitants par km<sup>2</sup> de la surface habitée et cultivable. Cependant, la répartition de la population est très inégale comme l'illustre bien le tableau ci-après où nous représentons pour chaque secteur administratif de la commune sa population totale et sa densité par km<sup>2</sup>.

---

(1) Monographie de la Commune KANAMA 1984, p.2



Tableau n°7 : Population par secteur et par km<sup>2</sup>,  
en date du 15/8/1978 et du 31/12/1986.

SECTEURS	Le 15 Août 1978		Le 31 Décembre 1986	
	Population totale	Densité/km <sup>2</sup>	Population totale	Densité/km <sup>2</sup>
1. B'USIZI	3.664	352	4.993	480
2. KANAMA	3.608	445	4.916	606
3. KANOMBE	3.761	279	5.125	379
4. KARAMBO	6.282	273	8.560	372
5. KAYOVE	3.894	581	5.306	791
6. KIGARAMA	3.071	409	4.184	557
7. MUKONDO	3.363	551	4.582	751
8. NKULI	3.148	233	4.289	317
9. NYABIRASI	4.726	305	6.440	415
10. NYUNDO	3.623	575	4.937	783
11. RUGOMERO	4.014	390	5.470	531
	43.154		59.933	

Source: Monographie de la commune, Op.cit., p.5

De ce tableau il ressort que la population est surtout concentrée dans les secteurs KAYOVE, NYUNDO, et MUKONDO, par rapport à la population des autres secteurs comme NKULI, KARAMBO et KANOMBE. Cela s'explique par le fait que les trois premiers secteurs se trouvent situés près de la Grand-route asphaltée GISENYI-RUHENGERI et des centres importants de la commune à savoir NYUNDO où siège l'Evêché de ce Diocèse ainsi que MAHOKO qui, servant de Centre commercial juste à côté du Chef lieu communal, est par son importance, le deuxième marché de la préfecture.

Quant aux secteurs NKULI, KARAMBO et KANOMBE, ils se situent en bordure de la forêt naturelle de GISHWATI. Il est donc clair que la population de KANAMA veut se rapprocher beaucoup plus de l'endroit où les moyens de transport et de communication sont faciles.

Pour ce qui est de la répartition de la population par âge, les recenseurs se sont arrêtés au niveau préfectoral seulement et rien n'a été fait à l'échelle communale. Les résultats du recensement communal ne sont pas non plus fiables dans la mesure où ils indiquent, pour l'année 1983 par exemple, que 35,4% de la population a moins de 18 ans et 9,3% a plus de 60 ans, alors que d'après les résultats du recensement national de 1978 pour toute la préfecture, 53,4% de la population a moins de 18 ans et 4%, plus de 60 ans(1).

Aussi, contentons-nous seulement des données aujourd'hui disponibles au bureau de l'encadreur communal qui indiquent que, entre 10 et 25 ans, y compris ceux qui sont encore sur le banc de l'école, la commune KANAMA compte 8.467 filles et 8.159 garçons, soit un total de 16.626 jeunes parmi lesquels 2.060 descolarisés.

Concernant les mouvements migratoires, la commune ne les connaît presque pas. Cependant, il y a lieu de parler d'une immigration très limitée. Il s'agit surtout de certaines gens de nationalité rwandaise et installés au Zaïre qui rentrent petit à petit dans leurs localités d'origine. L'émigration est estimée la plus importante. Elle concerne surtout les jeunes descolarisés. Ces derniers, ne trouvant pas d'emploi dans la région sauf parfois dans la théiculture de PFUNDA et au sous-projet agro-sylvo-pastoral de GISHWATI, préfèrent quitter leurs familles à destination des divers centres urbains du pays, dans l'espoir d'y trouver du travail rémunérateur.

### 4.3. SITUATION ECONOMIQUE

La commune KANAMA est à vocation agricole comme le pays entier.

---

(1) Monographie de la commune, Op.cit., p.6

Dans cette région, les cultures vivrières comprennent principalement la banane, le haricot, le petit pois, le sorgho, le maïs, le froment, la patate douce, la pomme de terre et la colocase. La récolte est généralement bonne, pourvu que le climat soit régulier.

Le tableau ci-après met en lumière la situation de ces deux dernières années.

Tableau n°8 : Superficie emblavée et production réalisée en commune KANAMA dans les années 1986 et 1987.

Cultures	Superficie en ha		Production en tonnes	
	1986	1987	1986	1987
Banane	2.039	2.039	12.228	12.234
Haricot	1.920	1.919	2.400	2.400
Pois	521	520	208	208
Sorgho	214	214	299	385
Maïs	313	210	501	525
Froment	1,5	10	3	20
Patate douce	1.859	1.858	10.154	10.219
Pomme de terre	666	660	2.994	330
Colocase	5	-	30	-

Source: IV<sup>e</sup> Plan de développement communal de KANAMA, p.2

Ce tableau montre que dans l'ensemble la production réalisée en 1986 est presque de même quantité que celle de l'année 1987. Cela est certainement dû au fait que le climat a été régulier au cours de ces deux années.

Jusqu'à présent, tout ce qu'on peut considérer dans les revenus monétaires du paysan, c'est la commercialisation de la bière de banane. Ce revenu apparaît comme essentiel mais malheureusement tous les habitants de KANAMA ne produisent pas de régimes de bananes. Même pour ceux qui les produisent, les revenus sont très différents selon l'étendue de la bananeraie de chaque paysan. Deux enquêtes menées conjointement par BART et GODDING (1) en 1984 dans les cellules KAGERA et NIAMUGARI, respectivement dans les secteurs MUKONDO et KANAMA, en commune KANAMA, montrent que le revenu mensuel moyen que fournit le bananier aux familles propriétaires est de quelque 880 FRW. Selon les mêmes enquêtes, le revenu moyen par hectare de bananeraie a pu être évalué à 2.700 FRW. Ces revenus augmentent chaque jour davantage lorsqu'on sait que des enquêtes antérieures dans cette même commune avaient montré que le revenu moyen par famille commercialisant de la bière de banane était de 460 FRW par mois et de 5.520 FRW par an en 1979 (2). Dans tous les cas, même si ce revenu n'est pas suffisant, le paysan se déclare favorable au développement de la culture de banane et du commerce de la bière parce qu'il constitue l'importante ressource financière et permet ainsi d'acheter les vivres qu'on ne peut produire soi-même.

A part les cultures vivrières, la commune KANAMA produit également des cultures industrielles et fruitières. Parmi ces dernières, les principales sont notamment l'avocatier, le maracuja, le papayer, le prunier, le goyavier, l'oranger et le coeur de boeuf. Néanmoins, ils varient beaucoup selon l'altitude comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Tableau n° 9 : Espèce et nombre d'arbres fruitiers plantés par altitude en commune KANAMA au 31/12/1987.

Espèce	Nombre d'arbres	
	moyenne altitude	haute altitude
Avocatier	4.260	552
Maracuja	4.900	1.361
Papayers	1.104	712
Pruniers	1.400	615
Goyaviers	1.840	197
Orangers	20	0
Coeur de boeuf	480	5

Source: IVe plan de développement communal de KANAMA, p. 3.

(1) BART, F., et GODDING, J.E., op. cit., pp. 22-25

(2) GODDING, J.P., et UWAMARIYA, A., Espace disponible et revenu monétaire à Gisenyi, in Revue DIALOGUE n° 72, 1979, p. 37.

Ce tableau permet de constater que les cultures fruitières telles que nommées ci-avant sont en grand nombre plantées dans la région à moyenne altitude. Les hautes altitudes ne leur sont pas très favorables à cause du froid.

S'agissant des cultures industrielles; signalons le caféier et le théier. La commune totalise 113.434 caféiers pour 1.435 planteurs mais le rendement moyen reste très bas: 0,384 kg par pied (1).

Quant au théier, il occupe nombre de parcelles de la commune surtout les vallées jadis consacrées à la pomme de terre. et à la patate douce, ce qui contribue au déficit alimentaire important dans certaines familles de la région. En effet, seules les familles sans thé ont suffisamment à manger, d'après l'enquête nutritionnelle que LAURE (2) a effectuée en cette commune en 1980 et 1982. Les résultats de l'enquête montrent que les familles productrices de thé sont moins bien nourries que celles qui n'en possèdent pas. Selon la même enquête, le taux de couverture calorifique moyen est de 78% pour les familles avec thé, avec 5% seulement pour les familles qui ont suffisamment à manger. Pourtant, il est de 97% pour les familles ne possédant pas de thé, avec pour ces dernières 57% des familles qui ont suffisamment à manger. Les deux taux de couverture moyens sont significativement différents au seuil de 4%. Alors que les revenus monétaires provenant du thé devraient normalement permettre aux propriétaires l'achat de vivres en compensation, les mêmes enquêtes permettent de constater que le revenu monétaire apporté par le thé, même s'il était entièrement consacré à l'alimentation, ne permet pas de combler le déficit calorifique constaté par rapport aux familles ne possédant pas cette culture d'exportation. Les théiculteurs eux-mêmes affirment que l'argent récolté ne récompense pas l'effort fourni. En effet, le revenu net est d'environ 6.700 FRW par hectare, d'après les chiffres du projet thé pour les surfaces projetées.

---

(1) IV<sup>e</sup> plan de développement communal, Op.cit., p.4

(2) LAURE, J , L'alimentation et les conditions de vie de familles rwandaises. Des vivres ou du Thé?, Paris, ORSTOM, 1986, pp. 217-218

Pour permettre d'acheter les denrées nécessaires pour combler le déficit alimentaire par rapport aux familles sans thé, ce revenu devrait être de 65.600 francs rwandais par hectare, soit près de 10 fois plus élevé. Les enquêteurs montrent également que si les superficies actuellement plantées en thé l'étaient en cultures vivrières, il n'y aurait plus de différence entre le taux de couverture calorifique moyen des familles sans thé et celui des familles qui en ont aujourd'hui. En moyenne, toutes les familles auraient presque suffisamment à manger, ce qui est actuellement loin d'être le cas pour les familles qui ont une partie de leurs terres occupées par le thé.

Le paysan rwandais ayant a priori besoin de se nourrir comme cela a été d'ailleurs appuyé par le thème de l'année 1987, "l'autosuffisance alimentaire", le choix est clair entre les vivres et le thé.

#### 1.4. SITUATION SCOLAIRE

L'enseignement préscolaire n'est dispensé qu'au centre scolaire de KAYANZA à NYUNDO et l'on n'y compte qu'une classe de 9 élèves en début de cette année scolaire 1987-1988.

Les centres scolaires d'enseignement primaire sont au nombre de 14 dont 10 à cycle complet de 8 ans. Sur base des rapports de rentrée scolaire 1987-1988, nous avons confectionné le tableau ci-après montrant le nombre d'années de cours, de classes, d'élèves et d'enseignants qu'il y a maintenant dans la commune.

Tableau n°10 : Centres scolaires, années de cours, nombre de classes, nombre d'élèves et d'enseignants en commune KANAMA pour l'exercice 1987-1988.

Nom du Centre	Année de cours	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
1. KAYANZA	1 - 8 <sup>e</sup>	18	768	14
2. SANZARE	"	21	919	15
3. NYABIRASI	"	18	779	14
4. NYAKIRIBA	"	20	844	15
5. KANAMA	"	18	771	14
6. CYIVUGIZA	"	16	738	12
7. KAMUGARURA	"	15	666	11
8. RUSONGATI	"	14	642	10
9. NYANSHUNDURA	"	11	443	08
10. NKULI	"	14	579	10
11. MUSABIKE	1 - 7 <sup>e</sup>	11	438	08
12. KAZO	1 - 5 <sup>e</sup>	08	327	05
13. GIHINGA	1 - 4 <sup>e</sup>	05	256	03
14. BISITSI	1 <sup>ère</sup>	04	205	02
			8.375	141

Source: Rapport de rentrée scolaire 1987-1988

Selon la monographie communale déjà citée, le taux de scolarisation est généralement faible dans KANAMA. En effet, en 1984, il est de 40,5% pour les filles alors que la moyenne de la préfecture est de 45%. Pour les enfants de 7 à 14 ans, le taux est de 60,8% au moment où la moyenne de la préfecture est de 63,8%.

Enfin, il est de 79,2% pour les enfants de 7 ans, ce qui correspond exactement à la moyenne de la préfecture(1). Cependant, ces chiffres devraient être absolument réajustés à la baisse parce que, parmi les 8.375 élèves tels que repris dans le tableau n°10, on compte déjà 1.087 ressortissants de la commune RUBAVU et ceux-ci fréquentent les centres scolaires de NYUNDO à savoir SANZARE et KAYANZA(2).

A propos du personnel enseignant du primaire, nous remarquons que sur un total de 141 enseignants, seuls 45 sont qualifiés soit 31,9% de l'effectif. Concernant les CERAI, il est à signaler deux centres mixtes qui sont NYAKIRIBA et NYABIRASI, avec les options de menuiserie, maçonnerie et coupe-couture. A la rentrée scolaire de cette année, les deux CERAI comptent respectivement 102 et 129 élèves avec 7 enseignants pour chaque centre.

La commune compte également trois établissements secondaires et une école privée, le Collège Saint Wenceslas, tous implantés à NYUNDO. Les trois établissements sont le Petit Séminaire Saint Pie X, le Groupe Scolaire Lycée Notre Dame d'Afrique et l'Ecole d'Art. Pour cette année scolaire 1987-1988, ceux-ci comptent respectivement 297, 502 et 141 élèves. Curieusement, les jeunes de KANAMA sont rares dans ces établissements. En effet, selon les rapports de rentrée scolaire 1987/1988, le Séminaire compte seulement 3 ressortissants de KANAMA, le Lycée en totalise 6, alors qu'il n'y a personne à l'Ecole d'Art!

Quant à cette école privée, elle a ouvert ses portes en 1984 avec une seule section de Droit et Administration. Elle abrite aujourd'hui 99 élèves dont 26 originaires de la commune KANAMA. L'école fonctionne provisoirement à NYUNDO et sera déplacée à MAHOKO aussitôt les travaux de ses propres constructions terminés.

#### 1.5. STRUCTURE DE L'EMPLOI

En début de cette année 1988, les catégories socio-professionnelles en commune KANAMA se répartissent de la manière suivante:

---

(1) Monographie de la commune, Op.cit.p.8

(2) IV<sup>e</sup> plan de Développement communal, Op.cit., p.4



Tableau n°11 : Répartition des catégories socio-professionnelles en commune KANAMA au 1/02/1988.

Agents	Masculin	Féminin	Total
1. agents de la commune	16	4	20
2. agents de l'Etat recensés dans la commune	214	32	246
3. agents travaillant dans les entreprises	674	4	678
4. Personnes ayant une activité religieuse	16	8	24
5. artisans	195	88	283
6. commerçants	24	1	25
7. Etudiants: Primaires	4.677	3.673	8.350
Secondaires	61	21	82
Supérieurs	8	3	11

Source: Statistiques du recensement communal en début de l'année 1988.

Ce tableau ne mentionne pas les principaux employeurs tels que le projet G.B.K., l'usine à thé PFUNDA ainsi que les services de l'Economat Général de NYUNDO, l'Ouvroir d'Art de NYUNDO et les écoles secondaires sur place. De toutes les façons, nous reconnaissons leur importance puisque parmi les 16.626 jeunes de KANAMA âgés de 10 à 25 ans, un bon nombre travaille dans ces établissements. L'usine à thé PFUNDA elle seule emploie 952 ressortissants de KANAMA comme ouvriers agricoles, veilleurs de nuit, contremaîtres (capita) ou cueilleurs de thé. Ces derniers sont surtout des mineurs de moins de 18 ans et les chiffres de l'usine montrent qu'ils sont actuellement au nombre de 489. Nous n'avons pas pu accéder aux chiffres des autres employeurs faute de statistiques ad hoc. Mais, même s'ils abritent un grand nombre de jeunes de KANAMA, le problème d'emploi se pose encore car la commune compte actuellement 8.874 jeunes désœuvrés, selon les chiffres de l'encadreur communal.

1.6. SYNTHÈSE DU CHAPITRE

Situé au Centre-Ouest de la préfecture de GISENYI, la commune KANAMA touche toutes les autres communes de la préfecture sauf SATINSYI et KIBILIRA. Comme partout dans le pays, la population de KANAMA croît rapidement: une croissance de près de 2.000 habitants par an. Cette croissance continue de la population locale et la densité déjà forte (495 habitants par km<sup>2</sup> au 31/12/1986) entraînent des problèmes difficilement solubles. Ils sont multiples mais on peut retenir la rupture de l'équilibre alimentaire déjà précaire, la multiplication des conflits internes dus aux problèmes des terres, l'usure et la destruction du sol ainsi que l'absence d'avenir pour les jeunes non scolarisés et descolarisés. Ceux-ci sont du reste nombreux dans KANAMA car il a été constaté que le taux de scolarisation de cette commune est généralement inférieur à la moyenne de la préfecture.

CHAPITRE 2 : ETAT ACTUEL DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA.

Le présent chapitre va décrire l'état actuel de la délinquance juvénile en commune KANAMA. C'est ici qu'il convient de mettre en exergue les faits tangibles de ce phénomène dans la région tels que le banditisme et la criminalité, le vagabondage, l'ivrognerie et une certaine prostitution déguisée pour ne citer que ceux-là.

Aussi, nous sera-t-il indispensable d'analyser en longueur les infractions généralement commises dans cette commune. Point n'est besoin d'exposer une longue liste d'infractions. Nous considérerons seulement celles qui ont été commises au cours de la période de 1984-1987 car, elle est assez représentative pour nous permettre de tirer des conclusions utiles. Après l'analyse de ces infractions, nous allons en dégager les causes premières d'après l'enquête menée sur le terrain.

2.1. ANALYSE DES PRINCIPALES INFRACTIONS COMMISES EN COMMUNE KANAMA PENDANT LA PERIODE DE 1984 A 1987

Sous cette rubrique, il s'agira de mettre en relief les infractions qui ont été le plus perpétrées en commune KANAMA depuis 1984 jusqu'en 1987. D'autre part, sur base des statistiques judiciaires relatives à ces quatre dernières années, nous allons comparer entre elles toutes les 12 communes de Gisenyi pour montrer l'évolution particulière de la criminalité dans la région étudiée. Enfin, nous classerons par catégories d'âge et de sexe les auteurs des principales infractions commises au cours de cette même période pour la commune KANAMA seulement.

Les infractions considérées sont les homicides volontaires, les infractions sexuelles, les vols simples, les vols à mains armées,

les vols avec effraction, les vols d'automobiles et autres vols, l'escroquerie et les détournements, les faux monnayages, la vente et l'usage des stupéfiants, les coups et blessures, les imputations dommageables et les dénonciations calomnieuses, les injures publiques et les outrages, la destruction des biens et les incendies ainsi que les infractions au code de la route. Ces infractions ont été établies d'après les procès verbaux dressés par l'I.P.J. près le tribunal de Canton de KANAMA, du moins pour le cas de cette commune. Concernant les autres communes, nous avons consulté les dossiers judiciaires des parquets de Gisenyi et de Kabaya.

Cependant, cette liste nous semble incomplète. Elle omet d'autres infractions, pourtant manifestes dans la région. Signalons, par exemple, l'empoisonnement, la violence sur les animaux, le braconnage et la destruction d'animaux dans la forêt naturelle de Gishwati où bon nombre de personnes se sont installées illégalement en provenance de divers coins du pays. Ces individus, appelés communément "INGAMBA", sont estimés à 3.330 (1) sans compter les femmes et les enfants. La plupart d'entre eux travaillaient pour la SOMIRWA dans le temps et ils ne veulent pas quitter l'endroit alors que cette société est déjà dissoute. Certains autres y sont venus en quête d'embauche au sous-projet Gishwati. D'autres encore, alors qu'ils étaient menacés par la disette de 1982, sont venus cultiver des pommes de terre dans cette forêt naturelle pour nourrir leurs familles.

La présence de toutes ces gens dans Gishwati est inquiétante d'autant plus que certains d'entre eux sont des criminels de grand renom. Ceux-ci se permettent de menacer et piller les passants. Qui plus est, ils se droguent et font le braconnage à volonté. Pire, ils violent de temps en temps les femmes qui sont de passage dans Gishwati et abattent les vaches d'autrui s'ils ne réussissent pas à les voler. Puisqu'il est difficile de les identifier tous et les arrêter parce qu'ils se cachent de part et d'autre dans Gishwati, les autorités concernées viennent de décider que tous les "INGAMBA" doivent d'ores et déjà quitter la forêt naturelle sans aucune exception

---

(1) Recensement du 28/10/1987 au 06/01/1988 par les autorités du Sous-projet GISHWATI.

mais la mesure n'est pas encore appliquée. Ces individus devraient faire l'objet d'une étude importante mais nous laissons la tâche aux sociologues intéressés.

Pour notre propos, il s'impose plutôt de présenter les statistiques judiciaires relatives à la criminalité dans KANAMA pour les quatre dernières années. C'est ainsi que notre tableau suivant porte sur les principales infractions commises dans cette commune pendant la période considérée.

Tableau n°12 : Principales infractions commises en Commune KANAMA au cours des quatre dernières années.

Genre d'infractions	Années				Total des infractions	%
	1984	1985	1986	1987		
1. Homicides volontaires	3	-	6	10	19	2,65%
2. Infractions sexuelles	6	2	8	3	19	2,65%
3.1. Vols simples	38	19	31	44	132	18,43%
2. Vols à mains armées	3	-	-	12	15	2,09%
3. Vols avec effraction	24	-	17	19	60	8,37%
4. Vols d'automobiles	1	-	1	4	6	0,83%
5. Autres vols	22	15	15	23	75	10,47%
4. Escroquerie et détournements	5	-	2	9	16	2,23%
5. Faux monnayages	1	1	-	1	3	0,41%
6. Vente et usage de stupéfiants	2	1	1	5	9	1,25%
7. Coups et blessures	75	23	56	67	221	30,86%
8. Imputations dommageables, dénonciations calomnieuses, injures publiques et outrages	16	4	6	36	62	8,65%
9. Destruction des biens + incendies	19	6	12	31	68	9,41%
10. Infractions au code de la route	4	4	1	2	11	1,53%
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>75</b>	<b>156</b>	<b>266</b>	<b>716</b>	<b>100%</b>

Source du tableau n°12 : Procès verbaux dressés par l'I.P.J près le tribunal de Canton de KANAMA depuis le 1/1/1984 jusqu'au 31/12/1987.

Ce tableau permet de constater que la criminalité en commune KANAMA est forte en 1984 mais elle l'est davantage en 1987. En ne considérant que ces deux années, on remarque avec amertume que ce mal évolue nettement dans KANAMA.

Pour les années 1985 et 1986, la criminalité n'a pas diminué mais en consultant le même tableau on aurait l'impression que c'est le cas alors qu'il est simplement question de quelques chiffres non officiellement enregistrés. En effet, pour des raisons de maladies, l'I.P.J. a été très irrégulier au service et dans l'entretemps, plusieurs infractions n'ont pas été enregistrées dans ses documents judiciaires. Cela ne veut pas dire que les infractions commises pendant l'absence de l'I.P.J. n'ont pas été punies mais plutôt pour les moins importantes, le Bourgmestre, comme la loi le lui confère, infligeait des amendes transactionnelles et les versait dans la caisse communale sans toutefois faire des dossiers judiciaires ad hoc.

Si nous considérons seulement les chiffres disponibles tels qu'ils sont repris dans le présent tableau, nous remarquons que les infractions commises sur toute l'étendue de la commune KANAMA depuis le 1/1/1984 jusqu'au 31/12/1987 s'élèvent à 716. Si l'on analyse cas par cas les différents types d'infractions, on trouve que certains d'entre eux prennent une grande proportion par rapport aux autres. Tel est le cas des vols [vols simples (132), vols à mains armées (15), vols avec effraction (60), vols d'automobiles (6) et autres vols (75)] qui totalisent à eux seuls 286 cas d'infractions soit 40,22%. Pour le seul cas des vols, nous trouvons que les vols simples et autres vols occupent la première place. Même au niveau du classement général, les vols simples (18,43%) et autres vols (10,47%) viennent respectivement en 2° et 3° positions après les coups et blessures qui occupent la première place avec 30,86% du total des infractions. Les vols avec effraction viennent en 6° position, tandis que les vols à mains armées occupent la 9° place alors que les vols d'automobiles se classent 12èmes.

Outre les vols, on trouve que la destruction et les incendies (9,49%) viennent en 4° lieu. Les imputations dommageables, les dénonciations calomnieuses, les injures publiques et les outrages totalisent 8,65% des infractions et sont en 5° position. Les homicides volontaires (2,65%), comme les infractions sexuelles (2,65%) se classent 7ème. tandis que l'escroquerie et les détournements (2,23%) se retrouvent à la 8° place. Les infractions au code de la route (1,53%) occupent la 10° place alors que la 11° place appartient à la vente et l'usage des stupéfiants. Sur toute la liste considérée, les infractions les moins commises dans KANAMA sont les faux monnayages (0,41%) pour lesquels on n'enregistre que 3 cas durant toute cette période de 4 ans.

Ces quelques chiffres ne donnent qu'un aperçu général et sont loin de refléter la réalité concrète du problème car, notre enquête sociale sur le terrain montre que beaucoup d'infractions passent parfois inaperçues ou ne sont pas enregistrées. En effet, nous avons d'abord interviewé 73 sujets sur le nombre, le type et le moment des infractions commises sans interpellation, nous nous sommes ensuite entretenu avec la population de la cellule RUNANDI dans le secteur NYUNDO sur les infractions commises dans leur localité au cours de l'années 1987 et nous nous sommes aperçu qu'en moyenne plus de la moitié des infractions ne sont pas officialisées, soit qu'elles ne sont pas poursuivies pour diverses raisons entre autres: la sécurité sociale, la crainte de vengeance, les ennuis ou tout simplement parce que les infractions commises font l'objet de sanctions coutumières.

*Comment  
choisi  
pourquoi?*

Néanmoins, cette non officialisation de certaines infractions dans KANAMA n'a rien d'original dans cette région. PINGEON (1) a eu l'occasion de montrer qu'en moyenne seuls 45% d'infractions figurent dans les archives judiciaires et que 85% autres ne sont pas officialisées. Nous retenons cette position comme telle mais elle nous semble un peu exagérée. Si jamais cela arrivait dans telle ou telle autre région, ou bien les services de police sur place seraient corrompus, ou bien ils seraient inefficaces.

Dans tous les cas, l'auteur part de ces considérations pour proposer que le mythe d'une délinquance juvénile maîtrisable et maîtrisée par la répression et l'assistance soit sérieusement remis en question, puisqu'il se fonde strictement sur les délinquants officiellement qualifiés comme tels. Au contraire, il faut bien comprendre que la délinquance est une variable sur une échelle allant de l'innocence complète jusqu'à l'implication totale, qu'elle est le fait de très nombreux jeunes et qu'elle signe le dysfonctionnement d'une certaine société (2).

Ces propos nous amènent à conclure que la délinquance cachée est plus importante que la délinquance connue. Et s'il en est ainsi, on peut dire que le jeune délinquant de KANAMA ne fait pas partie d'une minorité infime, mais bel et bien d'une majorité non négligeable. A ce sujet, nous allons donner des détails utiles quand nous développerons les résultats de l'enquête menée sur le terrain.

Dans l'entretemps, il semble nécessaire de comparer KANAMA aux autres communes de Gisenyi en matière de criminalité pour montrer l'augmentation manifeste de ce mal dans la région étudiée. Nous n'allons pas nous étendre sur les quatre dernières années, nous retiendrons cette fois-ci les années 1984 et 1987.

---

(1) PINGEON, D., Op.cit. p.38

(2) Idem , Ibidem , p.38



D'abord, ces deux années servent de limites de la période considérée au départ du présent chapitre. Plus particulièrement, l'année 1987 nous aidera à actualiser davantage les données recherchées. Ensuite, en comparant les infractions commises en 1984 à celles de 1987, on constate une évolution nette de la criminalité dans KANAMA par rapport aux autres communes de GISENYI, comme le montre clairement le tableau suivant:

Tableau n°13: Statistiques des principales infractions commises dans les 12 Communes de GISENYI pour les années 1984 et 1987.

Communes	Années	Homicides volontaires	Infractions sexuelles	Vols simples	Vols à mains armées	Vols avec effraction	Vols d'automobiles	Autres vols	Escroquerie et détournements	Faux monnayages	Vente et usages des stupéfiants	Coups et blessures	Imputations dommageables, dénonciations calomnieuses, injures publiques	Destruction des biens+ incendies	Infractions au code de la route	Total
1. GASEKE	1984	2	1	43	-	10	-	16	9	-	-	72	34	13	7	207
	1987	8	6	46	1	11	-	29	5	1	3	97	37	35	4	283
2. GICIYE	1984	1	9	26	1	5	-	20	6	3	-	79	18	18	13	179
	1987	4	12	30	-	14	2	17	4	-	2	72	32	26	9	224
3. KANAMA	1984	3	6	38	3	24	1	22	5	1	2	75	16	19	4	219
	1987	10	3	44	12	19	4	23	9	1	5	67	36	31	2	266
4. KARAGO	1984	5	11	43	-	4	3	16	7	-	-	72	19	23	8	211
	1987	3	72	2	19	-	-	9	-	-	1	99	11	23	9	248
5. KAYOVE	1984	1	4	11	2	4	-	7	-	-	2	70	20	14	1	136
	1987	9	6	10	8	6	-	-	-	-	-	58	11	15	3	126
6. KIBILIRA	1984	1	6	16	1	10	-	4	1	-	-	92	43	10	4	188
	1987	13	3	18	4	10	-	6	-	-	-	42	8	5	1	110
7. MUTURA	1984	8	7	34	1	17	2	9	3	-	8	66	5	22	8	190
	1987	3	2	17	3	5	2	3	7	-	5	51	9	8	4	119
8. NYAMYUMBA	1984	4	3	63	2	21	1	9	1	2	7	77	19	24	11	244
	1987	8	7	17	6	14	-	-	2	-	2	44	8	10	3	121
9. RAMBA	1984	1	1	9	-	1	-	5	-	-	1	18	4	2	6	48
	1987	6	6	16	-	6	11	-	-	-	-	73	5	14	4	142
10. RWERERE	1984	2	13	31	-	9	-	22	-	-	-	79	8	8	7	179
	1987	2	4	16	-	6	-	1	1	-	2	60	10	7	1	110
11. RUBAVU	1984	3	10	130	7	38	-	39	14	-	22	162	14	27	75	541
	1987	5	15	81	14	23	1	8	40	9	-	118	32	25	17	388
12. SATINSYI	1984	-	14	22	3	9	-	5	3	-	7	72	18	9	4	166
	1987	4	11	19	-	5	-	7	-	-	1	28	16	8	5	104

Source: Statistiques judiciaires des parquets de Gisenyi et de Kabaya pour les années 1984 et 1987.

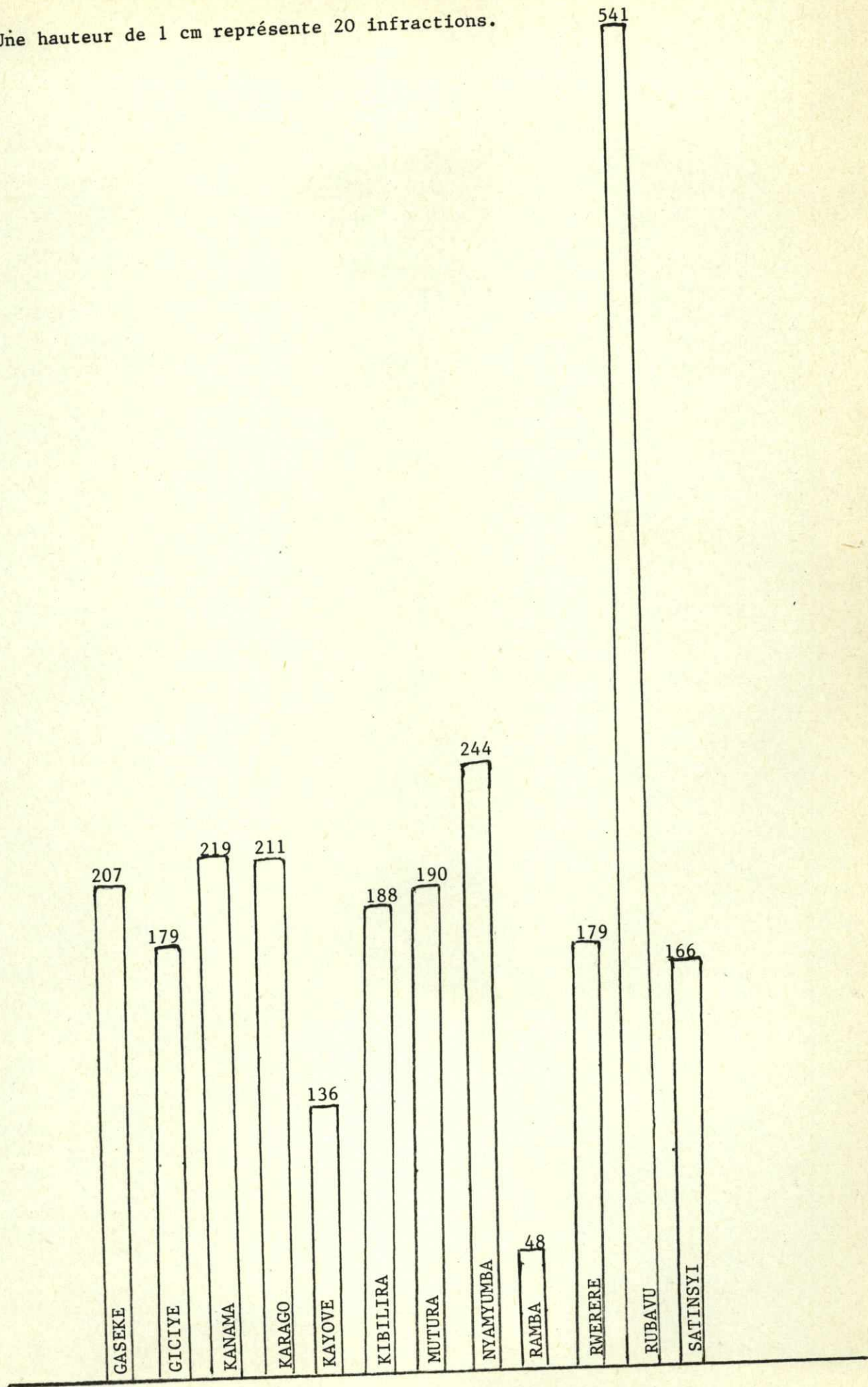
Pour les 2 années choisies, KANAMA vient chaque fois en troisième lieu, ce qui prouve encore une fois de plus qu'il était nécessaire d'étudier le phénomène de la criminalité dans cette commune. Sur le même tableau, on voit que la première place appartient toujours à la commune de RUBAVU. Cela se comprend aisément puisque cette commune abrite le chef-lieu de la préfecture, sachant que l'urbanisation est l'un des principaux facteurs de la délinquance juvénile.

Toujours en lisant sur ce tableau, notre attention a été en outre attirée par les communes NYAMYUMBA et GASEKE qui viennent tour à tour en deuxième position au classement des années 1984 et 1987. Le cas de NYAMYUMBA n'étonnerait personne car cette commune est la voisine la plus immédiate de RUBAVU. D'ailleurs, le prolongement Sud-Est de la ville de Gisenyi, se trouve situé dans NYAMYUMBA. Il est évident que le mal qui frappe RUBAVU n'épargne pas NYAMYEMBA. Pour le cas de GASEKE, on se rappellera que cette commune touche directement sur KANAMA dans la forêt naturelle de GISHWATI, juste dans l'une des zones qui abritent les irréguliers "INGAMBA" dont nous avons parlé précédemment et parmi lesquels on compte un bon nombre de délinquants récidivistes. Ces derniers visitent aussi bien la commune de KANAMA que celle de GASEKE puisque ce sont elles qui leur sont les plus proches. Par ailleurs, c'est à Gaseke qu'est installé la Sous-Préfecture de Kabaya, et cette agglomération est un cadre d'évolution de la délinquance.

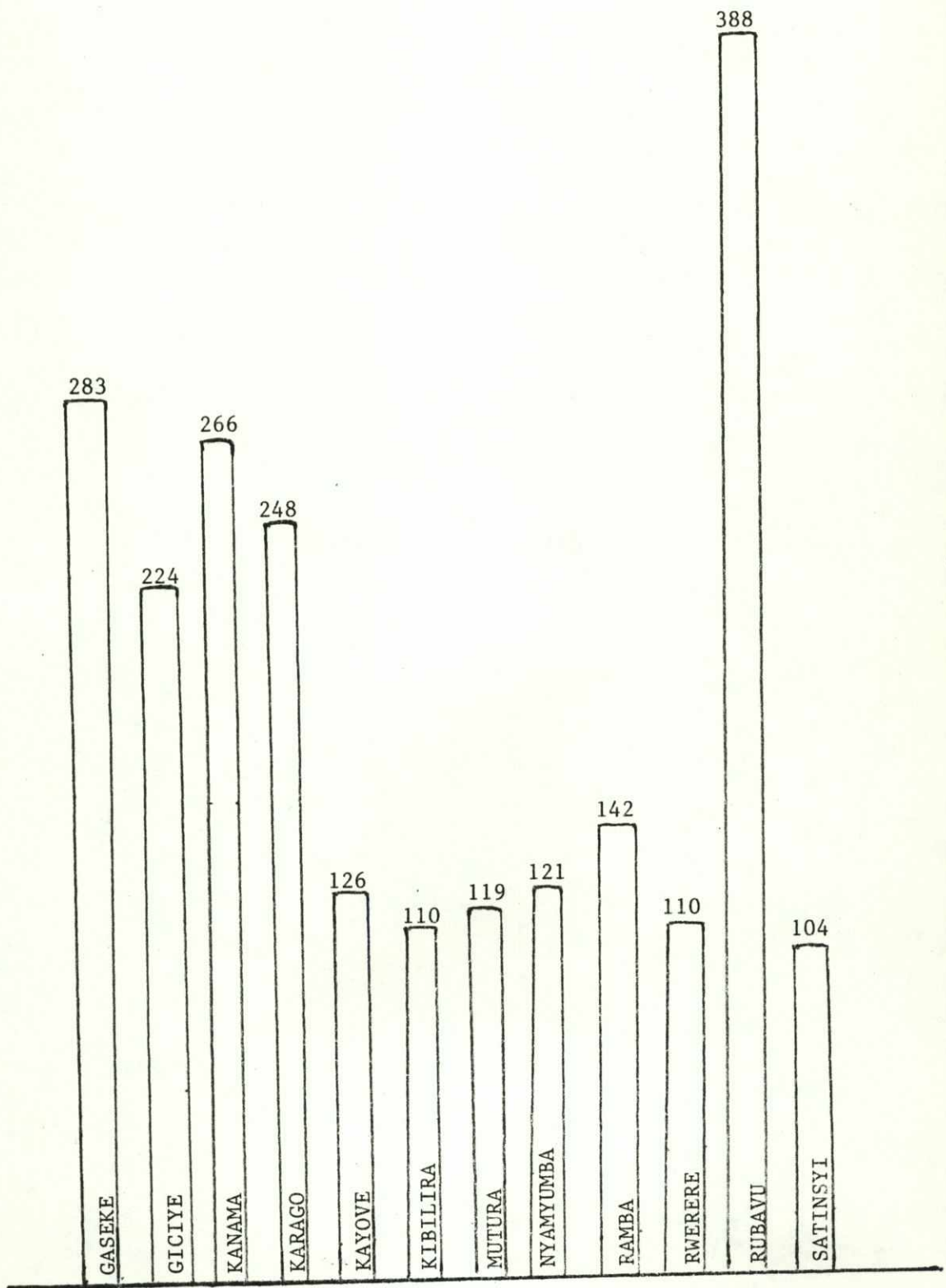
Bref, les communes RUBAVU, NYAMYUMBA, GASEKE et KANAMA auront été marquées par une forte criminalité au cours des années 1984 et 1987. A ce sujet, nous avons dressé deux histogrammes que nous présentons ci-après pour faire ressortir nettement la situation.

Histogramme n°1: Histogramme des principales infractions commises dans les 12 communes de GISENYI au cours de l'année 1984

Légende: Une hauteur de 1 cm représente 20 infractions.



Histogramme n°2: Histogramme des principales infractions commises dans les 12 Communes de GISENYI pour l'année 1987.



Légende: Une hauteur de 1 cm représente 20 infractions.

Ces deux histogrammes permettent de repérer à première vue les quatre premières communes de Gisenyi en matière de criminalité telles que nommées précédemment. Ceci dit, nous revenons encore une fois sur le cas de KANAMA pour classer par catégories de sexe les auteurs des principales infractions commises en cette commune au cours de la période de 1984 à 1987.

Tableau n°14 : Catégories selon le sexe des auteurs des principales infractions commises en commune KANAMA au cours de la période de 1984 à 1987.

Catégories d'auteurs	1984	1985	1986	1987	Total auteurs	%
Hommes	328	108	174	380	990	91,1%
Femmes	18	9	20	15	62	5,9%
Total	346	117	194	395	1.052	100%

Source: Procès verbaux dressés par l'I.P.J. près le tribunal de Canton de KANAMA depuis le 1/1/1984 jusqu'au 31/12/1987.

De ce tableau, il ressort que les femmes qui ont commis des infractions au cours de ces quatre dernières années s'élèvent à 62 seulement, soit 5,9% de l'effectif total des auteurs considérés, alors que les hommes sont majoritairement représentés: 990 personnes, soit 94,1%. Il est donc clair que la criminalité des femmes en commune KANAMA est beaucoup moins élevée que celle des hommes. Néanmoins, cela n'est pas spécifique à la commune KANAMA seulement. PINGEON(1) affirme également que presque partout au monde les statistiques

---

(1) PINGEON, D., Op.cit. p.44

Il est donc loisible d'imaginer que la justice tolère les femmes fautives beaucoup plus qu'elle le ferait à l'endroit des hommes. En définitive, PINGEON affirme que "les femmes sont beaucoup plus actives dans la délinquance que les chiffres publiés ne le laissent entrevoir" (1).

Nos enquêtés (53%) qui ont stigmatisé la tolérabilité sociale en faveur des femmes précisent également que le taux de délinquance réelle (infractions enregistrées + infractions non enregistrées) se rapproche sensiblement pour les deux sexes et en conséquence, on peut affirmer que la délinquance cachée est plus importante chez la femme que chez l'homme. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que l'on traite la femme comme si celle-ci ne pouvait être susceptible d'oser commettre une quelconque infraction, surtout si cette infraction est traditionnellement attribuée à l'homme.

Notre souci n'étant pas de faire un long développement de cet aspect de la disproportion entre les hommes et les femmes parmi les délinquants répertoriés dans KANAMA, il convient de passer à un autre aspect, la catégorisation de ces derniers selon le critère d'âge. A ce sujet, les statistiques à notre disposition permettent de dresser le tableau suivant:

---

(1) PINGEON, Op.cit. p.44

Tableau n°15 : Catégorisation des auteurs des principales infractions commises en commune KANAMA au cours de ces quatre dernières années selon l'âge.

Age d'auteurs	1984	1985	1986	1987	Total auteurs	%
0-14 ans	3	-	15	6	24	2,28%
15-20 ans	44	17	24	62	147	13,97%
21-25 ans	75	22	30	79	206	19,58%
26-30 ans	38	29	18	51	136	12,92%
31-35 ans	47	11	35	68	161	15,30%
36-40 ans	24	18	14	37	93	8,84%
41-45 ans	29	4	13	23	69	6,55%
46-50 ans	21	7	15	26	69	6,55%
51-55 ans	23	5	9	22	59	5,60%
56-60 ans	18	2	11	9	40	3,80%
61 et plus	9	-	4	5	18	1,71%
Age inconnu	15	2	6	7	30	2,85%
Total	346	117	194	395	1.052	100%

Source : Procès verbaux dressés par l'I.P.J. près le tribunal de Canton de KANAMA depuis le 1/1/1984 jusqu'au 31/12/1987.

De ce tableau, il ressort que la majorité des personnes considérées se situe dans les tranches d'âges de 15 à 40 ans. Le maximum se situe entre 21 et 25 ans. Pour ce qui est de l'âge inconnu, il s'agit surtout des vagabonds que l'on ramasse tantôt à Mahoko, tantôt sur la grand-route Gisenyi-Ruhengeri, tantôt dans la forêt naturelle de Gishwati, alors qu'ils sont là sans aucune pièce d'identification.



2.2. ETIOLOGIE DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA :  
LE POINT DE VUE DE L'ENQUETE.

Avant de mettre en relief les informations recueillies sur le terrain, il est d'abord important de rappeler que la présente enquête a été surtout menée par interview et qu'un petit questionnaire n'a été adressé qu'aux enseignants. Cela a été signalé dans l'introduction de ce travail.

Comme il a été toujours dit dans nos propos antérieurs, la délinquance juvénile est due à plusieurs facteurs mais les résultats de l'enquête mettent spécialement en cause les dissociations familiales, les attitudes éducatives des parents, les problèmes des terres et de la dot, la consommation excessive des boissons alcoolisées et l'usage de la drogue, la structure et le fonctionnement du système scolaire, ainsi que le manque d'emploi et l'insuffisance d'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés.

2.2.1. Dissociations familiales.

"La dissociation familiale est une rupture réelle du couple parental, les deux parents étant séparés de façon définitive, l'enfant restant avec l'un ou l'autre ou même avec aucun dans le cas d'une désintégration complète du foyer" (1).

Cependant, Madame KERKHOVE (2) souligne que la désintégration de la cellule familiale se situe sur un tout autre plan que celui de la désagrégation légale de la famille. De ce fait, il convient d'élargir la notion de dissociation familiale en y incluant également les cas de mésententes conjugales qui ont également de sérieuses répercussions pour les enfants.

Connaissant la définition des dissociations familiales, nous avons été vérifier si ce phénomène ne serait pas l'un des

---

(1) Annales de VAUCRESSON N°12, Op.cit. p.124

(2) CEDES, Actes du colloque de Montignies-sur-Sambre, 19 et 20 Mars 1982, p.119.

principaux facteurs de la délinquance juvénile en commune KANAMA. A ce sujet, nous avons posé à 395 personnes la question de savoir s'il y aurait dans cette commune des foyers connus dont les époux seraient en conflits manifestes ou latents et 311 parmi ces enquêtés ont affirmé l'information, 79 l'ont niée alors que les 5 autres se sont retenus. C'est ce que nous reprenons dans le tableau ci-après.

Tableau n°16 : Existence ou absence de foyers en conflits manifestes ou latents en commune KANAMA: points de vue de l'enquête.

Question	Réponses	Sujets	%
Existe-t-il des foyers connus dont les époux seraient en conflits manifestes ou latents dans KANAMA?	Oui	311	78,7%
	Non	79	20%
	pas de réponse	5	1,3%
	Total	395	100%

Ce tableau dégage que 78,7% de nos informateurs ont affirmé l'existence des foyers dont les époux sont en conflits manifestes ou latents en commune KANAMA. Ils ont en outre précisé que nombre de familles ne sont unies que d'apparence. Dans le même sens, RUTAJOGA (1), en se référant aux statistiques réalisées dans de nombreux pays, a également constaté que la courbe de fréquence des divorces croît sans cesse et qu'une tension règne au sein d'un grand nombre de familles apparemment unies.

Effectivement, les chiffres à notre disposition montrent que la commune KANAMA compte un nombre important de veuves non remariées, de filles-mères et de femmes illégitimes. En 1987 par exemple, la commune totalise 2.001 veuves non remariées, 4.049 filles-mères, et 1.851 femmes illégitimes, comme on peut le lire sur le tableau suivant :

---

(1) RUTAJOGA, V., Op.cit. P.22

Tableau n°17 : Statut juridique des femmes de KANAMA  
au 31/12/1987.

Femmes	Nombre	%
1. Légitimes	10.464	53,3%
2. Illégitimes	1.851	9,4%
3. Veuves	2.001	10,2%
4. Divorcées	14	0,07%
5. Filles-mères	4.049	20,6%
6. Jeunes filles de 16 à 18 ans	1.235	6,3%
Total	19.614	100%

Source: Recensement communal de la population de  
KANAMA au 31 Décembre 1987.

Ce tableau révèle qu'au 31/12/1987, la commune KANAMA compte 4.049 filles-mères, 2.001 veuves, 1.851 femmes illégitimes et 14 divorcées officiellement, soit respectivement 20,6%; 10,2%; 9,4%; et 0,07% de toutes les femmes de KANAMA âgées de plus de 16 ans. Les femmes légitimes, quant à elles, s'élèvent à 10.464, soit 53,3% de l'effectif considéré. Néanmoins, ce tableau ne fait pas mention des veufs puisque généralement les hommes se remarient beaucoup plus vite que les femmes. Dans tous les cas, les chiffres repris dans ledit tableau permettent de constater que les dissociations familiales constituent bel et bien un problème dans la commune étudiée. Et c'est généralement dans de telles familles que l'éducation des enfants est peu satisfaisante.

Même pour les familles apparemment unies, on sait qu'elles ne vivent pas toutes en harmonie. Nombre d'entre elles sont en conflits latents. Rappelons que cette information a été donnée par 78,7% des gens que nous avons interviewés à ce sujet. Evidemment, il s'avère difficile d'identifier et d'inventorier de pareilles familles. Cependant, ces dernières se réfèrent à l'existence d'un cas de conflits familiaux, les crises de violence générale. Elles se réfèrent à des personnes souffrant de problèmes de santé. Certaines autres se réfèrent à l'alcool, comme pour le cas du couple causé par leurs problèmes, et ne rentrent que dans le cadre de leur vie personnelle. Ils sont illégitimes.

Seulement, ces informateurs précisent à l'unanimité qu'en cas de conflits familiaux, les maris fuient généralement leurs foyers et partant, certains prennent des secondes femmes. Certains autres se réfugient dans l'alcool, comme pour noyer le chagrin leur causé par leurs épouses, et ne rentrent que tardivement, voire même rarement dans leurs familles. Ils oublient illusoirement que ces boissons, loin de dissiper le chagrin, le ressuscitent davantage. D'ailleurs, on notera que ce sont de tels maris qu'ils se bagarrent souvent avec leurs épouses.

Or, il arrive que les familles où les époux se battent régulièrement soient plus nombreuses qu'on ne le pense. C'est à ce propos que les rwandais disent: « zirara zishya bwacya zikazima », (les ménages flambent toute la nuit et s'éteignent à l'aube) pour désigner ces foyers au sein desquels les déchirements sont atroces la nuit alors que pendant la journée tout semble marcher sans faille. Les parents camouflent leurs mésententes le jour mais l'enfant qui les vit de près ne peut dans un aucun cas se sentir sécurisé tant que la situation ne s'améliore guère.

Avec GOUTARD, on se demande "quelles seraient les réactions d'un enfant qui vit au sein d'un foyer où les parents donnent le spectacle quotidien de guerre froide et de guerre d'usure, où le gagnant s'impose par la peur, le chantage ou la duplicité, alors que le perdant donne l'image de la peur, de la faiblesse et de lâcheté" (1).

Rappelons que le comportement d'un homme qui se bagarre souvent avec son épouse est gros de conséquences néfastes aux enfants. D'abord, les enfants sont traumatisés. En outre, ils dévalorisent les parents et l'autorité parentale en souffre. Pire encore, quand ils deviennent adultes, certains parmi eux ont tendance à imiter leurs pères. C'est ici que les rwandais disent: "imfizi y'intama itega nka se" (littéralement, les cornes du jeune bélier se modèlent à celles de son géniteur), pour traduire cette sagesse française: "tel père, tel fils".

---

(1) GOUTARD, M., Grains de paix: contribution de l'éducation pré-scolaire à la compréhension internationale et à l'éducation pour la paix, Paris, UNESCO, 1982, pp.17-18.

Effectivement, les mauvaises relations entre les conjoints sont parmi les premières causes de la délinquance des enfants. Cette information que nous allons livrer ci-après avec l'observation n°1 a été recueillie auprès du délinquant étudié et de ses parents. Il en va de même pour toutes les observations ayant fait l'objet de ce travail. Néanmoins, au cas où le délinquant a fait quelques études - généralement primaires -, nous avons également tenu à contacter ses enseignants pour présenter des informations aussi complètes que fiables.

#### Observation n°1

Sujet de 19 ans, délinquant récidiviste qui erre de part et d'autre de la commune. On le voit souvent dans les buvettes de bière de banane, à l'instar de son père. Ce dernier est un soûlard invétéré. Il rentre rarement à la maison et quand il y est, il recherche tous les alibis pour son épouse. Son fils aîné sur qui nous avons fait la présente observation ne sait ni lire ni écrire. Son père ne l'a jamais envoyé à l'école parce qu'il s'en foutait! Au fur et à mesure que l'enfant grandissait, son père ne voulait plus de lui. Il l'appelait souvent "enfant de sa mère". Ne pouvant plus supporter la situation, l'enfant n'a attendu que l'âge de 15 ans pour quitter la maison. On dirait que cet âge a été pour lui la libération qu'il attendait. Depuis l'âge de raison déjà, l'enfant en avait assez de son père parce que celui-ci se battait souvent en famille. L'enfant en était tellement indigné qu'il a préféré aller ailleurs comme pour faire face à cette tension qui déchirait sa famille. Dans la suite, à 16 ans déjà, l'enfant fut arrêté et placé dans l'amigo communal pour vol de régime de bananes. Il a passé trois jours dans l'amigo d'où il est sorti après que sa mère ait payé ce régime de banane avec 2.000 FRW d'amendes transactionnelles. A une autre occasion, le même délinquant a tenté en vain de violer une fille de sa colline.

Les membres du Comité de cellule sur place se sont vite saisis de l'affaire et lui ont donné une mise en garde sans plus. Cet enfant néglige beaucoup le travail manuel. Il se refuse carrément de prendre part aux diverses tâches familiales. Il ne veut même pas passer quelques heures à la maison pour éviter de se chamailler avec son père. Comme celui-ci reste indifférent vis-à-vis des siens, c'est la mère qui se débrouille pour nourrir ses 5 enfants dont le délinquant.

En lumière de cette observation, on pourrait dire que le père est l'origine même de la délinquance de son enfant. Celui-ci serait devenu délinquant parce qu'il a grandi dans un climat familial malsain, voyant ses parents en conflits permanents qu'il ne pouvait pas supporter longtemps. En fait, l'enfant a été traumatisé par le désaccord permanent entre son père et sa mère. Il y a lieu de penser que son comportement aurait été différent si les parents avaient vécu en harmonie. Ce ne serait donc pas gratuit, si nous affirmons que l'enfant tolère mal la mésentente entre ses deux parents. D'ailleurs, on notera avec **LIBERMAN** que "rien n'est plus atroce, intolérable, qu'un foyer où règne la mésentente. Dans le pire des cas, les disputes, dans le meilleur des cas, le silence avec cette lourde atmosphère électrique qu'un cœur d'enfant ressent" (1)

Cependant, à de telles discordances, certains conjoints préfèrent le divorce. Reprenant l'idée de **GIBERMAN** (2), il est à souligner que même si le silence n'est pas un refuge bienfaisant, il serait toujours mieux que les époux en désaccord divorcent complètement pour le bien de l'enfant. En effet, au lieu de maintenir l'enfant dans cette situation critique où les conjoints, loin d'être de meilleurs amis, sont de pires ennemis, mieux vaudrait envisager la séparation totale car celle-ci, même si elle n'est pas non plus souhaitable, peut en quelque cas être libératrice pour les époux et pour les enfants.

---

(1) **LIBERMAN**, R., Les enfants devant le divorce? Paris, P.U.F., 1979, p.11

(2) *Idem*, *Ibidem*, p.11

Tout dépendra de la façon dont elle sera faite et la personnalité de tout un chacun y sera pour une grande part.

Comme le fait remarquer LEMAY(1), il est vrai que la situation de séparation définitive des deux conjoints est en elle-même traumatisante mais elle peut être relativement bien supportée si les parents gardent un minimum d'entente dans leurs attitudes par rapport à leurs enfants. Il y a certes un état d'insécurité chez ces derniers, une souffrance parfois profonde, un sentiment pénible de manque mais les difficultés peuvent être partiellement dépassées.

Alors que l'observation que nous venons de décrire concerne l'enfant dont les parents se bagarrent sans cesse, l'observation qui va suivre porte sur un sujet devenu délinquant à la suite de la contradiction dans les communications que lui faisaient les parents.

Observation n°2.

Sujet de 25 ans. Il vit dans la forêt naturelle de GISHWATI et plus précisément au quartier dit "MUSENYI" où il s'est installé depuis les années 1982. L'intéressé a quitté les parents parce que, dit-il, il en avait assez de leurs divergences dans les ordres qu'ils lui imposaient. En effet, au terme de ses études primaires à l'âge de 16 ans, son père lui intime l'ordre de garder les vaches en permanence, alors que la mère insiste pour que l'enfant reste à la maison pour l'aider dans les diverses tâches familiales. La mère menace de ne plus donner la nourriture à l'enfant si celui-ci ne veut pas lui obéir, tandis que le père déclare de ne pas doter pour lui s'il se refuse carrément de garder les vaches.

---

(1) LEMAY, M., Psychopathologie juvénile, les désordres de la conduite chez l'enfant et l'adolescent, Tome I, Paris, Ed. Fleurus, 1973 p.249.

Embarrassé et ne pouvant rien faire pour satisfaire les deux parents à la fois, l'enfant préfère se retirer loin de la maison pour se sentir plus ou moins libre. Là où il est pour le moment, il vit de la vente de petits articles de besoins courants comme des savons et des cigarettes mais il est souvent arrêté et emprisonné pour son agressivité envers les voisins.

Pour cet enfant, il lui a été difficile de se départager entre les deux camps pour mériter l'affection des deux parents; obéir à l'un revient à désobéir à l'autre. Gagner l'amour du père exige finalement d'éprouver une certaine agressivité à l'égard de la mère et inversement. Incapable de se tirer d'affaire autrement, le jeune a fini par se considérer comme coupable et a déserté la famille. Il a l'impression étrange d'avoir commis une faute mal définie, d'avoir peut-être été méchant au point d'être l'origine de la situation critique qui prévaut actuellement dans sa famille.

Il n'y a pas que ce délinquant de KANAMA qui soit victime de la dissociation de ses parents dans la contradiction des communications lui faites par ces derniers. Avant nous, MUCCHIELLI a eu l'occasion d'observer un cas type: "le père dit à l'enfant de rester tout l'après-midi sans sortir sous aucun prétexte afin de finir ses devoirs en temps opportun; la mère demande à l'enfant d'aller au coin de la rue et lui acheter un magazine au cours du même après-midi" (1).

Pour l'adolescent, il y aura infraction à son devoir quel que soit celui des deux parents auquel il obéit. Le père et la mère peuvent ne pas être conscients de l'incompatibilité de leurs messages respectifs. Il n'y a donc pas que la séparation de corps des parents qui peut entraîner les enfants à la délinquance mais aussi la discordance des rôles et le conflit des communications adressées à l'enfant.

---

(1) MUCCHIELLI, R., Comment ils deviennent délinquants. Genèse et développement de la socialisation et de la dissociation, Paris, E.S.F., 1979 p.150



A côté des cas de dissociations familiales, nous avons également enregistré des attitudes incorrectes des parents comme facteurs non négligeables dans l'explication de la délinquance juvénile.

### 2.2.2. Attitudes éducatives de parents.

La carence éducative revêt pas mal d'aspects selon les erreurs commises. Néanmoins, les sujets observés à cet effet semblent avoir été victimes de la carence ou de l'excès d'autorité, ces deux éléments étant les plus couramment rencontrés dans les principaux facteurs explicatifs de la délinquance des enfants.

#### 2.2.2.1. Carence d'autorité

Au cours de notre étude, nous avons constaté que la carence d'autorité est surtout perçue aux foyers des mères **sans** maris reconnus. Ces femmes éprouvent généralement des difficultés pour nourrir convenablement leurs enfants. C'est ainsi que certaines d'entre elles se prostituent occasionnellement **sous risque** de scandaliser leurs enfants surtout quand cette impudeur se répète. Les conséquences d'une telle situation sur les enfants sont telles que ceux-ci se sentent avant tout trahis à la fois par leurs pères qui n'apparaissent jamais et leurs mères qui en profitent pour se comporter mal. Ces comportements irresponsables suffisent pour rendre ces enfants malheureux, voire les mener à la délinquance. Tel est le sens de l'observation suivante:

#### Observation n°3

Sujet de 20 ans. Délinquant récidiviste que l'on voit souvent à Nyundo le long de la route Gisenyi-Ruhengeri. Né d'un père inconnu, il vit avec sa mère, vendeuse de bière de bananes à Mahoko. Les conditions de vie laissent à désirer. L'enfant est indiscipliné. Quand sa mère lui donne des directives, il se refuse de les suivre.

Il fait ce que bon lui semble. Il fut emprisonné 3 fois de suite. Pour la première fois, il avait volé deux chèvres alors que celles-ci étaient attachées dans le champ où elles broutaient. En deuxième temps, il avait pillé avec effraction une boutique au Centre Commercial de Mahoko. Pour la troisième fois, il avait frappé sa mère. Il l'avait tellement rouillée de coups au point que celle-ci a dû subir une hospitalisation de deux mois. L'enfant en veut beaucoup à sa mère sous prétexte qu'elle serait l'origine même de son malheur puisqu'elle s'est fait engrosser par un quidam qui ne devait pas l'épouser. Cette femme a 4 enfants garçons dont l'aîné est notre délinquant. Ils sont tous de pères différents. La mère se débrouille pour les faire subsister.

Il est clair que ce délinquant souffre du manque d'objet d'identification qu'est son père. Il regrette d'être né d'un père inconnu et en incrimine sa mère. On peut supposer qu'il ne serait pas devenu délinquant s'il était né d'une famille normale. Comme le souligne CHAZAL, "le milieu familial marque de son style propre les enfants et les jeunes, il les conditionne"(1).

Toujours au sujet de ces enfants nés des mères restées seules, nous avons observé un autre cas qu'il convient de présenter également: c'est une jeune prostituée née jadis d'une fille-mère:

Observation n°4

Jeune fille de 17 ans. Elle est née d'une mère célibataire. Celle-ci est originaire de la préfecture de Kibuye et, suite à sa grossesse, elle est venue s'installer dans Kanama, loin de chez elle. Elle et sa fille se prostituent dans la région mais ce n'est pas très manifeste.

---

(1) CHAZAL, J., Op.cit. p.16

Elles louent une maison à deux pièces où elles prétendent commercialiser de la bière de banane tout en se laissant furtivement entraîner par des clients. Alors que la mère partageait de tout temps le lit avec différents hommes en présence de sa fille, cette dernière n'a attendu que l'âge de 13 ans pour imiter sa mère. Actuellement, toutes les deux vendent leurs corps pour survivre, les recettes de la bière étant insignifiantes.

On peut dire que cette fille a été entraînée à la prostitution par sa mère même si ~~cette~~ dernière ne s'en rendait pas compte. En fait, la fille observait tout ce que faisait la mère pour le mettre par la suite en pratique. C'est ici qu'il convient de rappeler le proverbe rwandais qui dit: "Uwiba ahetsa aba abwiliza uli mu mugongo." (littéralement, celui qui vole, entraîne au vol le petit qu'il porte sur le dos), pour dire que toute action des parents n'est pas sans influence sur l'enfant. Il reste alors à imaginer quelle influence les fille-mères, en se débattant pour nourrir leurs foyers, peuvent avoir sur leurs enfants. L'observation que nous venons de décrire est expressive à ce propos.

D'accord, les enfants des filles-mères sont parmi les plus guettés par la délinquance mais il faut noter qu'ils ne sont pas les seuls à verser dans ce vice. Il arrive même que les enfants nés des couples légitimes soient emportés par ce mal. En effet, il n'est pas nécessairement dit que les conjoints légitimes vivent toujours sans conflits. Au contraire, comme nous l'avons toujours dit, ~~bien~~ de couples donnent l'apparence d'être unis alors qu'il n'en est rien. Certains maris abandonnent leurs épouses légitimes en faveur des concubines. Devant une telle situation, la femme légitime devient jalouse et cherche à tout prix l'appui de ses enfants pour ramener son mari en famille. Evidemment, quand ils ne réussissent pas à le ramener, ils le haïssent et parfois la femme légitime est tentée de se venger contre son mari, ce qui ne sécurise en aucun cas les enfants.

A ce sujet, nous avons observé un cas de délinquant parricide qui l'est devenu à cause de sa mère. Celle-ci a corrompu son fils pour l'aider à empoisonner son mari parce que ce dernier l'avait abandonnée alors qu'elle était sa femme légitime. Elle s'est surtout indignée du fait que son mari l'avait privé d'une grande part des biens familiaux en faveur de sa concubine. Les détails de l'information se trouvent consignés dans l'observation suivante:

Observation n°5

Sujet de 24 ans. Il est l'aîné de 7 enfants. Son père ne vivait presque pas à la maison. Il était la plupart du temps chez sa concubine. Se voyant abandonnée sans motif, la femme légitime devint alors plus perverse que jamais et chercha à liquider son mari par empoisonnement. Ainsi, elle a corrompu son fils aîné qui devait l'aider à réaliser le forfait puisqu'elle seule ne pouvait pas le faire d'autant plus qu'elle n'avait pas d'occasion pour approcher son mari. Elle commença à dire à son fils qu'il n'avait aucune relation avec celui qu'il croyait être son père. Elle déclarait à tort que, encore fiancée, elle s'était fait engrosser par quelqu'un d'autre, qu'elle avait gardé silence jusqu'au jour du mariage et que naïf, son mari l'avait épousée enceinte. Le garçon a tenté en vain de résister, la femme finit par monter la tête de son fils contre son père. Un jour où l'enfant devait partager le repas avec son père, il s'arrangea pour mettre du poison sur l'assiette de son père. Le poison était tellement fort que la victime avait péri deux jours après. Le Parquet de Gisenyi s'est vite saisi de l'affaire. Il a fait des enquêtes profondes y relatives et a fini par déceler la vérité des choses. La maman et son fils ont été directement placés sous Procès Verbal d'Arrestation. Après deux années d'emprisonnement ferme, ils ont regagné la famille pour y passer leurs peines en sursis. Curieusement, l'enfant a aussitôt repris les actes du genre. C'est un empoisonneur déclaré dans la région, quoiqu'il n'a pas encore été pris

en flagrant délit. Ses voisins de colline le haïssent. Pour sauver la face, il vagabonde ici et là dans la commune. Il est instable, immature et humoriste.

Cette observation permet de constater certains inconvénients du concubinage. Celui-ci est en soi un problème majeur car les femmes légitimes tolèrent toujours mal des rivales. Ces femmes abandonnées à elles-mêmes organisent les foyers comme elles l'entendent. Il va de soi qu'elles ne peuvent pas transmettre une éducation aussi complète que possible, faute d'autorité et d'affection paternelles. NICOLAS et CASTANIER (1) font remarquer que de telles femmes, se débattant dans les problèmes affectifs, ne peuvent que transmettre leur impatience, leur anxiété ou même leur agressivité à leurs enfants. On estime que ce cas précédent ne se serait pas produit si le père était resté fidèle à son épouse légitime.

Par ailleurs, comme le manque d'autorité ne signifie pas nécessairement absence du père au foyer, on peut stigmatiser les pères de familles qui ne jouent qu'un rôle de figurant. Bien qu'ils soient toujours présents devant leurs épouses et les enfants, ces pères sont incapables de mener leurs foyers comme il faut. Ils sont là et attendent que tout dépende de la seule initiative de leurs épouses. Bref, ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités et n'ont pas de mot à dire dans leurs foyers. Ils manifestent un laisser-aller notoire parce qu'ils ont un faible devant leurs épouses. En Kinyarwanda, on les appelle communément "INGANZWA", pour désigner ces hommes qui ne peuvent en aucun cas contredire les propos avancés par leurs épouses même si celles-ci ont tort. Toutes les responsabilités reviennent alors aux femmes et cette carence d'autorité paternelle a des répercussions négatives sur le développement de la personnalité des enfants. Nous n'avons pas pu observer un cas illustrant la situation mais nous retenons l'information telle que fournie par les enquêtés, eux qui sont les mieux placés pour en témoigner.

On peut donc conclure que quelle que soit la forme de la

---

(1) NICOLAS, J., et CASTANIER, C., Bonne arrivée mon enfant?  
France, 1972 (5<sup>e</sup> éd.) p.165

carence d'autorité paternelle, elle a des conséquences néfastes sur les comportements des enfants. MICHAUX, SUTTER et LUCCIONI (1) insistent également sur le rôle de cette carence dans l'origine de la délinquance juvénile. Ils pensent que l'absence de règles constitue effectivement l'une des causes importantes de la construction d'une personnalité délinquante vraie.

#### 2.2.2.2. Excès d'autorité

L'excès d'autorité sous-entend des causes fort variées et s'exprime de manière différente. Tantôt, il s'agit d'excès verbaux, d'exigences tyranniques se manifestant dans les petits actes de la vie quotidienne; tantôt l'autoritarisme prend la forme de jugements moraux écrasants; tantôt il s'agit de véritables enfants martyrs qui subissent des sévices physiques ou des agressions d'ordre psychologique (2). L'observation qui va suivre constitue un exemple où se révèle la signification de l'excès d'autorité que le père exerçait sur son enfant.

#### Observation n°6

Sujet de 23 ans. Délinquant récidiviste. Il fut emprisonné deux fois de suite: d'abord pour vol avec effraction, ensuite pour coups et blessures. Les parents sont encore en vie. La famille compte 4 enfants en tout. Il n'y a pas un seul parmi eux qui ait un emploi rémunérateur. Deux seulement savent à peine lire et écrire. Celui-là que nous avons observé n'a fait que trois ans du primaire. Son père, loin de favoriser le dialogue avec son épouse et ses enfants, est devenu la terreur même au foyer. Il prend des décisions unilatérales. Il n'accepte surtout pas qu'on le contredise.

---

(1) Cités par LEMAY, M., op. cit., p. 265.

(2) LEMAY, M., op. cit., p. 259.

Cependant, ce facteur qui est du reste commun dans tous les pays du monde n'a pas été le seul observé. D'autres cas ont attiré notre attention notamment le problème des terres et de la dot, aspects que nous abordons avec le paragraphe suivant.

### 2.2.3. Problème des terres et de la dot

DURKHEIM, dans son ouvrage: Le suicide, affirme qu'"un vivant ne peut être heureux, et même ne peut vivre que si ses besoins sont suffisamment en rapport avec ses moyens"(1). Cette situation est capitale tant il est vrai que s'il n'y a pas d'équilibre entre les buts poursuivis et les possibilités de les atteindre, il se développe un sentiment d'envie et de jalousie qui aboutit parfois à produire des comportements délinquants.

Pour le cas de la commune étudiée, le problème qui se pose au premier chef concerne les terres et la dot. Ce problème est tellement grave que, selon les enquêtés (93,1%), il est la première origine des parricides régulièrement enregistrés dans la région.

#### 2.2.3.1. Problème des terres

Le problème démographique est senti au Rwanda de manière générale. Plus de 90% de la population rwandaise étant agricole, le problème démographique est essentiellement lié à celui de la terre disponible. Alors qu'on a calculé approximativement une moyenne nationale de 130 ares et régionale d'un minimum de 77 ares pour la préfecture de Gisenyi à un maximum de 212 ares pour la préfecture de Kibungo (2), l'enquête GODDING de 1978 sur 57 familles de la commune KANAMA donne une moyenne de 43 ares seulement par famille, avec des extrêmes allant de 143 m<sup>2</sup> à 20.428 m<sup>2</sup> (3). Cette dernière enquête, malgré ses limites, permet de constater que les terres sont insuffisantes en commune KANAMA.

---

(1) DURKHEIM, E., Le suicide, Paris, P.U.F., 1960 p.277

(2) Le recensement de la population du Rwanda, du 15 au 31/8/1978, a confirmé cette estimation, antérieure audit recensement.

(3) GODDING, J.P., et UWAMARIYA, A., op. cit., p. 33.

De cette situation, il découle des conflits répétés entre les gens de même parenté, surtout entre les parents et leurs enfants garçons.

Selon nos informateurs (89,3%), les jeunes gens réclament des propriétés d'héritage à leurs pères et ceux-ci font généralement la sourde oreille sous prétexte qu'eux-mêmes ne sont pas satisfaits. En conséquence, certains enfants vont se débrouiller ailleurs. Certains autres insistent jusqu'à se battre avec leurs pères. Parfois, de tels combats et malentendus incessants entraînent la mort de l'un des antagonistes. L'observation suivante illustre bien ce problème.

Observation n°7

Sujet de 25 ans. Délinquant récidiviste. Auteur d'une série de vols avec effraction. Tantôt il est en bande, tantôt il est seul. L'intéressé est né d'une famille nombreuse de 13 enfants dont 9 garçons et 4 filles. Malheureusement, la famille est pauvre. Elle dispose seulement d'une parcelle de 147 m<sup>2</sup>, alors que les deux parents sont sans profession rémunératrice. Les enfants non plus ne travaillent nulle part ailleurs sauf deux d'entre eux qui sont casés au sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati comme manoeuvres. Le jeune qui fait l'objet de la présente observation est le 3<sup>e</sup> enfant de la famille. Sa scolarité s'est limitée au niveau de la deuxième année primaire. Ses parents, au lieu d'avoir encouragé la poursuite de sa scolarité, l'ont plutôt contraint à quitter l'école précocement sous prétexte qu'ils n'étaient pas à même de lui payer les frais exigés. Il avait 8 ans seulement. Soucieux de se marier à 19 ans, son père n'a pas voulu lui céder une portion de sa parcelle pour qu'il y érige son propre toit. Le père a soutenu qu'il n'en pouvait rien parce que la propriété dont jouissait la famille était trop petite pour être partagée par plus d'une personne.



Voici alors qu'un jour où il réitérait sa demande, son père le harcela et l'accusa d'impoli. Le père continua à s'obstiner, et, courroucé, le fils fendit la tête de son père par 3 coups de machette. Devant le juge, l'auteur du forfait a déclaré que c'était pour lui un devoir de supprimer son père pour ensuite occuper les terres dont il lui avait refusé une partie. Comme il se devait, l'enfant a été arrêté et emprisonné à Gisenyi mais il a été libéré 4 ans après, alors qu'il avait 23 ans. A la sortie de la prison, il était devenu comme un fou et sa mère et ses frères ne voulaient plus de lui. Ils ont plutôt composé pour se débarrasser de cet élément criminel qu'ils ont vite chassé de la maison. Pour le moment, le criminel n'a pas d'adresse fixe. C'est un voleur déclaré et il vient d'entraîner trois autres garçons de la région avec lesquels il se promène souvent au Centre commercial de Mahoko où il vole souvent avec effraction. Il est régulièrement arrêté et coffré à la prison de Gisenyi.

Cette observation présente un double intérêt: elle montre comment le problème des terres est à l'origine des parricides; elle présente en outre une inadaptation en milieu familial où les sujets sans qualification professionnelle ne peuvent qu'exercer le métier d'agriculteur.

Même si nous avons fait une seule observation concernant le problème des terres et la délinquance juvénile en commune KANAMA, 99,1% de ceux que nous avons interviewés à ce sujet affirment que ce problème est le premier facteur de la délinquance juvénile dans la région. En effet, les enfants non scolarisés et descolarisés, les finalistes du primaire qui n'accèdent pas au secondaire, de même que les lauréats des CERAI, ont tous besoin de terres pour diverses activités agricoles et artisanales. Malheureusement, avec une moyenne de 147 ares par famille, il est encore difficile de satisfaire ces jeunes dont le nombre et les soucis augmentent chaque jour davantage, suite à une forte pression démographique dans la région.

### 2.2.3.2. Problème de la dot

Nos parents et les autres personnes les plus âgées nous apprennent que dans le Rwanda ancien la dot était de 2 vaches pour les éleveurs du gros bétail. Ceux qui n'avaient pas de vaches devaient 3 chèvres ou 8 houes ou l'équivalent. Avec l'évolution sociale, la dot a pris d'autres formes et varie énormément selon les régions.

Dans la commune étudiée, elle a une valeur moyenne de 70.000 FRW avec des extrêmes allant de 40.000FRW à 150.000 FRW. Cette somme est exorbitante si l'on sait que le revenu annuel par tête des paysans rwandais est estimé à 9.882 FRW (1) au niveau national et à 3.424 FRW (2) pour la commune KANAMA avec des extrêmes allant d'une absence complète de revenu monétaire (familles surtout des vieux dépendant de leurs enfants) à un maximum de 15.000 FRW.

Bien des parents n'étant pas à même de trouver la dot pour leurs enfants, certains jeunes, filles et garçons, s'arrangent entre eux et contractent un mariage illégal. Certains autres, cherchant en vain à trouver la dot exigée, finissent par voler parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens honnêtes pour y arriver. D'autres encore préfèrent le célibat. Ce sont ceux-là que l'on appelle "célibataires endurcis". Il est évident que quand beaucoup de garçons s'abstiennent du mariage, nombre de filles en éprouvent des difficultés. Déjà, à partir de 20 ans, des filles non instruites commencent à se poser beaucoup de questions concernant leur avenir. Quand elles attendent longtemps, elles se découragent et, par voie de conséquence, changent de comportements. Certaines d'entre elles, croyant qu'elles n'ont rien à sauver, se laissent facilement entraîner par les garçons. La prostitution les absorbe et elles deviennent vite marginalisées. L'observation qui va suivre porte sur une fille prostituée qui l'est devenue parce qu'elle avait désespéré d'avoir un mari. Un garçon avait tenté de la fiancer mais cela n'a pas tenu parce que les parents de la fille exigeaient pour elle une somme de 80.000 FRW!

---

(1) III<sup>e</sup> plan quinquennal de développement 1982-1986, p.17

(2) GODDING, J.P., et UWAMARIYA, A., Op.cit. p.35

Observation n°8

Fille de 25 ans. Prostituée et mère de 2 enfants sans père connu. A l'âge de 19 ans, elle a aimé un garçon avec qui elle avait un projet de mariage. Alors que le garçon était d'une famille pauvre, les parents de la fille lui ont exigé une dot de 80.000 FRW. Comme le garçon n'était pas à même de trouver cette grosse somme, il s'est abstenu. La fille a pendant deux ans attendu que quelqu'un d'autre vienne la fiancer mais en vain. Personne ne se déclara prêt à donner les 80.000 FRW pour l'épouser. Dans l'entretemps, la fille voyait ses compagnes mettre au monde et elle en était davantage frustrée. Plus encore, son ancien ami avait pris une autre fille avec qui il venait d'avoir un enfant. C'est ainsi qu'elle a commencé à se laisser entraîner par les garçons de la colline jusqu'à ce qu'elle s'est fait engrosser. Depuis que son père est mort, elle amène différents hommes à la maison. Sa vieille *maman*, scandalisée par cet état de choses, a tenté en vain de l'expulser de la maison. Ses trois petites sœurs, ne peuvent rien faire pour relever la situation.

Compte tenu de cette observation, on peut dire que si le père n'avait pas exigé une dot si élevée, sa fille aurait pu se marier à temps et échapper ainsi à la prostitution. Dans l'ensemble, les jeunes de KANAMA se lamentent de la valeur actuelle de la dot dans la région et proposent qu'on la réglemente dans le sens de la baisse sinon de la suppression. Or, dans la mentalité rwandaise, la dot traduit la politesse et la bonne éducation familiale de la fille. D'accord, on ne veut pas faire fi de cette coutume ancestrale mais il ne faudrait pas tout de même exagérer jusqu'à demander au beau-fils beaucoup plus qu'il ne possède. Seuls quelques rares jeunes sont indifférents au problème de la dot mais on les connaît bien; il s'agit de ceux-là qui sont issus des familles relativement riches avec beaucoup de propriétés, des troupeaux de vaches et certains membres de familles qui sont des fonctionnaires de l'état ou des commerçants.

Tout en tout, le problème de la dot est très ressenti en commune KANAMA. Ses conséquences sont perçues non seulement du côté des filles mais aussi du côté des garçons. Ceux-ci volent pour trouver la dot et une fois attrapés, ils sont punis et gagnent le discrédit parmi la population locale. Même ceux qui ne volent pas sont en conflits permanents avec leurs pères quand ceux-ci leur refusent la dot. Point n'est besoin de rappeler que de tels conflits aboutissent généralement à faire de l'enfant un véritable délinquant.

#### 2.2.4. Drogue et alcool

La bananeraie - nul ne l'ignore dans notre pays - occupe une position de force au Rwanda. Rappelons qu'en 1984, elle couvrait près de 200.000 ha, soit 21% de l'ensemble des surfaces en cultures vivrières. L'exemple le plus remarquable en est la commune de RUBAVU, autour de la ville de Gisenyi, où en cette même année la bananeraie représentait à elle seule 54% des surfaces occupées par les cultures vivrières, record national (1).

Or, Rubavu est la voisine la plus immédiate de KANAMA, pour dire que la population de KANAMA se sert facilement de la bière de bananes produite dans RUBAVU. Plus encore, les parties basses de la commune KANAMA abritent le prolongement de cette vaste bananeraie du BUGOYI, l'une des plus importantes du pays, qui alimente un grand commerce de bière dirigée vers les régions de haute altitude dépourvues de bananes de part et d'autre de la route Gisenyi-Ruhengeri.

Ainsi, cette abondance de bière de bananes dans la région fait que les jeunes désœuvrés soient tentés de fréquenter régulièrement les cabarets comme pour oublier leur chômage forcé. Certains s'y perdent complètement surtout quand ils aiment outre mesure la fameuse "BUTUNDA" (\*). Pire, pour enterrer la honte et la peur, ils se permettent de fumer du chanvre qui proviendrait du Zaïre.

---

(1) Estimation calculée d'après DOURY, PH.; DELEPIERRE, C., KLAVE, W.; SCHWARTZ, J., Op.cit. p.5

(\*) BUTUNDA : Vin de bananes fabriqué traditionnellement et sans dilution. Il est fort et savoureux.

C'est <sup>ce</sup> que l'un des conseillers de secteurs nous a déclaré: "Nombre de nos jeunes gens sont devenus impossibles. Ils ne savent plus obéir aux parents ni à qui que ce soit. Certains se constituent en bandes et volent les gens par force. Ces derniers temps, nous en avons arrêté cinq qui, lors des interrogatoires, nous ont révélé qu'ils se rendent au Zaïre pour acheter du chanvre. Quand ils le fument, disent-ils, il n'ont peur de rien et pillent sans effroi". L'observation qui va suivre décrit le cas d'un délinquant soûlard qui se drogue souvent au moyen du chanvre. L'intéressé s'est retiré précocement de l'école sous l'effet de l'alcool. Il a par la suite continué à s'enivrer jusqu'à verser complètement dans la délinquance.

Observation n°9

Sujet de 21 ans. Délinquant récidiviste: vols répétés au cours d'une fugue du foyer familial. La famille est composée du grand-père qui boit beaucoup, de la mère et de 5 enfants de deux lits différents. Le sujet est l'aîné. *Il a été élevé par sa grand-mère après le départ de son père naturel,* et jusqu'au remariage de sa mère. A l'instar de son grand-père, l'enfant a très tôt fréquenté les débits de boisson. Son grand-père n'a rien fait pour le corriger avant qu'il ne soit trop tard. La scolarité de l'enfant s'est étendue à l'âge de 12 ans. Petit à petit, l'enfant se laisse entraîner par ses voisins de colline non scolarisés à prendre de la bière de bananes dans les cabarets les plus proches. L'école buissonnière, l'opposition au maître, le refus du travail scolaire apparaissent alors. Le garçon est rapidement exclu, en raison de son comportement général et de ses absences prolongées. Il revient alors à la colline et c'est pour lui l'occasion de s'enivrer à volonté. Son grand-père est indifférent pour ce qui est de l'avenir de l'enfant. Sa mère non plus ne s'en préoccupe. L'enfant devient de plus en plus livré in-contrôlé. Comme il n'a pas d'argent pour se procurer de la bière chaque jour, il commence à voler pour satisfaire à sa soif incessante.

Les bandes de criminels l'absorbent et l'entraînent à la drogue, arme efficace pour les gens qui exercent le métier du genre.

Deux points dans cette observation doivent être soulignés. D'une part, on constate que l'enfant a eu un faible d'alcool pour quitter l'école et que son grand-père n'a rien fait pour le prévenir de ce danger. On *remarque* d'autre part que la délinquance de l'enfant s'est développée parallèlement à l'alcoolisme, avec un renforcement de la prise de drogue.

Dépassant un peu le cadre de l'observation présente, il y a lieu de remarquer que des psychologues parmi lesquels GUTTMACHER (1), pour ne citer que celui-ci, ont également souligné que l'alcool et la drogue sont des facteurs criminogènes. Il est, incontestablement, des individus qui ne s'abandonnent au crime que sous l'empire de l'alcool et des stupéfiants. Tel fut le cas du sujet que nous venons de décrire.

#### 2.2.5. Structure et fonctionnement du système scolaire

L'école est l'institution sociale qui a des impacts forts et durables sur l'enfant et l'adolescent. Conçue pour une petite partie des enfants, les autres sont là au village, certains volent, d'autres sans formation cherchent l'issue d'un emploi (2).

L'inadaptation de l'enseignement produit beaucoup de jeunes déclassés qui repoussent le travail de la terre et ne trouvent que des débouchés douteux (3).

Mécontents de n'avoir pas pu continuer leurs études pour réaliser leurs ambitions, et de surcroît manquant du minimum vital (nourriture, habits...), certains se livrent au banditisme.

---

(1) GUTTMACHER, M., La psychologie du meurtrier, Paris, P.U.F., 1965, p.28

(2) SZABO, D., La criminalité en milieu urbain à industrialisation rapide: examen de mesures de prévention sociale en Amérique du Nord, VIII<sup>e</sup> Congrès Français de criminologie, Bordeaux, octobre 1967, p.17

(3) LAUDE, N., La délinquance juvénile au Congo-Belge et au Rwanda-Urundi, Bruxelles, Classes des Sciences morales et politiques, 1957, p.6

Quelques uns volent parce qu'ils sont vraiment dans le besoin mais d'autres veulent seulement se venger d'une société qui ne satisfait pas à leurs aspirations. C'est le cas notamment de ceux qui volent pour paraître relativement aisés (1). La démographie galopante aidant, les jeunes grossissent le rang des chômeurs et, faute de travail et d'instruction adéquate, constituent une menace pour la sécurité des biens et des personnes. Comme le souligne BEKOMBO, "cette crise juvénile signifie la crise de la société elle-même" (2).

Outre ces éléments que nous venons de citer, il s'avère utile de signaler que le comportement de l'enseignant, sa prestation en classe, ses relations avec les élèves, d'une part, et avec les parents de ces derniers d'autre part, ont également une grande part dans le développement de la personnalité de l'enfant.

L'importance accordée à l'éducation dans notre pays montre combien il s'impose de considérer le comportement de tout éducateur des enfants. La sagesse rwandaise précise à ce propos: "uburere buruta ubuvuke" (littéralement, l'éducation prime sur la naissance), pour dire qu'il ne suffit pas d'être né d'une ploutocratie ou d'une oligarchie pour être fruit d'une éducation sans faille. Dans ce sens, les enseignants en l'occurrence ceux de l'école primaire occupent une place de choix en matière d'éducation. Leur comportement est toujours surveillé par les autorités compétentes et les autres personnes intéressées.

Curieusement, on apprend que certains enseignants de la région étudiée se permettent encore de se soûler publiquement, scandalisant ainsi leurs élèves qui les voient en état d'ébriété. Heureusement qu'ils ne sont pas nombreux. En effet, à la question de savoir s'il y aurait encore des enseignants du primaire et de l'ERAI qui se soûlent dans la région, seuls 17% des informateurs l'ont affirmé contre 83% qui l'ont nié.

---

(1) KABAGWIRA, A., La situation problématique de la jeunesse rwandaise. Aspects socio-économiques. Mémoire de licence en Sciences Sociales Bruxelles, U.L.B., 1981

(2) BEKOMBO, M., Vie familiale et délinquance juvénile en Afrique Noire. Collection: la famille à travers le monde, Paris, P.U.F., 1968, p.10

Ces derniers reconnaissent pourtant que cela existait dans le temps mais que pour le moment la situation s'est normalisée.

Cependant, la population locale dénomme la bière<sup>de bananes</sup> "URWARIMU" pour dénoncer l'ivrognerie de quelques enseignants du primaire ou pour souligner la bassesse de certains d'entre eux qui, faute d'argent, ne peuvent pas se permettre de prendre de la primus à volonté. De tels enseignants sont surtout les non qualifiés, eux qui ont un salaire médiocre. Bien entendu, leur comportement de bassesse n'est pas sans influence négative sur les enfants qu'ils sont appelés à enseigner et éduquer. L'observation suivante traite le cas d'un écolier qui, ayant un enseignant dont le comportement était peu recommandable, a commencé par l'école buissonnière et a fini par la délinquance.

Observation n°10

Sujet de 15 ans. Délinquant primaire: vol d'une montre. Il a quitté l'école depuis deux ans alors qu'il était en 6<sup>ème</sup> année primaire. Son enseignant était "l'ami" de la bière tellement qu'il prenait de l'"Urwagwa" (bière de bananes ordinaire) en classe pendant les heures de repos. A cause de la boisson, l'enseignant ne savait plus distinguer élèves faibles, moyens et forts, ce qui a désintéressé pas mal de ses élèves. Dégoûtés, sept d'entre eux y compris le sujet que nous étudions, ont commencé par des absences répétées et ont fini par l'abandon définitif. Actuellement, on les voit souvent ensemble. Ils ont commencé à boire à bas âge. Ils sont la plupart du temps dans des buvettes de l'"urwagwa". Celui que nous avons observé arrive rarement à la maison. C'est un véritable vagabond. Au cours des entretiens que nous avons eus avec lui, nous avons tenté de lui expliquer les méfaits de l'alcool et l'enfant de nous répondre: "laissez-moi tranquille, mon ancien enseignant buvait comme un trou et il n'en est pas mort pour autant.



quelquefois trop lâche et quelquefois trop dure. Il continue à juger les maîtres qu'il a eus et ajoute qu'il aurait préféré un instituteur qualifié (D7), jeune, énergique, mais juste. Concernant son travail et sa conduite à l'école, ses parents s'en foutaient. Il s'absentait souvent à l'école, préférant oeuvrer dans la théâtralisation de Pfunda pour gagner de l'argent. Il travaille aujourd'hui dans ce projet en qualité de cueilleur de thé vert, mais son comportement laisse à désirer: il s'habille très mal, il arrive rarement à la maison, il insulte les gens à tort et à travers, il est l'ami des buvettes de l'"urwagwa" et fréquente souvent les putains de la dernière souche; en dehors du travail, il n'a pas d'adresse fixe.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que "la réussite d'un système éducatif dépend en grande partie de la qualité de ses enseignants"(1). Or, l'enseignement actuel rwandais souffre d'un manque d'enseignants qualifiés. Faute de mieux, on engage des anciens ressortissants des CERAR ou des sections familiales et aujourd'hui les ressortissants des CERAI et les "ES" (ceux qui ont quelques années de scolarité secondaire). Tous ceux-là n'ont reçu aucune formation formelle d'enseignant.

Les écoliers sont les premières victimes de cette situation aberrante. Mais la faute n'est pas à ces enseignants car ils ne peuvent pas transmettre ce qu'ils n'ont pas. "Des maîtres n'ayant reçu qu'une formation insuffisante ne peuvent enseigner que ce qu'ils savent; c'est pourquoi ils se cramponnent aux manuels; et c'est seulement dans le cadre étroit et formel du système qu'ils trouvent un sentiment de sécurité.(...) Demander à de tels maîtres de prendre de la hauteur à l'égard des besoins de la société et d'adapter hardiment leur enseignement à ces besoins

---

(1) RUZINDANA, G., Les objectifs de l'enseignement primaire au Rwanda. Mémoire de licence, Butare, I.P.N., 1979, p.49

Malheureusement, il nous revient de l'enquête que certains parents de la région n'osent pas passer de temps en temps à l'école pour suivre l'évolution de leurs enfants. Autant d'aspects scolaires non négligeables qui peuvent entraîner des comportements peu recommandables des enfants.

2.2.6. Absence d'emploi et insuffisance d'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés.

Nous avons déjà dit que la commune totalise 16.626 jeunes âgés de 10 à 25 ans, selon les chiffres de l'encadreur communal de la jeunesse. Parmi ces jeunes, 7.181 sont encore sur le banc de l'école alors que ceux qui restent sur les collines sont estimés à 9.445. Ces derniers, il est évident que la commune elle-même et les services basés dans la région ne peuvent pas les abriter tous d'autant plus que ce monde est sans qualification ni formation générale de base.

D'ailleurs, sans compter les employés de la théiculture de Pfunda et du sous-projet Gishwati, les mêmes chiffres indiquent que l'emploi dans KANAMA n'englobe que 292 jeunes, soit 1,75% de l'effectif considéré (16.626 jeunes). De même, seuls 145 jeunes (0,87%) sont encadrés dans les groupements socio-économiques et 134 autres, soit 0,80%, se groupent en coopératives et précoopératives de la région.

Par contre, selon les mêmes données, 8.874 jeunes de KANAMA, soit 53,37% de l'effectif pris en considération, sont actuellement désœuvrés. Plus encore, la plupart d'entre eux sont issus des familles nombreuses ne disposant pourtant pas de terres en quantité suffisante. Ce sont alors des chômeurs forcés. Pour survivre, les garçons sont obligés de voler tandis que les filles se prostituent.

#### 2.4. SYNTHÈSE DU CHAPITRE

Une délinquance juvénile importante et dont les causes premières sont manifestes, telle est la délinquance que nous venons de décrire pour la commune KANAMA. Néanmoins, l'enquête sociale révèle que la délinquance cachée dans la région s'avère plus <sup>importante</sup> que la délinquance officialisée. En fait, partout dans le monde, les chiffres officiellement enregistrés au sujet de la délinquance ne constituent qu'un minime pourcentage des cas réellement existants. Là n'étant pas notre problème, l'important nous était de déterminer l'origine de ce phénomène dans la région étudiée. De prime abord, nous avons mis en cause l'éducation familiale. C'est en effet la famille qui façonne au premier chef le comportement de l'enfant, si l'on sait que la sécurité affective préside aux destinées de l'enfant. Ainsi, l'amour familial envers l'enfant devrait être de première qualité sans quoi ce serait déjà un handicap dans le développement de sa personnalité.

Outre l'éducation familiale, l'enquête permet de signaler avec insistance le problème des terres qui diminuent chaque jour davantage dans KANAMA à la suite d'une forte pression démographique ainsi que la dot à laquelle la population locale attache aujourd'hui une très grande valeur. La dot est tellement élevée (70.000 FRW en moyenne) que nombre de jeunes se voient d'ores et déjà incapables de se marier, si la situation ne change pas.

L'alcool et la drogue ont été également identifiés comme étant des facteurs de la délinquance juvénile dans la région. Cela va de soi, car le milieu est compté parmi les plus favorables à la bananeraie. La population locale est ainsi exposée à une consommation excessive de la bière de bananes. S'agissant de la drogue, les clochards s'approvisionnent surtout en chanvre venant du Zaïre.

Notre attention a été également attirée par la structure et le fonctionnement du système scolaire dans la région. Beaucoup de maîtres n'étant pas qualifiés, ils déçoivent les enfants en assurant un enseignement tronqué et parfois faux.

D'autres recourent à l'alcool . comme pour noyer leur complexe permanent. Cela ne fait que décourager les enfants dont certains vont jusqu'à se révolter. D'autre part, quelques parents ne savent pas encore l'importance de l'école et partant, ils ne peuvent corriger les enfants indisciplinés et les ramener dans le droit chemin.

L'enquête a enfin permis de souligner le manque d'emploi et l'insuffisance d'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés. Les postes sont très limités alors que les candidats sont nombreux. Evidemment, il s'agit là des candidats sans formation professionnelle, ni formation générale de base. Quand ils chôment longtemps, il finissent par faire des actes criminels et délictueux pour subvenir à leurs besoins.

QUATRIEME PARTIE :

RECHERCHE DES SOLUTIONS AU PROBLEME DE LA  
DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE KANAMA.

Deux chapitres composent cette quatrième partie. Le premier relate les mesures prises pour prévenir la délinquance juvénile en commune KANAMA, tandis que le second porte sur les propositions relatives à la prévention de ce mal dans la même région.

CHAPITRE 1 : MESURES MISES EN OEUVRE POUR PREVENIR  
LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE  
KANAMA.

En vue de prévenir la délinquance juvénile dans KANAMA, la commune essaie de renforcer progressivement le secteur de l'éducation formelle et attache une importance toute particulière à l'encadrement extrascolaire de la jeunesse. De même, les autorités communales de tout niveau tiennent de temps en temps des réunions regroupant les populations de leurs ressorts respectifs pour les sensibiliser notamment aux problèmes démographiques ainsi qu'à ceux liés à la sécurité dans la région.

Nous ne pouvons pas passer sous silence l'action des services implantés dans cette commune en faveur de la jeunesse locale. Ces services sont notamment le sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati ainsi que la théiculture de Pfunda. Ce sont les principaux employeurs des jeunes de KANAMA.

1.1. RENFORCEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION FORMELLE.

Deux actions ont été menées à ce niveau: celles-ci sont la tentative de redynamisation des CERAI sur place par le conseil communal pour l'enseignement et la création d'une école privée dans la région: le Collège Saint Wenceslas.

1.1.1. Action du Conseil communal pour l'enseignement en  
vue de tenter la redynamisation des CERAI.

Comme nous l'avons déjà signalé, la commune KANAMA abrite deux CERAI à savoir NYABIRASI et NYAKIRIBA. Ce dernier a ouvert les portes avec l'exercice scolaire 1982-1983, tandis que le premier fonctionne depuis 1985.

S'agissant du nombre d'enfants qui fréquentent ces CERAI, on remarque qu'un petit nombre de ceux qui terminent les 8<sup>èmes</sup> années primaires parviennent à y accéder. Le tableau suivant est plus explicite à ce propos.

Tableau n°18 : Effectifs des CERAI de KANAMA par année scolaire depuis 1982/1983 jusqu'en 1987/88.

Année scolaire	CERAI	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
1982 - 1983	NYAKILIBA	42	-	-
	NYABIRASI	-	-	-
1983 - 1984	NYAKILIBA	40	40	-
	NYABIRASI	-	-	-
1984 - 1985	NYAKILIBA	42	40	39
	NYABIRASI	-	-	-
1985 - 1986	NYAKILIBA	35	42	34
	NYABIRASI	44	-	-
1986 - 1987	NYAKILIBA	43	38	40
	NYABIRASI	48	44	-
1987 - 1988	NYAKILIBA	36	33	36
	NYABIRASI	38	46	44

Source: Rapports de rentrée pour les CERAI de KANAMA depuis 1982-1983 jusqu'en 1987-1988.

Ce tableau permet de constater avec amertume que les enfants qui fréquentent les CERAI de KANAMA constituent un nombre très peu important par rapport aux finalistes des 8<sup>èmes</sup> années, ces derniers étant estimés à une moyenne de 500 (1) par an en cette même commune. Mais cela n'est pas propre à cette région. Rappelons que le taux national de recrutement dans les premières années des CERAI par rapport aux finalistes des 8<sup>èmes</sup> années du primaire est de 24,4% en 1982-1983; 26,7% en 1983-1984, 23,1% en 1984-1985; 21,1% en 1985-1986 et de 20% en 1986-1987. (2)

Dans l'ensemble, il a été dit que ce taux faible est surtout dû à l'insuffisance des CERAI.

(1) Estimation de l'inspecteur de secteur scolaire de KANAMA.

(2) MINEPRISEC, Etat actuel de la réforme de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal Intégré et secondaire, Kigali, Décembre 1987, p.77

Pour le cas de la commune KANAMA en particulier, bien d'autres facteurs interviennent mais on peut retenir le manque de motivation de la part des enfants et de leurs parents.

Face à cette situation, le conseil communal pour l'enseignement a créé depuis quatre ans une commission chargée de sensibiliser les parents et les enfants à l'importance des CERAI. Malgré les efforts de ladite commission, la situation ne change presque pas, comme l'indique notre tableau. Les parents et les enfants restent désintéressés sous prétexte que même ceux qui terminent les CERAI ne trouvent pas nécessairement où travailler. La commission poursuit sa tâche et cherche de nouvelles voies de sensibilisation des parents et des enfants à ne plus négliger les CERAI. Dans l'entre-temps, la population de KANAMA en collaboration avec la paroisse de Nyundo a mis sur pied une école privée dénommée "Le Collège Saint Wenceslas" pour tenter de secourir cette jeunesse en dérive après les études primaires.

#### 1.1.2. Le Collège Saint Wenceslas: une création bénéfique pour la jeunesse de Kanama.

Cette école, rappelons-le, a ouvert ses portes en 1984 avec une section de Droit et d'Administration. En ouvrant cette école, les membres fondateurs pensaient avant tout aux enfants de la région qui n'accèdent pas aux écoles secondaires officielles; même si ces derniers sont prioritaires, l'école accueille également les ressortissants d'autres régions du pays à l'issue d'un concours d'entrée. Effectivement, parmi les 99 élèves que totalise l'école cette année, 26 sont originaires de KANAMA. Les 73 autres sont presque répartis équitablement dans les différentes préfectures du pays, exceptées Cyangugu et Kibuye qui ne sont pas représentées.

#### 1.2. ENCADREMENT EXTRASCOLAIRE DE LA JEUNESSE.

Comme les CERAI de KANAMA et le Collège Saint Wenceslas n'ont pas la capacité d'accueillir tous les jeunes de la commune, certains de ces derniers travaillent en qualité de manoeuvres au sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati et dans la théiculture de Pfunda.



Tableau n°20: Groupements socio-économiques de KANAMA  
au 31 Décembre 1987.

Groupements	Effectifs			
	Jeunes de moins de 25 ans		Adultes	Total
	Garçons	Filles		
1. DUHARANIRAMAJYAMBERE	13	4	4	21
2. SCOUT SAINT VINCENT	20	8	3	31
3. U.G.A.	21	12	3	36
4. ALATEGANYA	20	15	-	35
5. ABIZAMUYE	17	-	-	17
6. A.M.K.G.	15	-	-	15
TOTAL	106	39	10	155

Source: Encadrement communal de la jeunesse et des coopératives, Rapport annuel 1987.

De ce tableau, il ressort que les six groupements socio-économiques de KANAMA occupent 145 jeunes âgés de moins de 25 ans, soit 93,5% de l'effectif total. Ceci montre que lesdits groupements, quoique limités, occupent mieux les jeunes et diminuent ainsi le nombre des chômeurs guettés par la délinquance. Il en est de même du sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati et de la théiculture de Pfunda qui emploient quelques jeunes de la région, comme nous allons le rappeler avec le paragraphe suivant.

1.2.3. Action du sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati et de la théiculture de Pfunda en faveur des jeunes de KANAMA.

Les statistiques de l'Usine à thé Pfunda, rappelons-le, montrent que ce projet emploie 489 jeunes de KANAMA, soit 2,9% des jeunes (16.675) de cette commune.

Cette action est louable mais il est regrettable que la plupart de ces jeunes soient des mineurs de moins de 18 ans. Pire, certains d'entre eux sont ceux qui abandonnent l'école précocement pour travailler dans ce projet.

La même situation prévaut au sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati mais là, il nous est difficile de préciser le nombre des jeunes qui y travaillent, faute de chiffres y relatifs. Seulement, les autorités de ce sous-projet estiment que la théiculture de Pfunda utilise plus de ressortissants de KANAMA que ne le fait leur sous-projet. De toutes les façons, ces deux projets méritent d'être soulignés parmi les éléments qui contribuent à limiter le chômage, voire la délinquance juvénile dans la région. Néanmoins, ces projets devraient à priori engager les jeunes de KANAMA du moins pour le travail des manoeuvres. Les autorités communales doivent le solliciter. Il est en effet impensable que les manoeuvres viennent d'autres régions alors que beaucoup de gens sur place sont désœuvrés.

### 1.3. ACTION DES AUTORITES COMMUNALES DE TOUT NIVEAU POUR COMBATTRE LA DELINQUANCE JUVENILE DANS KANAMA.

Tant au niveau de la commune, du secteur que de la cellule, les autorités locales tiennent souvent des réunions avec les populations de leurs ressorts respectifs. Les réunions portent notamment sur les problèmes démographiques et ceux liés à la sécurité communale.

#### 1.3.1. Problèmes liés à la sécurité communale.

La sécurité étant menacée dans KANAMA, il a été nécessaire d'y responsabiliser toute la population locale. En effet, à en croire le Bourgmestre, celui-ci effectue de temps en temps des tournées à travers toute la commune pour rappeler à la population de veiller davantage sur la sécurité dans la région. A l'occasion de ces tournées, le Bourgmestre invite chacun à prêcher par le bon exemple en matière d'éducation des enfants.

Effectivement, les parents devraient très tôt soumettre leurs enfants à la discipline pour leur apprendre à contracter de bonnes habitudes. Mais alors, pour réussir cette tâche, il faudrait que les parents eux-mêmes soient disciplinés. La parole éducative devrait normalement être suivie d'un exemple.

Les autorités communales de KANAMA tiennent à ce que tout cela soit mis en pratique dans le cadre de la sécurité dans la région. Beaucoup plus disponibles que le Bourgmestre, les conseillers de secteurs et les membres des comités de cellules rencontrent souvent les populations qu'ils dirigent pour débattre des problèmes ayant trait à la sécurité locale. D'ailleurs, en vue de lutter efficacement pour la tranquillité publique, il a été créé au niveau de chaque cellule une commission bénévole dénommée "ABAGARURAMAHORO", laquelle est chargée de faire des rondes nocturnes dans toute la cellule.

Nous rappellerons au passage que l'insécurité dans la région consiste surtout dans le banditisme et dans la criminalité. Certaines gens n'ayant pas suffisamment à manger, faute de terres cultivables, sont obligés de voler. Or, ce problème de terres se complique de plus bel avec la forte pression démographique dans la région. Pour essayer de le résoudre progressivement, les autorités communales ont commencé à faire remarquer à la population concernée l'existence du problème démographique par le biais du CCDFP et les centres nutritionnels.

### 1.3.2. Problèmes démographiques.

Depuis quelques années, les problèmes démographiques sont d'une acuité épineuse tant au niveau national qu'au niveau communal de KANAMA. Dans cette commune en particulier, des réunions tenues par le CCDFP et les centres nutritionnels se succèdent dans le cadre de la sensibilisation de la population à l'espacement des naissances. Grâce à l'heureux leitmotiv de "TWIRINDE KUBYARAINDAHEKANA" (évitons des naissances trop rapprochées), la population se montre déjà très réceptive à la politique d'espacement des naissances, même si sa pratique est encore lente.

La campagne reste bien lancée et l'on espère arriver tôt ou tard à des résultats satisfaisants.

#### 1.4. SYNTHESE DU CHAPITRE.

Les pratiques pour prévenir la délinquance juvénile dans KANAMA sont multiples mais on retient d'abord que depuis quatre ans, le conseil communal pour l'enseignement a créé une commission de sensibilisation des parents à envoyer nombreux leurs enfants dans les CERAI plutôt que de les garder à la maison à la merci du chômage et de la délinquance. Néanmoins, les CERAI de KANAMA restent encore presque vides. Les parents avancent que les lauréats de telles institutions ne trouvent pas nécessairement d'emploi rémunérateur; ce qui n'est pas du tout l'objectif de l'ERAI. La commission ne s'est pas découragée pour autant.

L'école des parents implantée dans KANAMA, les coopératives et les pré-coopératives actives ainsi que les groupements socio-économiques sur place, de même que le sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati et la théiculture de Pfunda sont autant d'éléments qui visent à endiguer le chômage dans la région. Ils occupent bien des jeunes de KANAMA et les protègent ainsi contre la délinquance.

Enfin, les autorités communales de tout niveau essaient de travailler toujours de concert avec la population locale en vue de chercher des solutions utiles aux problèmes démographiques et ceux liés à la sécurité communale.

Néanmoins, toutes ces actions sont encore insuffisantes pour résoudre le problème posé. Il y a lieu d'en proposer d'autres pour relever la situation et c'est l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 2 : PROPOSITIONS RELATIVES A LA PREVENTION  
DE LA DELINQUANCE JUVENILE EN COMMUNE  
KANAMA.

Le chapitre précédent vient de décrire les actions existantes pour prévenir la délinquance juvénile en commune KANAMA. Cet effort est louable, certes, mais il ne suffit pas pour limiter l'ampleur de ce phénomène ou l'éliminer progressivement. Aussi, pour tenter de résoudre efficacement ce problème, ne faudrait-il pas jouer sur ses causes? A notre avis, il s'avère indispensable de privilégier une politique préventive y afférente. En effet, compte tenu de la situation économique actuelle de la commune KANAMA, il paraîtrait paradoxal de se refuser la mise en place de cette politique préventive puisque la population locale risque alors de se trouver tôt ou tard confronté à des besoins sociaux graves et difficilement solubles.

Des solutions sont multiples mais nous pensons avant tout à une meilleure responsabilisation des éducateurs et des éduqués concernés par les problèmes d'éducation des jeunes de KANAMA, à une amélioration des conditions socio-économiques de ces mêmes jeunes et leurs familles, ainsi qu'à une promotion des structures d'accueil de ces derniers.

2.1. POUR UNE MEILLEURE RESPONSABILISATION DES EDUCATEURS ET DES EDUQUES CONCERNES PAR LES PROBLEMES D'EDUCATION DES JEUNES DE KANAMA.

Le problème de l'éducation des jeunes concerne essentiellement les parents, les enseignants ainsi que les jeunes eux-mêmes. Ajoutons sur la liste, du moins au niveau de la commune, le conseil communal pour l'enseignement et le conseil des parents. Mais faut-il leur rappeler leur devoir d'éducateurs? Ce qui est un peu décevant, c'est que certains d'entre eux ne savent pas ce qu'il faut faire. Ils manifestent plutôt un laisser-aller notoire et les enfants sont les premières victimes de cette situation. Nous proposons que les concernés tels que précités soient alors responsabilisés davantage pour plus de succès dans la prévention de la délinquance juvé-

nile dans la région étudiée.

### 2.1.1. Responsabilisation des parents.

A en croire ARCHAMBAULT, "le foyer s'établit à deux; rien ne peut se réaliser *en* famille sans une collaboration franche entre le mari et la femme" (1). Les conjoints étant tous deux responsables de la famille, ils devraient l'être également pour l'éducation de leurs enfants, tout en sachant que celle-ci ne se limite pas à un âge déterminé mais qu'elle va plutôt du berceau à la tombe. Malheureusement, certains parents ne savent pas socialement composer pour éduquer leurs enfants. Il y en a même qui vont jusqu'à divorcer sans motif. D'où la nécessité de leur rappeler constamment la mission primordiale dont ils sont chargés.

Mais qui va le faire et comment le faire? Les autorités locales sont les mieux indiquées. Le Bourgmestre, les conseillers de secteurs ainsi que les membres des comités de cellules devraient tous, à l'occasion des réunions qui les groupent avec la population, rappeler chaque fois le rôle des parents en matière d'éducation. En particulier, les membres des comités de cellules devraient donner souvent des conseils aux conjoints de leurs ressorts respectifs, leur faire comprendre notamment les origines et les conséquences des dissociations familiales et surtout insister sur la tolérabilité mutuelle en cas de conflits éventuels entre le mari et la femme.

Dans cette même optique, les autorités communales pourraient demander aux responsables religieux sur place de contribuer à cette sensibilisation car ces derniers sont parfois compris beaucoup plus que les premières. Ainsi donc, la paroisse de Nyundo qui compte actuellement 45 communautés de base pourrait par le biais de celles-ci organiser souvent des séances à la vie familiale pour recycler les conjoints. A l'occasion de telles séances, les débats tourneraient surtout autour du divorce, de la polygamie, des unions libres et de la prostitution. Le conférencier qui doit être un prêtre, un religieux ou un catéchiste, inviteraient les participants

---

(1) ARCHAMBAULT, P., La Formation morale de la jeunesse, Paris, P.U.F., p.36

à briller toujours par des actions exemplaires devant leurs enfants et leur rappellerait qu'ils ont consciemment opté pour l'acte conjugal et que partant, ils doivent supporter les conséquences <sup>même</sup> si celles-ci sont très néfastes.

Outre les autorités communales et l'Eglise, d'autres éléments tels que le C.C.D.F.P. et les centres nutritionnels sont aussi des mieux placés pour la responsabilisation des parents en matière d'éducation.

Rappelons que le C.C.D.F.P. et les centres nutritionnels ont entre autres rôles la planification familiale. Or, pour le cas de la commune KANAMA, on constate que ce point n'est pas suffisamment développé, faute de personnel compétent, apte à mettre sur pied un programme d'éducation à la vie familiale dans la région.

En effet, le C.C.D.F.P. de KANAMA compte quatre agents permanents: le responsable est de formation pédagogique D5, son adjoint est de niveau ES5 en comptabilité, le troisième n'a fait que l'ERAI, alors que le quatrième est d'une formation qu'on ne précise pas. Tous ces gens essaient de travailler comme ils le peuvent mais l'on estime qu'ils le feraient mieux s'ils avaient suivi une formation y afférente. Il en va de même pour le personnel des centres nutritionnels qui se compose surtout de filles ou de femmes n'ayant fait que la section familiale.

Il se pose alors la question de savoir ce que devraient être les agents des C.C.D.F.P. et des centres nutritionnels. Comme structures sociales, les C.C.D.F.P. et les centres nutritionnels touchent les diverses couches sociales par leurs multiples aspects: économique, idéologique, professionnel et culturel, pour ne citer que ceux-là. Puisqu'ils ont affaire à beaucoup de mondes différents, les agents desdits centres devraient être polyvalents, capables de s'adapter aisément à toute personne qu'ils ont à former. Ils doivent se faire comprendre sans difficultés. Point n'est donc besoin de remonter à Cicéron que nous citons de mémoire pour savoir que "pour bien enseigner, il ne suffit pas de connaître la matière mais encore de posséder l'art de la transmettre comme il faut".

C'est précisément ici que nous insistons plus qu'avant pour que les formateurs des C.C.D.F.P. et des centres nutritionnels acquièrent d'abord l'art de le faire avant de se lancer sur le terrain. Il est pour cela souhaitable que ces agents possèdent au moins les notions élémentaires de pédagogie, de psychologie et de psycho-sociologie. Cela ne veut pas dire qu'avec cette formation l'agent résoudra le problème de la planification familiale mais il pourrait y sensibiliser la population avec beaucoup de chances de succès.

La planification familiale n'étant pas la seule préoccupation des C.C.D.F.P., ces centres s'occupent bien d'autres choses comme l'alphabétisation fonctionnelle. Nous proposons que les mots utilisés dans ce cadre tournent autour des conséquences découlant des problèmes familiaux de tout genre comme le manque de collaboration des conjoints dans l'éducation des enfants, les carences éducatives et affectives, les attitudes éducatives négatives des parents et autres.

Tant il est vrai que le père et la mère doivent absolument composer pour une meilleure éducation de l'enfant, mais on notera de passage qu'ils ne resteront pas tout le temps avec lui puisqu'à l'âge de 7 ans, il les quitte pour l'école. L'enseignant devient alors le second parent après le géniteur. Pour ce faire, les parents devraient également collaborer de façon étroite avec les enseignants en matière d'éducation des enfants. Constatant que certains parents de la région obéissent aux conseillers communaux et aux membres des comités de cellules beaucoup plus qu'aux enseignants, ces autorités sont alors les mieux placées pour sensibiliser les parents à la collaboration avec les enseignants. A l'occasion d'éventuelles réunions qu'elles tiendraient avec leurs populations, ces autorités s'efforceraient de faire comprendre aux parents l'importance de cette collaboration. De son côté, l'inspecteur de secteur en ferait aussi une recommandation vis-à-vis des enseignants. Des réunions fréquentes rassembleraient ainsi les enseignants et les parents au niveau de chaque centre scolaire pour discuter notamment de la hiérarchie des mesures éducatives devant être prises à l'égard des élèves indisciplinés.



L'enseignant étant plus ouvert que les parents en ce qui concerne les problèmes de la société, il devrait être à même de leur suggérer quelques voies à emprunter pour une bonne éducation des enfants.

A ce sujet WATERSON souligne que "l'intellectuel (...) doit être celui que peut consulter le père comme la mère de famille qui a des problèmes, il doit être celui à qui tout enfant, épris d'une bonne éducation, peut venir demander conseil". (1) Cependant, certains enseignants ne sont pas à mesure de conseiller les parents parce qu'ils sont eux-mêmes dépassés. Ils méritent également d'être responsabilisés au même titre que les parents. C'est ce que nous proposons au point suivant.

### 2.1.2. Responsabilisation des enseignants.

Certains enseignants d'aujourd'hui se limitent seulement à dispenser l'instruction et se soucient moins de l'éducation. Faut-il le leur communiquer? L'inspecteur de secteur devrait avoir une rigueur dans le contrôle des enseignants en ce qui concerne le comportement et la façon d'enseigner. Il doit en outre suivre de plus près les relations élèves-enseignants. Ce contrôle doit être aussi fréquent que possible.

Les vacances devraient servir d'occasions propices pour des réunions répétées regroupant l'inspecteur et les enseignants en vue de débattre des problèmes ayant trait à l'éducation scolaire. De telles réunions devraient fustiger entre autres les enseignants peu dynamiques, les scoullards ainsi que ceux qui se permettent de partager le lit avec leurs écolières sous le risque de les engrosser. Bref, ces réunions rappelleraient à tout enseignant son rôle qui doit être non seulement de transmettre des connaissances mais aussi d'apprendre aux élèves leurs futures responsabilités.

---

(1) WATERSON, A., Crise des sociétés en Afrique Noire: que doit faire l'intellectuel africain? Extrait du Rapport présenté au Congrès du M.I.I.C., in Dialogue n°53, Kigali, 1975 p.56

### 2.1.3. Responsabilisation des enfants.

L'on ne peut pas prétendre que l'école suffit pour que les enfants soient conscients de ce qui les attend demain. Il faudrait que les autorités communales, en l'occurrence le Bourgmestre, l'encadreur de la jeunesse, les conseillers communaux et les membres des comités de cellules puissent chacun, à l'occasion de ses rencontres avec les jeunes de son champ d'action, engager des débats portant entre autres sur les devoirs des enfants envers leurs parents, leurs frères et soeurs ainsi qu'à l'égard de la société dans son ensemble. De telles rencontres devraient en outre viser la sensibilisation des enfants à l'importance de l'école. Les autorités locales prêteraient ainsi main forte aux parents et aux enseignants pour combattre les abandons précoces. De leur côté, les chefs des services implantés dans la région n'employeraient plus des sujets qui quittent l'école précocement. !!

Par ailleurs, étant donné que les filles-mères sont nombreuses dans KANAMA (4049 au 31/12/1987), les autorités locales devraient de temps en temps prêcher aux enfants des thèmes ayant trait à la sexualité et demander à la paroisse d'autoriser à ses catéchistes de les aider à dispenser aux jeunes une éducation dans ce sens puisque les parents n'osent pas en parler devant les intéressés. Il est en effet mieux d'apprendre aux jeunes la réalité des choses, plutôt que de les maintenir dans cet état de curiosité d'où ils ne pourraient que sortir assoiffés et acharnés pour tenter des expériences personnelles.

### 2.1.4. Responsabilisation des organes communaux pour l'enseignement.

Il importe d'abord de préciser que les organes dont il est question sont le conseil communal pour l'enseignement ainsi que le conseil des parents organisé au niveau de chaque centre scolaire.

Concernant le conseil communal pour l'enseignement, il a été constaté que certains de ses membres le sont parce qu'ils occupent certains postes. Au lieu d'être actifs dans ce conseil, ils donnent l'image des membres d'honneur.

D'autres membres sont inactifs par manque de zèle. D'autres encore sont handicapés par des fonctions multiples qu'ils exercent. C'est le cas du Bourgmestre qui doit assurer la présidence dudit conseil, malgré les importantes charges administratives et politiques qui lui sont assignées.

Aussi, pour permettre à ce conseil d'être plus opérationnel, il devrait être présidé par quelqu'un de plus disponible et de plus directement concerné par les problèmes de l'éducation. L'inspecteur de secteur semble être le mieux indiqué. Par ailleurs, les bulletins de signalement des fonctionnaires communaux qui sont membres de ce conseil devraient tenir compte de leur participation effective et active.

S'agissant du conseil des parents, il devrait se réunir au moins une fois les deux semaines, pour suivre de près la discipline des élèves et des enseignants. Ce conseil ne devrait en aucun cas tolérer des enseignants incorrects en défaveur des enfants.

Comme les enseignants défaillants dans KANAMA sont surtout les non-qualifiés alors que ces derniers constituent la grande majorité de l'effectif dans la région, il est urgent de former beaucoup de nouveaux enseignants pour cette commune en orientant un bon nombre d'élèves de la région dans les écoles normales du pays. Dans le même ordre d'idées, il faudrait si possible insérer une section normale primaire ou technique dans l'école privée sur place, pour augmenter l'effectif des enseignants qualifiés.

## 2.2. POUR UNE AMELIORATION DES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES.

Il a été déjà signalé que le problème des terres est le plus angoissant en commune KANAMA à cause d'une forte pression démographique dans la région (2000 habitants par an). L'on ne peut donc pas prétendre résoudre ce problème sans limiter la croissance de la population. Deux solutions essentielles à envisager sont la planification familiale et la surveillance des immigrants.

La forme actuelle de la dot a été également identifiée comme un problème important pour les jeunes.

Il est grand temps de la réglementer et, le cas échéant, de permettre à ceux qui le veulent de se marier sans dot.

La bière de bananes étant abondante dans la région avec toutes les conséquences que cela peut entraîner telles que la prostitution et la criminalité, il paraîtrait paradoxal de ne pas recommander que les heures d'ouverture et de fermeture des cabarets soient rigoureusement respectées.

#### 2.2.1. Limitation de la croissance démographique.

Pour assurer un certain équilibre entre la population composée en grande partie des jeunes- et le peu de ressources économiques dont dispose la commune, il s'impose absolument d'envisager la limitation de la croissance démographique. En fait si l'on ne réussit pas la planification familiale, les problèmes de l'insuffisance des terres cultivables et de l'emploi des jeunes que nous avons déjà soulignés comme étant des facteurs principaux de la délinquance juvénile en commune KANAMA ne pourront que s'accroître.

En plus de la planification familiale, il faudrait également contrecarrer toute immigration illégale vers la région.

##### 2.2.1.1. Planification familiale.

Dans le cadre de la planification familiale, les autorités communales de tout niveau doivent appuyer solidement les C.C.D.F.P. et les centres nutritionnels pour faire remarquer à la population l'existence du problème et chercher avec elle comment y remédier.

La première chose à faire, c'est l'espacement des naissances mais il est aussi souhaitable de les limiter au-delà d'un certain nombre de descendants. Quatre enfants seraient amplement suffisants comme la plupart des nationaux le suggèrent. Ainsi, pour inciter les gens à s'arrêter là, on pourrait prévoir des cartes d'identité dans ce sens en réservant quatre places pour l'inscription des enfants au lieu de douze comme à l'accoutumée.

### 2.2.1.2. Surveillance des immigrants.

Les terres cultivables étant très limitées en commune KANAMA justement à cause de la pression démographique dans la région, il s'y ajoute curieusement d'autres familles qui étaient parties au Zaïre depuis longtemps et qui rentrent petit à petit dans leurs localités d'origine. Cela a été signalé au premier chapitre de la troisième partie de ce travail, dans le cadre de la présentation de la commune.

Bien entendu, le retour de ces familles dans KANAMA complique la situation de plus bel. Pire encore, certains immigrants reviennent dans la région sans passer par les voies légales. Ils se laissent pistonner par leurs connaissances restées au Rwanda et qui occupent des postes importants dans le pays. Ces soi-disant pistons s'arrangent pour trouver à leurs congénères des cartes d'identité. Parfois, les autorités communales s'en rendent compte déjà trop tard.

Les autorités communales et toute la population locale devraient être plus vigilantes que jamais pour refouler toute personne qui tenterait de s'installer illégalement dans la région. Tout immigrant devrait d'abord présenter personnellement des documents officiels lui permettant de se réintégrer dans sa localité d'origine via les services habilités à autoriser le rapatriement.

S'agissant des irréguliers qui viennent de l'un ou l'autre coin de l'intérieur du pays, il leur serait refusé des permis de résidence. Le Bourgmestre cherchera plutôt à les refouler directement vers leurs communes d'origine. Il faudrait alors, par le biais des conseillers de secteurs et des membres des comités de cellules, sensibiliser la population à la surveillance de tels éléments. Dans ce sens, on renforcerait les commissions bénévoles chargées de faire des rondes nocturnes au niveau de chaque cellule. Ces commissions devraient en effet bénéficier d'un appui solide des membres des comités de cellules.

### 2.2.2. Nouvelle procédure de mariage et réglementation de la dot.

Trouver une dot de 70.000 FRW, c'est vraiment trop pour quelqu'un qui n'a pas d'autres ressources économiques sinon les terres qui ne sont pas non plus suffisantes dans la région étudiée. Comme cela a été précédemment signalé, c'est justement à cause de cette grosse somme que certaines gens de la région font des mariages coutumiers pour ensuite compter parmi les foyers illégaux. Par la même cause, d'autres gens restent longtemps dans le célibat sous le risque de faire ici et là des enfants des lits différents, lesquels enfants deviennent évidemment victimes d'une situation dont ils ne sont pas responsables.

Pour faire face à tout cela, il faudrait dorénavant que la commune permette et légalise le mariage de tous ceux qui le veulent de commun accord, même si le garçon n'a pas de dot exigée. D'autre part, la commune devrait dès à présent recenser les couples illégaux pour enfin légaliser ceux qui ont plus d'un enfant. Cela permettrait à ces couples de se sentir plus unis et de composer davantage pour construire leurs foyers.

Enfin, sans toutefois proposer la suppression totale de la dot, il est possible de la réduire à une somme modique symbolique, par exemple 10.000 FRW, prix moyen d'une vache non sélectionnée dans la région. La dot devrait en fait, comme cela a été toujours dans le temps, revêtir son sens originel de symbole et non de prix de la fille.

### 2.2.3. Réglementation des cabarets.

Avec l'avènement de la Deuxième République, les heures d'ouverture et de fermeture des cabarets ont été déterminées pour tout le territoire national. Le règlement ad hoc interdit également aux jeunes de moins de 18 ans de fréquenter les cabarets. Curieusement, on côtoie encore des ivrognes dans KANAMA et parmi eux, il y a des jeunes. Le Bourgmestre ne cesse de rappeler ce règlement à toute la population mais la pratique laisse encore à désirer.

Certains propriétaires de cabarets s'arrangent d'une manière ou d'une autre pour servir des boissons alcoolisées même pendant les heures des services publics.

Ce règlement devrait être rigoureusement mis en application dans KANAMA. Loin d'être seulement l'affaire du Bourgmestre, la surveillance des cabarets devrait au premier chef attirer l'attention des conseillers de secteurs et des membres des comités de cellules. Il faudrait donc que toutes ces autorités veillent fermement à l'applicabilité dudit règlement en punissant sérieusement tout cabaretier et tout client qui s'engageraient à ne pas le respecter. La punition consisterait notamment dans la fermeture définitive du cabaret intéressé avec des amendes transactionnelles à payer par le propriétaire et le client. Les mêmes autorités combattent les jeunes qui se permettraient de fréquenter les cabarets avant l'âge exigé.

D'aucuns savent que certains conseillers et responsables de cellules sont parmi les premiers à s'embourber dans les débits de boissons aux heures de service. Aux fins de parer à ce scandale, le Bourgmestre pourrait recourir à des informateurs bénévoles qu'il placerait dans chaque cellule pour qu'ils le renseignent fréquemment sur le fonctionnement des cabarets de la région. Il pourrait à juste titre prendre des sanctions extrêmes à l'égard de ces dirigeants irresponsables.

S'agissant de la prise de drogue, corollaire à l'ivrognerie, il faudrait que l'I.P.J. assisté par les conseillers de secteurs et les responsables de cellules doublent de vigilance pour contrôler l'entrée illicite du chanvre surtout dans la région Nord-Ouest menant vers le Zaïre.

### 2.3. POUR UNE PROMOTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES JEUNES NON SCOLARISES ET DESCOLARISES.

L'absence d'emploi et l'insuffisance d'encadrement des jeunes de KANAMA ont été citées parmi les principaux facteurs explicatifs de la délinquance juvénile dans cette commune..

Le problème d'emploi concerne aussi bien les jeunes non scolarisés et descolarisés que les finalistes des écoles primaires et les lauréats des CERAI.

Il est donc urgent de penser à une promotion des structures d'accueil de ces éléments incapables de se débrouiller autrement. A cet effet, on peut envisager l'intégration des jeunes dans des coopératives opérationnelles. L'encadreur des coopératives devrait lui-même repérer les jeunes de la région et les insérer dans les diverses coopératives en place sans toutefois attendre que l'idée vienne d'eux-mêmes parce qu'ils ne se sont pas encore inculqués du sens de la prise d'initiative.

Parallèlement, on penserait à multiplier les coopératives dans KANAMA car les seules 9 coopératives et 49 pré-coopératives que nous y avons recensées ne suffisent pas pour occuper tous les jeunes de la région. Puisqu'il n'est presque plus possible de créer d'autres coopératives dans le secteur agricole, faute de terres, nous proposons de privilégier entre autres secteurs l'apiculture et l'extraction minière avec pour les deux la forêt naturelle de Gishwati comme terrain de pratique. En effet, cette forêt vient d'être divisée en quatre parties: la première pour le projet G.B.K., la deuxième pour l'extraction minière, la troisième pour l'apiculture, alors que la quatrième reste une réserve naturelle. Or, dans la zone d'extraction minière, on n'y compte que 264 personnes alors que la partie apicole n'abrite qu'une seule coopérative, forte de 112 membres. Pourtant, ces deux zones sont suffisamment vastes pour contenir pas mal de coopératives. Les autorités locales devraient penser à les exploiter utilement en faveur des jeunes de la région.

#### 2.4. SYNTHÈSE DU CHAPITRE

"Vaut mieux prévenir que guérir", dit un proverbe français. De même pour notre propos, quelques mesures de prévention viennent d'être proposées pour tenter de faire face au phénomène de la délinquance juvénile en commune KANAMA. La première consiste à faire cette prévention dès la famille et l'école.



Notre premier souhait est que les parents et les enseignants soient responsabilisés davantage face à leur noble et principale mission d'éducateurs.

Les parents recevraient mieux conseils de la part des autorités locales, de l'Eglise, du C.C.D.F.P. et des centres nutritionnels, tandis que les enseignants seraient animés par l'inspecteur de secteur. D'autres éléments à responsabiliser sont les membres du conseil communal pour l'enseignement et ceux du conseil des parents puisque tous ceux-ci sont les mieux placés pour juger des problèmes éducatifs dans la région.

Mieux vaudrait alors que ces membres soient des gens disponibles et plus directement concernés par l'éducation. La responsabilisation concerne enfin les enfants pour que ceux-ci soient à temps, conscients de leurs futures responsabilités. Cela requiert évidemment le concours des parents, des enseignants et de toutes les autorités locales pour forger des futurs hommes de valeur.

La deuxième prévention porte sur l'amélioration des conditions socio-économiques des jeunes et de leurs familles. A ce niveau, il s'avère indispensable de recourir à la limitation de la poussée démographique: la planification familiale et la surveillance des immigrants en seraient des stratégies les plus militantes. Par ailleurs, la valeur de la dot dans la région étudiée mérite des amendements. Plutôt qu'une moyenne de 70.000 FRW, nous estimons que 10.000 FRW sont suffisants mais que tous ceux qui veulent se marier le fassent, pourvu que les deux futurs conjoints y consentent de la même manière. Dans le même cadre, les couples illégaux déjà existants devraient être légalisés pour qu'ils se sentent plus unis et responsables de l'éducation de leurs enfants. Outre la dot, il faudrait aussi réglementer les cabarets de la région, vu que la bière <sup>paranes</sup> ~~de y~~ est abondante alors que l'alcool est un facteur criminogène. Le règlement régissant les cabarets dans notre pays étant établi avec l'avènement de la Deuxième République, nous aimerions que les autorités politiques et administratives locales veillent à ce qu'il soit appliqué.

En dernier ressort, il faudrait promouvoir des structures d'accueil pour jeunes. Il est souhaitable que ces derniers soient intégrés notamment dans les coopératives opérationnelles pour qu'ils profitent de l'expérience des adultes avec lesquels ils sont appelés à composer.

Nous estimons que toutes ces propositions pourraient contribuer à résoudre progressivement le problème de la délinquance en commune KANAMA. Il revient alors à toutes les personnes et services concernés d'en tenir compte pour une fin utile à l'encadrement des jeunes, ces piliers du Rwanda de demain.

### CONCLUSION

La présente étude a été particulièrement menée dans le but de mettre en évidence les principales causes du phénomène de la délinquance juvénile en commune KANAMA et de proposer des éléments préventifs adéquats.

Cette recherche a été guidée par une seule hypothèse : la délinquance juvénile en commune KANAMA serait due aux défauts de l'éducation familiale et scolaire ainsi qu'aux problèmes socio-économiques de la population locale.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons utilisé un questionnaire approprié et nous nous sommes entretenu avec la population de cette commune. En outre, nous avons observé 11 cas types de délinquants juvéniles repérés dans la région avec pour informateurs privilégiés, les sujets eux-mêmes et leurs parents.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons explicité les mots-clés de l'étude à savoir: éducation et délinquance. Ces deux concepts étant fort complexes, les explications y relatives ont fait l'objet de toute la première partie de ce travail.

Parlant de l'éducation, nous avons au premier chef pensé à la famille et à l'école puisque les *deux* constituent les premiers milieux éducatifs des enfants. A ce sujet, nous avons rappelé le rôle du père, de la mère et de l'enseignant en matière d'éducation. Nous avons tenu à souligner le devoir de ces agents de l'éducation et les conséquences qui résultent de la défaillance de chacun d'eux.

Au sujet de la délinquance, nous avons d'abord établi la différence entre cette notion et celle de "déviance" pour éviter toute équivoque. Nous avons ensuite distingué la délinquance masculine de la délinquance féminine. A ce propos, il est à préciser que la première est agressive et musculaire alors que la deuxième est surtout sexuelle.

Quant à la délinquance juvénile, elle se retrouve dans les deux cas déterminés par l'âge du sujet qui doit être nécessairement mineur.

Tous ces concepts ayant été précisés, la deuxième partie du travail devait décrire brièvement le phénomène de la délinquance juvénile au niveau national pour faire par la suite des réaménagements nécessaires à la commune KANAMA. Dans cette deuxième partie, nous avons d'abord évoqué les principaux facteurs de la délinquance juvénile au Rwanda tels que l'insuffisance d'écoles et de la formation professionnelle des jeunes non scolarisés et descolarisés, les problèmes liés aux ressources alimentaires peu suffisantes et au manque d'emploi pour les jeunes, les mouvements migratoires et enfin l'inadaptation en milieux urbains et plus particulièrement à Kigali.

Nous avons ensuite évoqué les principales actions existantes en matière de prévention de ce mal dans notre pays. C'est ici que nous avons loué l'initiative du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui a créé des groupements socio-économiques dans tous les coins du pays. De même, le Ministère de l'Intérieur et du Développement communal et le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ont respectivement mis sur pied les C.C.D.F.P. et les C.E.R.A.I. Signalons aussi l'action des organisations confessionnelles telles que le Mouvement XAVERI, la JOC, la JAC et le MEJAR qui ne s'occupent pas moins des jeunes pour une éducation complémentaire à celle du système scolaire, protégeant ainsi certains enfants contre le chômage et la délinquance.

A la suite de toutes ces considérations, notre attention a été focalisée à la commune KANAMA pour déterminer les causes particulières de la délinquance juvénile dans la région et proposer des solutions préventives pratiques. Tel est l'objet de la troisième partie de ce travail.

Dans cette partie, nous avons d'abord présenté la commune KANAMA dans son contexte géo-socio-culturel et économique pour que notre lecteur ait une vue particulière de la région. En deuxième lieu, nous avons dégagé les causes de la délinquance juvénile dans cette commune, d'après l'enquête menée sur le terrain. C'est ici que nous soulignons le problème des terres qui est surtout dû à la pression démographique communale (2.000 habitants par an).

Il faut ajouter à ce problème, celui de la dot à laquelle la population locale donne aujourd'hui une valeur très élevée (70.000 FRW en moyenne) alors que nombre de paysans ne sont pas à même de trouver une telle somme si exorbitante. D'autres facteurs identifiés sont les dissociations familiales, les attitudes éducatives négatives des parents, la structure et le fonctionnement du système scolaire ainsi que le manque d'emploi et l'insuffisance d'encadrement des jeunes non scolarisés et descolarisés. Le vin de banane "Urwagwa" du Bugoyi et un peu de chanvre importé frauduleusement du Zaïre sont aussi des facteurs criminogènes à souligner dans KANAMA.

Tous ces facteurs ayant été identifiés, il restait à proposer des solutions qui s'imposent. C'est ce que nous exposons dans la quatrième et dernière partie du présent travail. Là, nous avons d'abord signalé les pratiques mises en oeuvre pour lutter contre la délinquance juvénile dans KANAMA. Celles-ci consistent notamment en l'action du conseil communal pour l'enseignement qui, ayant constaté que nombre de parents et d'enfants négligent les CERAI sous prétexte que ces derniers ne garantissent pas nécessairement d'emploi, a créé une commission chargée de sensibiliser la population locale en faveur de la redynamisation des CERAI.

Toujours au sujet de l'enseignement, une école privée dénommée "le Collège Saint Wenceslas" a été mise sur pied en 1984 sous l'égide des parents en collaboration avec les autorités paroissiales de Nyuxa.

S'agissant de l'encadrement extrascolaire de la jeunesse de KANAMA, nous avons rappelé que la commune compte 6 groupements socio-économiques avec 145 jeunes de 10 à 25 ans ainsi que 9 coopératives et 49 pré-coopératives actives englobant quelques 143 jeunes de cette même catégorie d'âge.

Le sous-projet agro-sylvo-pastoral de Gishwati et la théiculture de Pfunda comptent également parmi les principaux employeurs des jeunes de KANAMA. Les statistiques du projet théicole indiquent qu'il emploie 489 jeunes de moins de 18 ans. Les statistiques relatives au nombre de jeunes travaillant dans le sous-projet de Gishwati sont inexistantes.

Par ailleurs, nous saluons l'initiative des autorités communales de tout niveau qui ne cessent de sensibiliser la population notamment aux problèmes démographiques et ceux liés à la sécurité dans la région pour tenter justement de relever la situation.

Néanmoins, toutes ces actions sont encore insuffisantes. Elles méritent d'être complétées autant que possible. Pour notre part, en vue d'une responsabilisation permanente des parents, des enseignants, des enfants et des personnes concernées par l'éducation dans la commune comme les membres des organes communaux pour l'enseignement, nous avons émis les recommandations suivantes:

1° Les autorités communales doivent travailler de concert avec les responsables religieux de la paroisse de Mjundo pour rappeler constamment aux parents leur devoir primordial et aux enfants leurs futures responsabilités. Il faut alors des thèmes tournant autour des problèmes familiaux, leur origine et surtout leurs conséquences néfastes sur les enfants.

2° Une collaboration ferme et sincère entre les parents et les enseignants pour une éducation complète des enfants s'impose. Dans ce sens, les autorités communales doivent sensibiliser les parents à cette collaboration; tandis que l'inspecteur de secteur devrait se charger d'y inciter ses enseignants.

3° L'inspecteur de secteur doit contrôler rigoureusement les enseignants quant à leur comportement, leur méthodologie d'enseigner et surtout leurs relations avec les élèves.

D'autre part, l'inspecteur et les enseignants profiteront des vacances pour se réunir souvent. De telles réunions ne manqueront pas de fustiger des enseignants qui se méconduisent et tenteront de les redresser en leur faisant comprendre que leurs attitudes négatives entravent l'intégration sociale de leurs élèves.

Cependant, étant donné que la plupart des enseignants incorrects comptent parmi les non-qualifiés alors que ces derniers constituent la grande majorité de l'effectif dans KANAMA, il est grand temps d'orienter les ressortissants de la région dans les écoles normales primaires ou techniques. Dans le même sens, les membres fondateurs de l'école privée sur place penseraient à y insérer une section normale primaire ou technique.

1. ACTES, Cahiers d'Action juridique, Délinquance et Ordre, petite collection Maspero N°213, Paris, F.M., 1978.
2. AJURIAGUERRA, I. De, Manuel de psychiatrie de l'enfant, Paris, Masson, 1980.
3. Annales de VAUCRESSON, N°12, Quelques déterminants sociaux de délinquance juvénile, 1974.
4. ARCHAMBAULT, P., La formation morale de la jeunesse, Paris, P.U.F., 1955.
5. BART, F., et GODDING, J.P., "Bananeraie et économie monétaire au Rwanda: l'exemple de la commune KANAMA", in Dialogue n°104, Mai-Juin 1984.
6. BEKEMBO, M., Vie familiale et délinquance juvénile en Afrique Noire. Collection la famille à travers le monde, Paris, P.U.F., 1968.
7. BOURY, Th., DELEPIERRE, C., KLAVER, W., et SCHWARTZ, J., Analyse de la situation alimentaire en 1979 et éléments pour une politique de planification agricole dans le domaine nutritionnel, Kigali, 1980.
8. BUSHAYIJA, S., Le Mariage coutumier au Rwanda, Maison Ferdinand Larcier, S.A.39, Rue des Mines, 1966.
9. C.E.D.J., La délinquance juvénile et l'école, Colloque des Vendredi 11 et Samedi 12 mai 1962.
10. C.E.D.E.S., Actes du Colloque de Montignies-sur-Sambre, 19 et 20 mars 1982.
11. Centre européen de Coopération et de documentation en Sciences Sociales, La délinquance juvénile en Europe, Actes du Colloque de Varsovie, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, U.L.B., Octobre 1964.
12. CHAZAL, J., L'Enfance délinquante. Collection Que sais-je? Paris, P.U.F., 1953
13. CORDIER, J., Une anthropologie de l'inadaptation. La dynamique de l'exclusion sociale, Bruxelles, U.L.B., 1975.
14. CRINIER, R., Caractérologie des instituteurs, Paris, P.U.F., 1963.
15. DEBESSE, H., et MIALARET, G., Traité des sciences pédagogiques, Paris, P.U.F., 1974.

.../...

16. DUBOSSON, J., Aspects d'intégration socio-économique des handicapés mentaux, Cahier n°24, Genève, 1981.
17. DURKHEIM, E., Education et Sociologie, Paris, P.U.F., 1973  
- Le suicide. Paris, P.U.F., 1950
18. ERNY, P., L'enfant et son milieu en Afrique Noire, Paris Payot, 1972
19. FERRE, A., et REVAULT D'ALLONNES, M.H., Pour mieux élever nos enfants, Paris, Burellier, 1956
20. FOULQUIE, P., Dictionnaire de la langue pédagogique, Paris, P.U.F., 1971
21. GACAKURE, F., Gestion des cours techniques dans les écoles normales techniques au Rwanda. Essai d'évaluation et propositions. Mémoire de Licence, Butare, U.N.R., 1986
22. GATANAZI, A.N., "Les causes de l'exode rural au Rwanda", in Rwanda carrefour d'Afrique, N°11, du 21 Septembre 1975
23. GODDING, J.P., et UWAMARIYA, A., "Espace disponible et revenu monétaire à Gisenyi", in Dialogue N°72  
Janvier - Février 1979
24. GOUTARD, M., Grains de paix: Contribution de l'éducation préscolaire à la compréhension internationale et à l'éducation pour la paix, Paris, UNESCO, 1982
25. GUTTMACHER, M., La psychologie du meurtrier, Paris, P.U.F., 1965
26. KABAGWIRA, A., La situation problématique de la jeunesse rwandaise. Aspects socio-économiques. Mémoire de Licence, Bruxelles, U.L.B., 1981
27. KAGAME, A., Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales, 1954
28. KAMIYA, I., Education familiale coutumière en Afrique, Kigali, SNEC, 1954
29. KARERA, A., La délinquance juvénile au Rwanda (Garçons), Monographie de Baccalauréat, Butare, I.P.N., 1976
30. HABİYAKARE, E., Causes d'échec de l'éducation familiale actuelle dans Cyangugu. Mémoire de Licence, Butare, U.N.R. 1987

.../...



31. HABUFITE, P., La délinquance juvénile au Rwanda (Filles). Monographie de Baccalauréat, Butare, I.P.N., 1976
32. HABYARIMANA J., - Discours du Président de la République Rwandaise à l'occasion du 25<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Indépendance Nationale, Kigali, le 1<sup>er</sup> juillet 1987  
- Discours-Programme du 1<sup>er</sup> Août 1973  
- Discours-Programme du 8 janvier 1984  
-Message du Chef de l'Etat à l'occasion de la fête des FAR le 26/10/1976
33. HEUYER, G., La délinquance juvénile, Paris, P.U.F., 1969
34. Journal Officiel de la République Rwandaise N°3, février 1983
35. LAENG, M., Vocabulaire de Pédagogie moderne, Editions du Centurion, 1974
36. La Nef (Revue), La criminalité aujourd'hui N°57, Librairie Jules Tallandier, Paris, 1975
37. LAUDE, N., La délinquance juvénile au Congo-Belge et au Rwanda-Urundi, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales, Classes des Sciences morales et Politiques 1957
38. LAURE, J., L'alimentation et les conditions de vie de familles rwandaises. Des vivres ou du thé? Paris, OSTROM, 1986
39. LEAUTE, J., Criminologie et Science pénitentiaire, Paris, P.U.F., 1972
40. LEMAY, M., Psychopathologie juvénile. Les désordres de la conduite chez l'enfant et l'adolescent, Tome I, Paris, Edition Feurus, 1973
41. LIBERMAN, R., Les enfants devant le divorce, Paris, P.U.F., 1979
42. MANCINI, J.G., Prostitution et Proxénétisme. Collection Que sais-je? Paris, P.U.F., 1962
43. MBANGURA, D., Education permanente et réforme de l'enseignement au Rwanda, Conférence donnée à Kigali, au Centre d'Echanges culturels Franco-Rwandais, le 21/01/1985
44. MIALARET, G., Vocabulaire de l'éducation. Education et Sciences de l'éducation, Paris, P.U.F., 1979

.../...

60. Plan de développement de la commune KANAMA (IV<sup>e</sup> Plan 1987-1991)
61. Plan quinquennal de développement national (III<sup>e</sup> plan 1982-1986)
62. POROT, M., L'enfant et les relations familiales, Paris, P.U.F., 1979
63. ROBIN, G., L'éducation des enfants difficiles, Paris, P.U.F., 1963
64. ROUMAJON, Y., Ils ne sont pas nés délinquants, Paris, Ed. R. Laffont, 1977
65. RUHASHYANKIKO, N., "L'évolution de la condition juridique de la famille et du droit de la famille rwandaise", in Etudes Rwandaises N°2, Butare, U.N.R., Mars 1977
66. RUTAJOGA, V., La délinquance juvénile au Rwanda. Contribution à l'organisation des centres de rééducation et de production. Mémoire de licence, Butare, I.P.N. 1979
67. RUTAYISIRE, Th., La délinquance juvénile au Rwanda. Etiologie - prévention - traitement. Mémoire de licence, Mons, Université de l'Etat à Mons, 1986
68. RUZINDANA, G., Les objectifs de l'enseignement primaire au Rwanda. Mémoire de licence, Butare, I.P.N., 1979
69. RWUBUSISI, J.N., L'Education dans les prisons au Rwanda. Mémoire de licence, Butare, U.N.R., 1986
70. SCHWARTZ, B., L'éducation demain, Paris, Aubier Montaigne, 1973
71. Séminaire de réflexions sur la promotion de la jeunesse rwandaise, Ruhengeri, Nyakinama, du 5 au 9 Mai 1987
72. TIECHE, M., Guide pratique d'éducation familiale, France, Ed. SDT 77190 Damarie-les-LYS, 1975
73. VEXLIARD, A., La Pédagogie comparée, Paris, P.U.F., 1967
74. VILLARS, G., - Inadaptation scolaire et délinquance juvénile. Des écoliers perdus, Tome I, Paris Librairie Armand Colin, 1973  
- Inadaptation scolaire et délinquance juvénile. L'organisation du désordre, Tome II, Paris, Librairie Armand Colin, 1973
75. VINCENT, M., L'enfant au Rwanda-Urundi, Bruxelles, Marnix, 1954
76. VIVANT UNIVERS N°357/Bimestriel Mai-Juin 1985

.../...

77. WATERSON, A., "Crise des sociétés en Afrique Noire: que doit faire l'intellectuel africain? Extrait du Rapport présenté au Congrès du M.I.I.C., in Dialogue n°53, Kigali, 1975
- \* 78. SZABO, D., La criminalité en milieu urbain à industrialisation rapide: examen des mesures de prévention sociale en Amérique du Nord, VIII<sup>e</sup> Congrès français de criminologie, Bordeaux, Octobre 1967

---

\* Sur la liste des auteurs repris dans notre bibliographie, SZABO devait venir au numéro 72. C'est par oubli que le dactylographe n'a pas respecté cet ordre alphabétique.

ANNEXES

ANNEXE 1: PROTOCOLE D'ENTRETIENS AVEC LES JEUNES  
DELINQUANTS

1. Ufite imyaka ingahe?
  2. Ababyeyi bawe bombi baliho? Barabana? Mbwira akazi buli mubyeyi akora n'amashuli yize?
  3. Wize amashuli angahe?
  4. Uwakubonera ishuli wakunda kujya kwiga?
  5. Ababyeyi bawe batekereza iki ku byerekeye ukutiga kwawe?
  6. Abaturanyi n'abandi mufitanye ubumwe babirugaho iki?
  7. Ko utembera kenshi, ujya ubona akanya ko kugira icyo wikorera imuhira cyazakugilira akamaro mu minsi ili imbere.
  8. Ababyeyi bawe ubona bakwumva, bakwitaho uko ubishaka? Ni iki batakoze kandi bagombye kuba baragukoreye?
  9. Kuki utabana n'ababyeyi bawe, ugahitamo kuzerera hirya no hino ukarara aho bwije ugeze?
  10. Ni ryali watangiye kutaba mu rugo hamwe n'ababyeyi?
  11. Ubu se ntushobora gusubira imuhira ukabana n'ababyeyi mugafatanyanya imilimo yo mu rugo?
  12. Ko nta kazi kaguhesha amafaranga ufite, ubona imyambaro n'ibyo kurya ute?  
Ababyeyi baramutse bataguhaye inkwano, urumva wabigenza ute ngo uyibone?
  13. Urateganya ute ubuzima bwawe buli imbere? (mbwiza ukuli rwose, yenda nanjye nabigufashamo).
-

ANNEXE 2 : PROTOCOLE D'ENTRETIENS AVEC LES  
PARENTS DES DELINQUANTS.

1. Ufite abana bangahe?  
Abahungu bangahe?  
Abakobwa bangahe?  
Abana bakili ingaragu ni bangahe?
  2. Ese ubana neza n'uwo mwashakanye?  
Muja mwibuka ko ibyo mukora byose, abana babibona kandi bashobora kubyigana?
  3. Hali ubwo ujya utuma umwana, umugore wawe (cyangwa umugabo wawe) akamubuza cyangwa akamutuma undi mulimo.  
Iyo bigenze bityo, umwana abyifatamo ate?
  4. Mu bana b'ingaragu ufite, ni bangahe bafite imilimo ibahesha amafaranga?
  5. Uliya mwana wawe wigize indakoreka, akaba asigaye ali indarahobwije, yatangiyeye kutaba mu rugo ryali?
  6. Ni iki cyaba cyaramuteye kutaba mu rugo rwawe?
  7. Afite imyaka ingahe?
  8. Urabona atungwa n'iki?
  9. Urumva hakorwa iki kugira ngo agaruke mu nzira nziza?
  10. Urateganya kubyifatamo ute?
  11. Ni iki wumva ubutegetswe bwagufashamo?
  12. Ni izihe ngorane muhura nazo mu milimo yo kurera abana banyu?
  13. Habura iki kugira ngo uburere bugende neza nk'uko mubyifuza?
  14. Mufashanya mute (mwe babyeyi) n'abalimu mu burere bw'abana banyu ku ishuli?
  15. Uretse amasomo, uburere bwo ku ishuli ubona buhagije?
  16. Kuli wowe, uburere bwo ku ishuli bwagombye kumera bute?
-

ANNEXE 3 : PROTOCOLE D'ENTRETIENS AVEC LES CONSEILLERS  
DE SECTEURS ET LES MEMBRES DES COMITES DE  
CELLULES.

1. Muli iki gihe, Komini KANAMA isigaye irangwaho ubujura, ubwicanyi, uburara n'ubwومانzi. Mwambwira uko byifashe muli Segiteri cyangwa Selire muyobora?
  2. Murabona ibyo byaba biterwa ahanini n'iki?  
Dyaba bituruka ku burere buke ababyeyi batanga?  
Amikoro make ya rubanda nyamwinshi muli iyi Komini?  
Cyangwa hali izindi mpamvu muzi zibitera?  
Mushobora gusobanura mu magambo arambuye.
  3. Uburere bwo mu ishuli nta ruhare bufitemo?  
Mushobora gusobanura mu magambo arambuye.
  4. Mwe bategetsiki mukora iki kugira ngo murwanye ibyo bintu?
  5. Habura iki kugira ngo umutekano ube wose mu bwatsi bwanyu?
-

ANNEXE 4 : PROTOCOLE D'ENTRETIENS AVEC LE BOURGMESTRE,  
L'INSPECTEUR DE SECTEUR ET L'ENCADREUR COMMUNAL.

1. A votre avis, pourquoi le taux de scolarisation des enfants de 7 à 14 ans en commune KANAMA est généralement inférieur à la moyenne de la préfecture?
  2. Précisez votre collaboration avec les parents, d'une part, avec les enseignants, d'autre part.
  3. Précisez les diverses activités des jeunes filles et garçons de votre commune qui sont âgés de 15 à 25 ans et qui n'ont pas d'emploi rémunérateur.
  4. Vous arrive-t-il de faire des réunions avec les jeunes de votre commune?
  5. Avez-vous déjà commencé à encadrer dans la vie pratique les lauréats du primaire de votre commune?
  6. Et les lauréats des CERAI et les déperdus du secondaire, comment les encadrez-vous dans la vie professionnelle pratique? Estimez le nombre de ceux que vous retenez par an par rapport à tous les candidats de l'année.
  7. Les lauréats du primaire et des CERAI, nulle part encadré dans la vie pratique professionnelle, de même que les déperdus de ces deux institutions et du secondaire qui n'ont pas d'emploi, ne présentent-ils pas déjà un danger d'ordre social dans votre commune?
  8. En tant qu'autorités communales, apportez des solutions qui s'imposent en faveur de la jeunesse non ou insuffisamment scolarisés de votre ressort.
-



ANNEXE 5 : LETTRE QUI INTRODUIT LE QUESTIONNAIRE DESTINE AUX DIRECTEURS DES CERAI ET AUX ENSEIGNANTS QUALIFIES DU PRIMAIRE ET DES CERAI.

NZITONDA Emmanuel

U.N.R.

B.P. 44 RUHENGARI

KANAMA, le 9/12/1987.

Aux Directeurs des CERAI et aux  
Enseignants qualifiés du Primaire  
et des CERAI en Commune KANAMA.

Madame,

Mademoiselle,

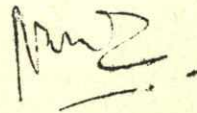
Monsieur,

J'ai l'honneur de m'adresser autant à votre bonté qu'à votre compétence pour solliciter des renseignements pouvant m'aider à faire une analyse utile de la délinquance juvénile en Commune Kanama et ceci dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de Licence en Sciences de l'Education.

Vous aurez grandement contribué à cette analyse en voulant bien répondre au questionnaire ci-annexé. Vos réponses seront exploitées pour les fins académiques seulement et croyez-moi sincèrement.

Je vous remercie.

NZITONDA Emmanuel



ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE DESTINE AUX DIRECTEURS DES CERAI  
ET AUX ENSEIGNANTS QUALIFIES DU PRIMAIRE ET DES  
CERAI.

A. IDENTIFICATION

Fonction:

B. INSTRUCTIONS

1° A certaines questions, il est proposé deux ou plusieurs réponses. Vous cochez de croix (X) la (les) cause(s) correspondant à la (aux) réponse(s) vous paraissant la (les) meilleur (s).

2° A d'autres questions, je vous demanderais d'expliquer et de donner vos suggestions aussi complètes que possibles.

C. QUESTIONS

1. Etes-vous content de votre carrière enseignante?

a) Oui

b) Non

Pourquoi?

2. A l'école, ce qui compte pour vous c'est:

a) l'éducation civique

b) l'éducation morale

c) l'éducation intellectuelle

d) l'éducation physique

.../...

e) autres: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

f) toutes ces disciplines à la fois

Justifiez votre réponse.

3) Des élèves de votre établissement s'absentent

a) Souvent

b) rarement

c) *pas* du tout

N.B.: Si votre réponse est a) ou b), dites d'après vous, quelles seraient les causes de cette irrégularité de fréquentation et proposez des solutions qui s'imposent.

4) Arrive-t-il à certains de vos élèves de faire l'école buissonnière?

a) Oui

b) Non

N.B.: Si oui, dites quelle en serait l'origine et proposez des remèdes pour relever la situation.

5) Quel genre de punitions donnez-vous généralement aux élèves irréguliers et qu'en disent les parents?

6) Précisez votre collaboration avec les parents de vos élèves.

7) S'il y a des abandons de votre établissement, précisez-en les causes et dégagez les solutions à y apporter.

.../...

8) Les lauréats du primaire et des CERAI, nulle part encadrés dans la vie pratique professionnelle, de même que les déperdus de ces deux institutions et du secondaire qui n'ont pas d'emploi, ne présentent-ils pas déjà un danger social dans votre commune?

a) Oui

b) Non

N.B.: Si oui, présentez concrètement les faits résultant de cette situation et proposez des mesures préventives adéquates.